



LE CHASSEUR ARDENNAIS



ORGANE TRIMESTRIEL DE LA
FRATERNELLE DES CHASSEURS ARDENNAIS

REDACTION

Rue Gabrielle 59 - 1180 Bruxelles
TEL. 345 41 32

ADMINISTRATION

avenue Em. Bossaert 38 - 1080 Bruxelles - Tél. 425 04 76
CCP 000-0213393-90 «LE CHASSEUR ARDENNAIS» 1080 BRUXELLES

LE 40^e ANNIVERSAIRE DE NOS DRAPEAUX



(Cliché «La Meuse-Luxembourg»)

Le défilé impressionnant et émouvant des Anciens

ARLON

C.P. 9808.49
 Président :
 Joseph SCHMITZ
 Rue des Espagnols 5, 6700 Arlon
 Tél. (063) 21 39 83
 Secrétaire :
 Alphonse COLETTE
 Rue de la Libération 5, 6702 Altert
 Tél. (063) 21 19 81 (privé)
 Tél. (063) 21 43 61, ext. 265 (bureau)

ésorier :
 Fernand CROCHET
 Rue de Bastogne 171, 6700 Arlon
 Tél. (063) 21 43 13 (privé)
 Tél. (063) 21 29 01 (bureau)

**ATHUS - MESSANCY -
UBANGE**

C.P. 000-0701206-90
 Président :
 Léon SPOIDENNE
 Rue du Panorama 7, 6790 Athus
 Tél. (063) 37 81 98
 Secrétaire :
 André PERIN
 Rue de l'Athénée 6, 6790 Athus
 Secrétaire :
 Jean MARTIN
 Rue des Acacias 3, 6790 Athus
 Tél. (063) 37 90 77

**ASTOGNE - MARTELANGE -
IBRET**

C.P. 2409.28
 Président :
 J. MAUS de ROLLEY
 6653 Lonachamps
 Tél. (062) 21 21 10
 Secrétaire-Trésorier :
 Victor LEFFEVRE
 Rue de Neufchâteau 168
 6650 Bastogne
 Tél. (062) 21 13 64
 ETRIX
 C.P. 000-0380547-16
 Président :
 Edouard KLEIS
 Grand-Place 31, 6800 Bertrix
 Tél. (061) 41 13 89
 Secrétaire-Trésorier :
 Emile COLSON
 Grand-Place 31 - 6800 Bertrix
 Tél. (061) 41 10 76

RABANT

C.P. 3522.42
 Président :
 Jean GOFFART
 Rue des Prés 5
 Tél. (061) 61 19 56
 Secrétaire :
 Roger REUMONT
 Rue Elise 85, 1050 Bruzeles
 Tél. (02) 648 85 04
 ésorier :
 Albert GUSTIN
 Avenue de la Brabançonne 808
 1040 Bruxelles
 Tél. (02) 737 84 05
REZEE
 C.P. 8188.71
 Président :
 Yvan LOMRE
 Rue des Combattants, 5460 Erezée
 Tél. (086) 47 20 23
 Secrétaire-Trésorier :
 Joseph BAUDOIN
 Rue de l'Ourthe 53
 5400 Marche-en-Famenne
 Tél. (084) 31 16 19

TALLE

C.P. 8239.62
 Président :
 Gaston EPEE
 Rue du Bru 130, 6741 Vance
 Secrétaire :
 Léon POSTAL
 6735 Fraiis (St-Marie s/Semois)
 Tél. (063) 45 51 87

LORENVILLE

C.P. 8048.97
 Président :
 Roger FRANCOIS, pharmacien
 6820 Florenville
 Tél. (061) 31 10 44

**Liste d'adresses des membres
du conseil d'administration
et des dirigeants des sections régionales**

PRESIDENT D'HONNEUR :
 Général-major s.r. Lucien CHAMPION
 Boulevard du Souverain 213 - 1160 Bruxelles

CONSEIL D'ADMINISTRATION

PRESIDENT NATIONAL
 et Rédaction du bulletin :
 Albert HUBERT
 Rue Gabrielite 59, 1180 Bruxelles
 Tél. : Privé : (02) 345 61 32
 Bureau : (02) 219 44 50
 (Extensions 249, 250 au 224)

TRESORIER
 NATIONAL-ADJOINT :
 Charles GRIMONSTER
 Rue de Viville 41, 6700 Arlon
 Tél. (h. de bureau :
 (063) 21 48 61 - Extension 209)

VICE-PRESIDENTS
 NATIONAUX :
 Robert LEPAGE
 6741 Vance
 Tél. (063) 45 51 76
 Joseph ANDRE
 Brisy - 6673 Cherain
 Tél. (080) 51 73 73
 Jean GOFFART
 Rue des Prés 5
 6700 Saint-Hubert
 Tél. (061) 61 19 56
 René PIEDBŒUF
 Rue des Rieux 53
 4220 Jemeppe-sur-Meuse
 Tél. (041) 33 54 89

SECRETARE NATIONAL :
 Victor ROBERT
 Drève des Etangs 26
 1630 Linkebeek
 Tél. (02) 538 26 08

SECRETARE NATIONAL-ADJOINT :
 François GUIOT
 Avenue de la Brabançonne 808
 1040 Bruxelles
 Tél. (h. de bureau : (02) 734 93 00
 - 734 94 00 - Ext. 221 et 301
 Privé : (02) 734 15 98

TRESORIER NATIONAL :
 Fernand CROCHET
 Rue de Bastogne 171
 6700 Arlon
 Tél. : Privé : (063) 21 43 13
 Bureau : (063) 21 29 01
 C.C.P. de la Fraternelle : 3449.69

Administrateurs :
 Administrateur du bulletin :
 Lieut.-Colonel Albert RENSON
 Avenue Emile Bossaert 38
 1080 Bruxelles
 Tél. (02) 425 04 76
 C.C.P. du bulletin « Le Chasseur
 Ardennais » : 000-0213393-90

Administrateurs-conseillers :
 Col. BEM hon. Jean BORGNIET
 Square des Lallins 60
 1050 Bruxelles
 Tél. (02) 649 88 59
 Colonel s.r. André LALIÈRE
 Chaussée de Bruxelles 6
 1410 Waterloo
 Tél. (02) 354 93 83
 Colonel s.r. René MCINY
 Rue Petite 29, 5340 Gesves

Délégués des sections :
 Emile ANSELME (Huy)
 René AUTPHENNE (Virton)
 Roscius CATIN (Vielsalm)
 Emile COLSON (Bertrix)
 Eugène DEVOGHEL (Liège)
 Gaston EPEE (Etalle)
 Albert GUSTIN (Brabant)
 Yvon LOMRE (Erezée)
 Jacques MAUS de ROLLEY (Bastogne)
 Joseph MOUZON (Neufchâteau)
 Joseph SCHMITZ (Arlon)
 Léon SPOIDENNE (Athus)
 Donia WIDART
 Chevalogne (Sect. de Houffalize)
 Tél. (083) 21 17 50

SOMMAIRE

3 - 4	Communications du Président
5 - 6 - 7 - 8 - 9 - 10 - 11 - 12	Le 40e anniversaire de nos Drapeaux
13	Le timbre Ch A
14 - 15 - 16 - 17 - 18	3e Chasseurs Ardennais
19 - 20 - 21 - 22	La Ville Marche du Souvenir et de l'Amitié
23	Coups de boivoir
24 - 25 - 26 - 27 - 28 - 29	1er Chasseurs Ardennais
30 - 31 - 32 - 33 - 34	La vie de la Fraternelle
35 - 36	Les unités de Chasseurs Ardennais en mai 1940
37	20e d'Artillerie
38 - 39 - 40	La chanson-marche des Ch A
40	Les droits des Combattants
	Bibliographie

Secrétaire :
 Joseph JACQUES
 Route d'Orval 18
 6820 Florenville

Trésorier :
 Marcel JACQUES
 6820 Florenville

HOUFFALIZE
 C.C.P. 000-0762137-08

Président :
 Joseph ANDRE
 Brisy, 6673 Cherain
 Tél. (080) 51 73 73

Secrétaire-Trésorier :
 Joseph RICAILLE
 Rue Ville-Bois 28
 6660 Houffalize
 Tél. (062) 28 80 54

HUY
 C.C.P. 000-0718009-15

Président :
 Emile ANSELME
 Rue Sainte-Yvette 109, 5200 Huy
 Tél. (085) 21 25 43

Secrétaire-Trésorier :
 Albert DESSAMBRE
 Rue Victor Martin 4, 5250 Antheil
 Tél. (085) 21 46 88

SECTIONS REGIONALES

LIEGE - VERVIERS

C.C.P. 9004.16
 Président :
 René PIEDBŒUF
 Rue des Rieux 53
 4220 Jemeppe-sur-Meuse
 Tél. (041) 33 54 89

Secrétaire :
 Jules BARLET
 Quai de la Dérivation 43
 4000 Liège
 Tél. (041) 43 34 79

Trésorier :
 Eugène DEVOGHEL
 Quai de l'Ourthe 4, 4000 Liège
 Tél. (041) 43 29 46

MARCHE-EN-FAMENNE

C.C.P. 000-0325567-35

Président :
 Désiré PIRLOT
 Route de Hologne, 5406 Waha
 Tél. (084) 31 16 54

Secrétaire-Trésorier :
 Alexis BAUDOIN
 Rue de la Plovinette 11
 5400 Marche-en-Famenne
 Tél. (084) 31 10 78

NAMUR

C.C.P. 3640.57

Président :
 Georges GILSOUL
 Rue de Bruxelles 60, 5000 Namur
 Tél. (02) 311 22 00 (heures de bureau)

Secrétaire-Trésorier :
 Léopold MISSON
 Rue de l'Église 6, 5820 Spy
 Tél. (071) 78 57 40

NEUFCHATEAU - LIBRAMONT

C.C.P. 000-0715193-12

Président :
 Joseph MOUZON
 Place Ch. Bergh 6
 6620 Neufchâteau
 Tél. (061) 27 73 13

Secrétaire-Trésorier :
 Théo LEDENT
 Rue Saini-Roch 5, Neuvillers
 6603 Recogne
 Tél. (061) 22 24 77

SAINT-HUBERT

C.C.P. 8001.73

Président :
 Jean DOA
 6901 Lorcay-Arville
 Tél. (061) 61 10 47

Secrétaire-Trésorier :
 Lucien SCHILTZ
 Route de Poix 23
 6900 Saint-Hubert
 Tél. (061) 61 11 32

VIELSALM

C.C.P. 8709.76

Président :
 Roscius CATIN
 Rue des Combattants 8
 6690 Vielsalm
 Tél. (080) 21 64 77

Secrétaire :
 Joseph HAIDON
 Rue Ruxthiel 15, 6688 Liernoux

TRESORIER :

Emile GOOSSE
 Avenue de la Salm 10
 6690 Vielsalm
 Tél. (080) 21 67 45

VIRTON

C.C.P. 000-0729100-48

Président :
 René AUTPHENNE
 Champi 34, 6763 Dampicourt
 Tél. (063) 57 77 18

Secrétaire-Trésorier :
 Paul TALBOT
 Rue du 11e RIF 114
 6758 Signaule-Bleid

1^{er} CHASSEURS ARDENNAIS

BPS 14 - 4090 FBA - C.C.P. 8223.03

Président :
 Adjudant-chef retraité Robert MOTTE

Secrétaire-Trésorier :
 Adjudant Marcel LEURIS

Communications du Président :

LE BULLETIN

Ce numéro est, d'une certaine manière, une « folie », en ce sens qu'il nous côutera, avec les clichés que nous ne devons pas à la sympathique générosité de quelques quotidiens, environ la moitié de la recette annuelle de cotisations de la caisse nationale. Nous disposons, heureusement, d'une réserve provisoire due à des dons exceptionnels.

J'ai estimé devoir fournir un bulletin-souvenir de qualité, mais je dois immédiatement ajouter qu'à moins de miracles ou d'une retombée de manne, le prochain numéro — qui sera le CENTIÈME — sera de volume extrêmement réduit; au reste, il sortira de presse à peine dix semaines après celui-ci, c'est-à-dire avant les fêtes de fin d'année.

Je l'ai déjà dit et écrit à plusieurs reprises : l'existence de notre périodique n'est pas en péril, mais c'est son volume qui est en cause. Il faut tenir compte des hausses invraisemblables des coûts, surtout dans l'industrie des arts graphiques; il est heureux que nos frais généraux soient extrêmement réduits, grâce au désintéressement de nos dirigeants, ce qui nous permet de consacrer au bulletin environ les trois quarts des rentrées au niveau national.

Le bulletin est solidement viable, mais comme notre société, il consomme trop... Ou bien il faut réduire la cylindrée, ou bien il faut trouver des pétrodollars !

1934 - 1974

Le dimanche 25 août 1974 prendra place dans les annales de notre Fraternelle — puisque, aussi bien, nous ne possédons pas de Livre d'Or — parmi nos souvenirs désormais historiques, et dont je voudrais rappeler les plus grandes dates :

- 9 septembre 1945 - Libramont — Transformation du Service social du Chasseur Ardennais en une Fraternelle unitaire de toutes les anciennes unités de Chasseurs Ardennais;
- 18 mai 1947 - Arlon — Inauguration de la place des Chasseurs Ardennais - Remise du drapeau fédéral et de celui de la section d'Arlon - Premier hommage officiel aux Chasseurs Ardennais par le ministre de la Défense nationale;
- 11 mai 1952 - Martelange — Inauguration par S.M. le Roi de notre monument national;
- 5 octobre 1953 - Thirimon et Beaumont — Obsèques grandioses du lieutenant général Descamps, ancien commandant de la 1 D Ch A et premier président national;
- 26 mai 1960 - Martelange — Vingtième anniversaire de la campagne de 1940;
- 20 septembre 1964 - Arlon — Trentième anniversaire de la remise de nos drapeaux;
- 25 septembre 1965 - Argenteuil — S.M. le roi Léopold accorde audience au conseil d'administration de la Fraternelle;
- 26 mai 1968 — Inauguration du monument de Vinkt;
- 19 et 20 septembre 1970 - Martelange et Arlon — Vingt-cinquième anniversaire de la création de la Fraternelle;
- 21 juillet 1973 - Vielsalm — Rassemblement pour le 3e Chasseurs Ardennais.

De telles cérémonies ne se racontent pas : elles se vivent. Certes, le 25 août, nous avons connu quelques décep-

tions dues principalement au fait qu'ayant été obligés de choisir une date se situant durant la période de vacances, un certain nombre de personnalités ont été amenées à se récuser. Certes, la population arlonaise, assez nombreuse durant la majeure partie de la manifestation, a cédé à l'appel de la soupe au moment du défilé. Certes, nous aurions pu être plus nombreux encore...

Mais que de satisfactions. Un parterre exceptionnel de personnalités. Le Roi représenté par l'officier le plus élevé en rang dans notre Force terrestre. Le roi Léopold faisant exception à sa règle d'abstention. Nos trois régiments formant un remarquable carré. Des anciens si nombreux qu'il fut impossible de les caser aux emplacements limités qui avaient été prévus, avec des records de participations : la section de Bastogne dépassa, à elle seule, la centaine de participants; Arlon, le Brabant, Houffalize frôlant le chiffre cent; toutes les autres sections représentées, à une seule exception près. Un soleil resplendissant. Un émotionnant rappel du discours prononcé, en 1934, par le roi Léopold. Le discours de M. le gouverneur Brasseur qui, en termes directs, évoqua si bien les sentiments que ressent le Luxembourgeois pour ses Chasseurs Ardennais. Et aussi notre Musique, plus en forme que jamais; le défilé impeccable des troupes, dans un cadre bien adapté; et enfin, celui des anciens, en rangs serrés, bien alignés, ayant retrouvé leur jeunesse, leur fière allure, leur discipline...

Combien, à la tribune, n'ont pu retenir leurs larmes... Que dire ensuite de l'atmosphère animée des réceptions, des repas, et surtout de l'après-repas ! Là aussi, on a battu des records en tous genres.

Merci à tous. Merci, amis, de votre fidélité, de votre témoignage. Et comment ne pas souligner, à titre de magnifique exemple, ces camarades agriculteurs — ils furent des dizaines — qui, bien que sollicités par les travaux des récoltes, étaient venus quand même et qui, sitôt la cérémonie principale terminée, s'en sont retournés aux champs sans prendre aucune part aux réjouissances ? Dans sa simplicité, ce geste a rappelé, mieux que des discours, l'opinion traditionnelle que l'on s'est formée des Chasseurs Ardennais : l'agriculteur-soldat, le défenseur de sa maison, de sa terre toutes proches.

Il nous reste à remercier, à nouveau, tous ceux qui ont concouru à cette réussite. La chronique de la section d'Arlon rend hommage à tous les dévouements locaux, tant au sein de la section que des responsables de la caserne Calle-meyn. Répétons notre gratitude au colonel Melchior, commandant la Province et l'Ecole d'Infanterie, vice-président du comité d'organisation, qui nous a apporté le concours le plus total; au major Koene, ancien commandant en second du 3 Ch A, qui avait tracé le premier itinéraire de la Marche du Souvenir et qui fut le grand coordonnateur, l'organisateur n° 1 de la journée; aux commandants Bernard, Ducroux et Simonet qui se sont occupés des invitations et du protocole; à tous ceux qui les ont assistés, au cabinet du gouverneur de la Province, à la Ville d'Arlon, et particulièrement à son bourgmestre et à son commissaire en chef.

LE DRAPEAU DE L'ARDENNE

Il flottait à des dizaines d'exemplaires, à Arlon, le 25 août. On le voit de plus en plus, et non seulement en Ardenne.

Ici aussi, les hausses des matières premières nous obligent à reconsidérer certains aspects de la fabrication. Rappelons que nous ne faisons, en aucune manière, une opération commerciale; que ce drapeau ne nous rapporte rien et que nous ne voulons pas en tirer profit. Mais il se fait que le coton, qui en constitue la base, a vu son prix doubler ces

dernières années. Nous estimons peu indiqué de recourir à des matières plus fragiles, où le tissu et les couleurs ne résisteraient pas aux rigueurs du climat. Nous étudions, avec le fabricant, trois formules :

- maintien du drapeau 150 x 250 cm, tel qu'il est fourni actuellement, avec des moyens de fixation de hampe et des hures peintes à l'huile, au recto et au verso : dans ce cas, le prix devra être augmenté d'au moins 20 %;
- même drapeau, mais un format un peu réduit : par exemple, 150 x 200 cm; il paraît qu'il flotte mieux à ces dimensions, ce qui est tout de même essentiel pour un drapeau;
- également au format 150 x 200 cm, et même à des formats plus petits, un modèle destiné à être fixé à une façade : ici, les attaches devraient être placées au sommet, et non côté hampe, de manière à ce qu'on ne voie plus des hures dont le grain cherche en vain à happer les nuages; pour réduire le prix de revient, on ne placerait la hure que d'un seul côté.

Qui n'a pas encore son drapeau ?

AUTOCOLLANTS

Ici aussi, je lance un appel. Nos autocollants constituent une belle réalisation graphique : ils résistent très bien à l'extérieur, notamment sur les vitres et carrosseries de voitures; les couleurs tiennent solidement, comme le ferait un brave solitaire.

Les prévisions de ventes de la section de Namur, pour le dernier congrès, se sont avérées un peu optimistes, et il nous reste plusieurs milliers d'exemplaires que nous souhaiterions liquider. Ce n'est pas cher : 20 F au détail, avec un profit pour les caisses des sections. Alors, j'espère qu'elles vont, toutes, faire un effort.

TIMBRE

La grosse affaire, pour les mois qui viennent, est constituée par l'émission de notre timbre spécial, qui sera mis en vente dans les bureaux de postes à partir du lundi 28 octobre, et dont les prévenues officielles se dérouleront les 26 et 27 octobre à Bruxelles, Deinze et Vielsalm, des prévenues officieuses ayant lieu aussi à Châtelineau et à ... Geel. Que chacun lise attentivement les instructions qui figurent à la page 13.

Que doivent faire nos membres ? D'abord, acheter ce timbre, de préférence à tous les autres, et le réclamer dans tous les bureaux de postes à partir du 28 octobre. Un timbre à 3 F ne compte pas seulement pour les imprimés ou les cartes de visite portant cinq mots, mais il permet toutes les combinaisons : 3 + 2 = un affranchissement de lettre jusqu'à 20 grammes; 3 x 3 + 1 = une lettre à 10 F; 4 x 3 + 1 = une lettre à 13 F, etc... 3 + 1 = une carte postale ou une carte-vue.

Si, dans un bureau de poste, on vous dit ne pas posséder notre timbre, il faut faire un remue-ménage de tous les Sangliers et l'exiger !

Bien sûr, nous ne gagnons pas un sou sur ces ventes, sinon de la notoriété. N'est-ce pas ce qui compte avant tout ? Nos seuls bénéfices résulteraient des prévenues, et sur ce que le ministre des Communications voudra bien éventuellement nous accorder sur les ventes de timbres à surtaxe. Nous avons été un peu déçus car M. le secrétaire d'Etat Daems nous avait promis un timbre à surtaxe, et son successeur nous a finalement attribué un timbre sans surtaxe : nous comptons que M. Chabert saura réparer comme il se doit.

ARMEE

J'aurais voulu parler encore de l'Armée, à propos de laquelle j'ai souhaité prendre du recul, il y a quelques mois. La situation générale ne s'est pas améliorée, dans aucun pays de l'Occident. On s'interroge avec inquiétude, en Belgique, à propos de la promesse de réduction du temps de service militaire, alors que la grande opération de recrutement de volontaires de carrière a fait long feu.

Il serait bien ridicule de s'en prendre aux officiers de tous rangs qui ont été responsables de cette campagne, parce que pratiquement, jusqu'ici, les départs ont presque compensé les entrées. Ce n'est pas à coup d'affiches, d'annonces publicitaires ou de communiqués aux journaux qu'on règlera ce problème : ce qu'il faut, c'est du concret.

Nous ne cesserons de le répéter : nous sommes pour l'armée de milice généralisée, sans exceptions, même de sexe, avec des sursis réduits et sévèrement contrôlés, et des compensations pour ceux qui accomplissent ce devoir national pendant que d'autres y sont soustraits, même s'il s'agit de raisons physiques, sociales ou idéologiquement sincères. C'est ça, l'égalité.

Nous acceptons sans enthousiasme une professionnalisation accrue, en raison de considérations techniques, psychologiques, économiques et d'environnement; nous ne cesserons toutefois d'affirmer — et les faits nous donnent raison — qu'on ne trouvera de bons volontaires de carrière, et même des VC tout court, que si l'on a le courage de créer des conditions favorables de recrutement.

En bref — je l'ai détaillé déjà — que l'on accorde une priorité absolue à ceux qui auraient fait, par exemple, au moins cinq ans à l'armée et qui auraient servi, à la satisfaction de leurs chefs, pour toute une série d'emplois : gendarmes, policiers, gardes-champêtres, douaniers, accésiens, huissiers dans les services publics, gardiens, etc... Qu'on accorde, en fonction de la durée des services à l'armée, des bonifications de points lors des examens de recrutement pour les autres emplois dans les services publics. Que ceux qui ont servi à l'armée pendant au moins dix ans, et dans tous les grades, puissent être reclassés d'office au sein d'autres administrations et services publics, dans des cadres particuliers, ce qui ne porterait aucune atteinte à la carrière de leurs collègues. Que des déductions fiscales soient consenties, comme en RFA, aux miliciens et aux rengagés pour de courtes périodes.

Si l'on fait tout cela, on trouvera de bons volontaires. Il ne suffit pas que le ministre de la Défense nationale, dans ses déclarations à la presse, manifeste certaines bonnes dispositions et qu'il énonce des vérités essentielles : il lui faut encore faire preuve de courage politique, c'est-à-dire prendre le taureau par les cornes et mettre chacun devant ses responsabilités claires, nettes, indiscutables, bien précisées.

SCHAERBEEK

Ce bulletin, qui sera distribué avec une bonne semaine de retard, était en voie d'être « bouclé » quand, le samedi 21 septembre, s'est déroulée, à Schaerbeek, une fort belle cérémonie au cours de laquelle, sur la première place dédiée aux Chasseurs Ardennais au lendemain de la guerre, a été inaugurée une stèle avec notre hure laurée. Nous y reviendrons au prochain numéro.

Disons qu'après la manifestation, le drapeau de l'Ardenne a été hissé au mât central du balcon de l'Hôtel de ville de la commune la plus ardennaise, la plus luxembourgeoise de la capitale.

Albert HUBERT,
Président national.

LA COMMÉMORATION du 40^e ANNIVERSAIRE DE LA REMISE DE NOS DRAPEAUX

Une journée inoubliable

Plutôt que de nous livrer à une relation détaillée de cette journée historique, nous avons voulu la présenter, en dehors des commentaires de notre éditorial, sous une forme très largement illustrée, la partie écrite étant constituée des éléments suivants :

- Schéma de la journée;
- Liste des personnalités et composition du Comité d'organisation;
- Textes des deux discours;
- Extraits des comptes rendus de presse.



L'arrivée des trois glorieux drapeaux, héritiers de ceux de 1934.



L'arrivée de M. Louis Olivier, Ministre des Classes moyennes, représentant le gouvernement.



Représentant du Roi, le lieutenant général Roman, aide de camp, Chef d'Etat-Major de la Force Terrestre.



L'ARRIVÉE DU ...

Représentant du Roi Léopold, le colonel de Vicq de Cumptich, aide de camp.

Schéma des cérémonies

10 h : Monument aux morts du 10^e de Ligne

Dépôt de fleurs par le président national de la Fraternelle des Chasseurs Ardennais, accompagné des Chefs de Corps des 1, 2 et 3 Ch A, du président de la section d'Arlon de la Fraternelle du 10^e de Ligne, M. Peiffer et du président de l'UGPA, M. Remon.

10 h 15 : Hommage aux otages du 25 août 1944

Place Léopold, dépôt de fleurs par le bourgmestre d'Arlon, entouré du président national des Chasseurs Ardennais et des dirigeants de groupements patriotiques.

10 h 30 : Départ des troupes de la caserne Callemeyn vers la place Léopold. Défilé devant le monument du 10^e de Ligne.

A partir de 10 h 50 : Mise en place des troupes place Léopold, dans le dispositif suivant :

Face au palais provincial, de droite à gauche : Musique FDI et 1^{er} Chasseurs Ardennais (Chef de Corps : lieutenant-colonel BEM Magon) ;

Devant le palais de Justice : 2^e Chasseurs Ardennais (Chef de Corps : lieutenant-colonel (R) Taymans) ;

N.B. : Le 2 Ch A, actuellement unité de réserve, a été reconstitué pour la circonstance.

Devant le palais provincial : 3^e Chasseurs Ardennais (Chef de Corps : le lieutenant-colonel Bertrand).

Les autorités sont placées à la tribune érigée devant le parc communal, et les anciens Chasseurs Ardennais de 1940 sur les estrades de part et d'autre de la tribune d'honneur et le long du Palais provincial.

Prise de commandement des Troupes

Le commandant des troupes était le colonel Stenult, commandant la 12^e Brigade et ancien commandant du 1 Ch A, secondé par :

le lieutenant-colonel BEM Detrembleur, ancien commandant du 3 Ch A et

le major Kœune, E.M./ Province de Luxembourg et ancien commandant en second du 3 Ch A.



L'hommage aux aînés du 10^e de Ligne.

Accueil à la tribune des hautes autorités non reçues militairement.



L'accueil de M. Brasseur, gouverneur du Luxembourg et du colonel Melchior, commandant militaire de la province.

Prise d'armes, comportant successivement :

Réception des hautes autorités civiles et militaires dans l'ordre suivant : les généraux-majors, l'évêque de Namur-Luxembourg, le commandant militaire de la province, le gouverneur de la province et le ministre représentant le gouvernement ;

- Arrivée des drapeaux des 1, 2 et 3 Ch A, héritiers de ceux remis par le roi Léopold le 15 septembre 1934, et qui durent être incinérés pour ne pas tomber aux mains de l'ennemi ;
- Revue des troupes par le général-major Hoyos, commandant la 3^e Circonscription militaire ;
- Réception du Représentant de S.M. le roi Léopold et du Représentant de S.M. le Roi par le président du comité d'organisation.

Evocation historique

- Introduction par le président des Chasseurs Ardennais ;
- Les troupes sont placées au portez armes et les Drapeaux s'avancent au milieu de la place ;
- Diffusion du discours prononcé à Waltzing le 15 septembre 1934 par S.M. le Roi Léopold III.

Discours par MM. :

- Albert Hubert, président national de la Fraternelle des Chasseurs Ardennais ;
- Maurice Brasseur, gouverneur de la province de Luxembourg.

Hommage au Mémorial de la Province par :

- le président national des Chasseurs Ardennais, entouré du général-major e.r. Champion, président d'honneur de

la Fraternelle, et du commandant des troupes ;

- les Chefs de Corps des 1^{er}, 2^e et 3^e régiments de Chasseurs Ardennais.

Mise en place des troupes pour le défilé et Show d'attente par la Musique FDI.

Défilé des troupes et des Anciens Chasseurs Ardennais de 1940, vers la caserne Callemeyn.

Départ du Représentant du Roi et du Représentant du Roi Léopold.

Vin d'honneur

- au mess des officiers de l'Ecole d'Infanterie pour les autorités ;
- au mess des sous-officiers du quartier Callemeyn pour les Anciens et les musiciens du FDI.

Lunch

Principales personnalités présentes

Représentant de S.M. le Roi :

M. le Lieutenant Général ROMAN, Aide de Camp, Chef d'Etat-Major de la Force terrestre.

Représentant de S.M. le Roi Léopold :

M. le Colonel e.r. de VICQ de CUMPTICH, Aide de Camp.

Représentant du Gouvernement :

M. Louis OLIVIER, Ministre des Classes moyennes.

MM. le Général-Major HOYOS,

Commandant la 3^e Circonscription militaire et Commandant supérieur des organismes de mobilisation de la Force terrestre ;

BRASSEUR, Gouverneur de la province de Luxembourg ;

LABIOUSE, Président du Conseil provincial de Luxemb. ;

le Colonel MELCHIOR, Commandant la Province de Luxembourg et l'Ecole d'Infanterie ;

Mgr MATHEN, Evêque de Namur-Luxembourg ;

Mme GODINACHE-LAMBERT, Sénateur ;

MM. REMACLE, Député-Bourgmestre de Vielsalm ;

GILSON, Député permanent ;

le Colonel MARQUET, Directeur de l'Infanterie ;

le Colonel BEM STEPHANY, Commandant la 7^e Brigade d'Infanterie blindée ;

le Colonel BEM de NEVE de RODEN, Commandant l'Ecole des Troupes blindées ;

le Colonel DEFECHE, Commandant le Groupe territorial de Gendarmerie de la Province de Luxembourg ;

le Colonel BEM BRAUN (GSP-IRP), HCEN, Commissaire d'arrondissement à Malmédy ;

LARONDELLE, Président du Tribunal de Commerce d'Arlon ;

Plumier, Vice-Président du Tribunal de 1^{re} Instance et Président provincial de l'ONAC ;

Mimes R. DHUREN et P. van den CORPUT ;

Mlle L. DESCAMPS ;

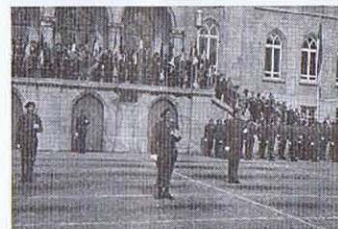
MM. les Colonels e.r. BORGNIET, GODET, LEBLANC, PETERKENNE les Lieutenants-Colonels

BORBOUX, DELOGNE, RAVEAU et SIRAUX ; anciens Chefs de Corps des 1, 2 ou 3 Ch. A.

le Colonel e.r. FRAEYS ; les Lieut. Colonels CHABOTIER, CLAES et CREVECCEUR ;

le major BERTRAND, attaché de Cabinet, représentant M.A. HUMBLET, ministre de l'Education nationale ;

le Major DENIS, Commandant en second du 20 A.



En haut : — Le commandant des troupes et ses deux adjoints.

En bas : — Le 2 Ch A.



— Le 1 Ch A.

— Le 3 Ch A.

MM. les Généraux-Majors :

RAUCQ, Adjoint logistique au Chef d'Etat-Major du SHAPE ;

GERITS, Commandant militaire du Palais de la Nation ;

BROEKMANS, Commandant opérationnel des Forces de Défense de l'Intérieur ;

BERGILEZ, Sous-Chef d'Etat-Major du Q.G. NORTHAG ;

le Général-Major e.r. CHAMPION, Président d'honneur de la Fraternelle des Chasseurs Ardennais ;

JUNGERS, Président du Tribunal de 1^{re} Instance d'Arlon ;

BASTIEN, Procureur du Roi à Arlon ;

SIMON, Bourgmestre d'Arlon ;

CHRISTOPHE, Commissaire d'arrondissement d'Arlon-Virton ;

BASTIEN, Chef de Cabinet du Ministre de l'Intérieur ;

Mme GODINACHE-LAMBERT, Sénateur ;

MM. REMACLE, Député-Bourgmestre de Vielsalm ;

GILSON, Député permanent ;

le Colonel MARQUET, Directeur de l'Infanterie ;

le Colonel BEM STEPHANY, Commandant la 7^e Brigade d'Infanterie blindée ;

le Colonel BEM de NEVE de RODEN, Commandant l'Ecole des Troupes blindées ;

le Colonel DEFECHE, Commandant le Groupe territorial de Gendarmerie de la Province de Luxembourg ;

le Colonel BEM BRAUN (GSP-IRP), HCEN, Commissaire d'arrondissement à Malmédy ;

LARONDELLE, Président du Tribunal de Commerce d'Arlon ;

Plumier, Vice-Président du Tribunal de 1^{re} Instance et Président provincial de l'ONAC ;

Mimes R. DHUREN et P. van den CORPUT ;

Mlle L. DESCAMPS ;

MM. les Colonels e.r. BORGNIET, GODET, LEBLANC, PETERKENNE les Lieutenants-Colonels

BORBOUX, DELOGNE, RAVEAU et SIRAUX ; anciens Chefs de Corps des 1, 2 ou 3 Ch. A.

le Colonel e.r. FRAEYS ; les Lieut. Colonels CHABOTIER, CLAES et CREVECCEUR ;

le major BERTRAND, attaché de Cabinet, représentant M.A. HUMBLET, ministre de l'Education nationale ;

le Major DENIS, Commandant en second du 20 A.

Plumier, Vice-Président du Tribunal de 1^{re} Instance et Président provincial de l'ONAC ;

Mimes R. DHUREN et P. van den CORPUT ;

Mlle L. DESCAMPS ;

MM. les Colonels e.r. BORGNIET, GODET, LEBLANC, PETERKENNE les Lieutenants-Colonels

BORBOUX, DELOGNE, RAVEAU et SIRAUX ; anciens Chefs de Corps des 1, 2 ou 3 Ch. A.

le Colonel e.r. FRAEYS ; les Lieut. Colonels CHABOTIER, CLAES et CREVECCEUR ;

le major BERTRAND, attaché de Cabinet, représentant M.A. HUMBLET, ministre de l'Education nationale ;

le Major DENIS, Commandant en second du 20 A.

Plumier, Vice-Président du Tribunal de 1^{re} Instance et Président provincial de l'ONAC ;

Mimes R. DHUREN et P. van den CORPUT ;

Mlle L. DESCAMPS ;

MM. les Colonels e.r. BORGNIET, GODET, LEBLANC, PETERKENNE les Lieutenants-Colonels

BORBOUX, DELOGNE, RAVEAU et SIRAUX ; anciens Chefs de Corps des 1, 2 ou 3 Ch. A.

le Colonel e.r. FRAEYS ; les Lieut. Colonels CHABOTIER, CLAES et CREVECCEUR ;

le major BERTRAND, attaché de Cabinet, représentant M.A. HUMBLET, ministre de l'Education nationale ;

le Major DENIS, Commandant en second du 20 A.

Plumier, Vice-Président du Tribunal de 1^{re} Instance et Président provincial de l'ONAC ;

Mimes R. DHUREN et P. van den CORPUT ;

Mlle L. DESCAMPS ;

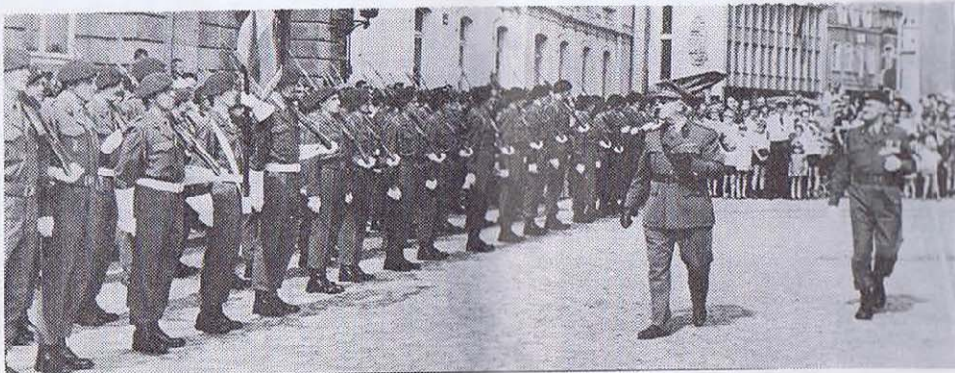
MM. les Colonels e.r. BORGNIET, GODET, LEBLANC, PETERKENNE les Lieutenants-Colonels

BORBOUX, DELOGNE, RAVEAU et SIRAUX ; anciens Chefs de Corps des 1, 2 ou 3 Ch. A.

le Colonel e.r. FRAEYS ; les Lieut. Colonels CHABOTIER, CLAES et CREVECCEUR ;

le major BERTRAND, attaché de Cabinet, représentant M.A. HUMBLET, ministre de l'Education nationale ;

le Major DENIS, Commandant en second du 20 A.



Le général Hoyos passe la revue des troupes.

(Cliché « La Meuse-Luxembourg »).



La tribune principale côté droit.



La tribune principale côté gauche...

THEODORE,
Vice-Président du Conseil provincial,
Bourgmestre de Florenville ;
MATHURIN,
Bourgmestre de Houffalize ;
VAN NEVEL,
Bourgmestre de Vinkt ;
le DE ROO,
Echevin de Vinkt ;
M. l'Abbé WAMPACH,
Curé-Dayen d'Arlon ;
l'Abbé WEBER,
Curé de St-Donat à Arlon ;
le Père de GUERDAVID, s.j., Recteur de la
Maison St-François-Xavier ;
LODNER,
Président de la Communauté Israélite
d'Arlon ;

FELLER,
Président provincial de la FNI ;
REMON,
Président de l'Union des Groupements patrio-
tiques d'Arlon et Président provincial
des Croix de Guerre ;
PEIFFER,
Président de la section d'Arlon de la Fra-
ternelle du 10^e de Ligne ;
BOSSSELER,
Président provincial de la Croix-Rouge de
Belgique et échevin d'Arlon ;
DECKER,
échevin d'Arlon ;
SCHMIT,
Commissaire de police de la Ville d'Arlon ;
tous les dirigeants de la Fraternelle, sauf
le vice-président GOFFART et les colonels
LALIERE et RENSON, empêchés pour rai-
sons de santé.



Le général Champion, le président national et le colonel Stenuit déposent la grande couronne de fleurs de la Fraternelle.

(Cliché « La Meuse-Luxembourg »).



Devant le mémorial provincial : de gauche à droite : lieutenant-colonel Borrand, général Champion, président national, colonel Stenuit, lieutenant-colonel BEM Magon, lieutenant-colonel Teymans.

COMITÉ D'ORGANISATION

Le comité organisateur des cérémonies commémoratives était constitué de la manière suivante :

Président :

M. Albert Hubert, président national de la Fraternelle des Chasseurs Ardennais.

Vice-président :

M. le colonel Melchior, commandant l'École d'Infanterie et la province de Luxembourg.

Membres :

Les Chefs de Corps des 1 et 3 ChA ;
MM.

- le Comte A. d'Ansembourg, Chef de Cabinet du Gouverneur de la province de Luxembourg ;

- Ch. Simon, Bourgmestre d'Arlon ;

- Fernand Crochet, trésorier national de la Fraternelle des Chasseurs Ardennais ;

- Joseph Schmitz, président de la section régionale d'Arlon de la Fraternelle des Chasseurs Ardennais ;

- Albert Giot, vice-président de la section régionale d'Arlon de la Fraternelle des Chasseurs Ardennais.

Coordonnateur :

Major Kœneke, de l'Etat-Major de la province de Luxembourg.

Les officiers et sous-officiers de l'E.M. de la Province et de l'E.L., la 4^e Cie MP, la 3^e Cie TTr et la ville d'Arlon ont prêté leur concours.

Délégué à la presse :

M. Albert Giot.

Messages

Au lendemain du 25 août, le président national a reçu de multiples messages auxquels il ne lui a pas été possible de répondre. Voici seulement des extraits de trois d'entre eux :

— Du lieutenant-colonel Borboux, ancien chef de Corps du 3 Ch A et créateur de la Marche du Souvenir et qui avait été choisi pour le représenter par le lieutenant général Teysen, commandant en chef des Forces belges en Allemagne :

« Bravo à notre très cher Président national pour la journée du 25 août. Enfin une cérémonie qui accroche, qui émeut, qui a une âme. Avec mes sentiments de cordiale reconnaissance. Un ancien d'après-guerre. »

— Du major Lefèvre, commandant en second du 2 Ch A : « ... cette journée faste m'a laissé... une impression profonde ». »

— De Théo Ledent, secrétaire-trésorier de la section Neufchâteau-Libramont : « Je vous remercie pour la magnifique journée vécue dimanche à Arlon. »

Discours prononcé par M. Albert Hubert

Président national de la Fraternelle des Chasseurs Ardennais

Après avoir exprimé les sentiments de respect et de loyalisme au Représentant du Roi et au Représentant du Roi Léopold, le président a adressé ses souhaits de bienvenue et ses remerciements à tous les participants, en particulier le ministre Olivier, le général Hoyos, le gouverneur Brasseur, Mgr Mathen, etc... pour terminer par les anciens et jeunes Chasseurs Ardennais, et la Musique FDI.

Voici le texte de son discours.

La date du 25 août rappelle au chef-lieu du Luxembourg qui nous accueille la journée la plus tragique qu'Arlon ait connue, il y a exactement trente ans, durant la dernière guerre. Ce jour de terreur, de nombreux otages furent appréhendés, les uns étant abattus dans des circonstances effroyables, les autres étant déportés en Allemagne où la plupart allaient disparaître dans les camps de la mort. Nous avons tenu à nous associer, ce matin, au rappel de ce souvenir, avec les autorités communales et les dirigeants des groupements patriotiques.

Que cette évocation me soit l'occasion de souligner qu'Arlon parmi toutes les villes belges, et proportionnellement à sa population, est celle dont — sauf erreur — le plus grand nombre d'habitants et de résidents ont donné leur vie à la Patrie durant la dernière guerre.

Avant d'aborder l'événement que nous commémorons, je voudrais aussi adresser une pensée à nos devanciers du 10^e de Ligne qui célèbrent le 60^e Anniversaire de la bataille de Namur. Tantôt, avec nos Chefs de Corps, nous avons inauguré cette journée en nous recueillant devant le monument érigé en hommage au sacrifice de leurs 1.500 morts.

La cérémonie qui s'est déroulée le 15 septembre 1934 à Walzing, aux portes d'Arlon, a laissé une impression inoubliable à tous ceux qui l'ont vécue.

Par son cadre d'abord, un cadre étonnant, bien couleur locale : une immense prairie s'enfonçant telle la mer dans un golfe, au milieu d'une ceinture de forêts.

Par son dispositif et son déroulement ensuite : au centre, le Roi, sur son cheval, à sa gauche, le ministre de la Défense nationale Albert Devèze, et à sa droite, le gouverneur Fernand van den Corput, qui tous deux avaient joué un rôle essentiel dans la création des Chasseurs Ardennais. Leur faisant face un grand nombre d'officiers généraux et supérieurs, et notamment l'Etat-major du nouveau Corps des Chasseurs Ardennais dont le dernier survivant d'alors, le colonel Borgniet, se trouve parmi nous. Et surtout, les trois détachements qui allaient devenir groupements mixtes puis régiments, composés chacun d'un des trois bataillons de l'ancien 10^e de Ligne dont la dénomination avait été changée, un an plus tôt, en « Régiment de Chasseurs Ardennais », et d'un des trois nouveaux bataillons cyclistes formés à Beverlo et composés exclusivement de volontaires de carrière, lesquels avaient fait une entrée triomphale, quinze jours plus tôt, à Arlon, Bastogne et Vielsalm.

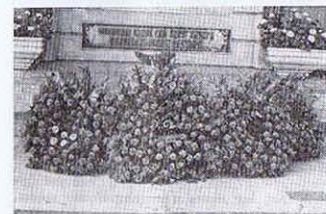
Je ne vais pas décrire ce que fut la cérémonie me limitant à extraire du compte rendu d'un journaliste le passage suivant qui évoque le moment le plus solennel :

« Pour la première fois, chaque détachement salue son drapeau... et chaque



» cœur de soldat lui jure amour et fidélité... Le moment est plein de grandeur, et un vent d'épopée qui vient des profondeurs de nos forêts ardennaises semble souffler sur la campagne où le soleil met son apothéose de lumière, et l'âme de chaque détachement chante dans les plis soyeux et frémissants. »

Cérémonie historique aussi par sa signification, et cela nécessite un rappel.



Des fleurs — quatre couronnes de la Fraternelle, des 1, 2 et 3 Ch A, — pour tous les morts, de toutes les guerres.

L'Ardenne avait été militairement délaissée, en 1870 et en 1914. Au lendemain de première guerre mondiale, quand les années d'euphorie eurent été franchies, recommença une campagne qui avait débuté avant 1914 et qui tendait à l'établissement, dans le Luxembourg, d'unités légères de couverture, appelées à faire face à toute attaque brusquée et à assurer la protection des populations qui ne voulaient plus être abandonnées à leur sort.

Parmi les apôtres de cette doctrine, des parlementaires luxembourgeois, mais surtout François Boyesse et Albert De-

vèze. Ce dernier, alors député, réclamait en 1931 la création de « centres de résistance permanents pour barrer la trouée des Ardennes ». Devenu ministre de la Défense nationale en 1932, il s'attachait immédiatement à la mise à exécution d'une décision de principe de créer des unités de Chasseurs Ardennais, préparée par le général Helleboudt et prise par M. Crockaert, durant les quelques semaines où il fut ministre de la Défense nationale. C'était là « l'aboutissement d'une campagne, menée avec vigueur et persistance, pour la défense du territoire à la frontière même ».

En 1934, autre mesure capitale, le recrutement régional, d'abord partiel et bientôt généralisé, et qui devait s'étendre à une grande partie de la province de Namur, et même de la province de Liège. Car dès 1938, les effectifs mobilisables des Chasseurs Ardennais correspondaient à deux Divisions et un Régiment d'artillerie, sans compter tous les services.

Une série de facteurs, parfois purement psychologiques, contribuèrent à faire naître rapidement un esprit de Corps typique, et à insuffler aux nouvelles unités un moral élevé. L'énumère schématiquement :

- La confiance du Roi.
- La priorité dans les dotations d'équipement, d'armement, etc...
- L'appellation « Chasseurs Ardennais ».
- L'accueil chaleureux de la population, car les Chasseurs Ardennais conquièrent d'emblée sa sympathie, et pas seulement en Ardenne.
- Le retour aux idéaux traditionnels, l'héritage du patrimoine militaire de l'Ardenne, c'est-à-dire de ses héros légendaires et historiques.
- Les qualités ataviques de la race, son attachement au sol, sa tenacité, la rudesse de caractère à l'image de l'apreté du climat.
- Le recrutement régional et la sélection rigoureuse des volontaires de carrière.
- Les aspects multiples et variés de l'instruction, l'entraînement sévère, une discipline stricte mais volontaire.
- La fierté de remplir une mission de confiance, d'occuper une redoutable place d'honneur et de sacrifice, et la volonté de s'en montrer digne.
- Une devise lapidaire et incisive : « Résistance et Mords ».
- Une marche composée de vieux airs du folklore ardennais.
- Une tenue originale et par dessus tout, comme signe distinctif le plus visible, le béret vert que les Chasseurs Ardennais furent les premiers à porter, le béret vert surmonté de la hure du sanglier, emblème de l'Ardenne.

Les historiens et faunologues affirment que le sanglier, en tant que symbole, est « partie intégrante des Ardennes, depuis des temps immémoriaux ». Il occupait une place importante dans notre mythologie, personnifiant la forêt aux côtés de la déesse Arduinna, figurait la colère et l'impétuosité avec Hercule, et on le retrouve constamment avec les déesses chasseresses Diane et Atalante ainsi que Pépoux de cette dernière, Méléagre.

Aux premiers siècles de notre ère déjà, des légions romaines et gallo-romaines qui, très tard les Chasseurs Ardennais, montaient la garde aux marches de l'Empire dans l'Arduenna Silva, avaient surmonté leurs enseignes du sanglier, tandis que la hure ornait leurs boucliers.



L'impeccable allure des Bécots verts d'aujourd'hui.

(Cliché « La Meuse-Luxembourg »).

Les quatre fils Aymon qui, dans leur jortresse de Montauban et avec la complicité de toute la population, tinrent en échec Charlemagne jusqu'à l'obliger à composer, avaient placé la hure sur leur bannière et sur leur justaucorps.

Le féroce « Sanglier des Ardennes », Guillaume de la Marck, et les milliers de pions et de cavaliers portant sa livrée avaient une hure sur l'épaule droite. Bien des seigneurs de ce temps faisaient figurer la hure sur leur blason.

Certes, il n'y avait pas de ces Ardennais parmi nos unités. Nombre d'officiers et de sous-officiers venaient de toutes les régions du pays, y compris les Flandres. C'est ainsi que trois officiers supérieurs à l'Ire Division, dont deux tombèrent au champ d'honneur en 1940, étaient flamands. Le Hainaut nous fournit nombre d'officiers, et le plus grand nombre de volontaires de carrière pour nos bataillons cyclistes. Mais de même que la Chine est réputée assimiler ses conquérants, l'Ardennaise attire, envoie, absorbe et naturalise ceux qui viennent à elle. Et c'est dans son creuset que se sont amalgamés les divers éléments qui ont formé l'esprit Chasseurs Ardennais, parfois un peu particulariste, mais jamais exclusiviste.



Le drapeau national et son escorte.

Je pense, d'autre part, que la création des régiments de Chasseurs Ardennais a exercé un effet psychologique important dans le Luxembourg, et qu'elle a contribué à le sortir de l'isolement et de l'oubli.

Cette province avait manqué la révolution industrielle du XIXe siècle et elle était, le plus souvent, ignorée du pouvoir central pour qui elle constituait, au plus, une réserve naturelle en même temps qu'un réservoir d'hommes où toutes les administrations du pays venaient puiser leurs meilleurs fonctionnaires. Et pour la première fois avec les Chasseurs Ardennais, le Luxembourg déshérité bénéficiait d'un intérêt particulier, de priorités... Cela contribua certainement à une prise de conscience dont, certes, les manifestations tardèrent à s'exprimer en raison de la guerre, de ses destructions de 1940 et 1944-1945 que suivit une période de découragement, marquée notamment par un exode accru.

Aujourd'hui, si grâce à sa volonté, grâce aux efforts de ses dirigeants sous l'impulsion notamment de Monsieur le Gouverneur Brasseur, le Luxembourg est sorti du tunnel et est entré dans la voie qui lui permettra d'occuper la place qui lui revient dans le pays et dans l'Europe en construction, cette identification n'a-t-elle pas trouvé, en partie, son inspiration dans l'esprit Chasseurs Ardennais, dans la première régionalisation qui consista dans la création des unités de Bécots Verts ?

En outre, comment pourrais-je manquer de souligner tout ce que l'Armée a fait, et notamment durant les périodes les plus noires, tout ce qu'elle continue de faire pour cette province, tout ce qu'elle lui apporte sur les plans démographique, social, culturel, économique... ?

La mission initiale des Chasseurs Ardennais — à savoir : la défense à outrance à la frontière — fut tôt modifiée, c'est-à-dire dès 1936. Il apparut, en effet, impossible d'assurer une défense efficace de longue durée, d'autant qu'il résultait des contacts d'Etats-Majors franco-belges que nos voisins du sud envisageaient, au mieux, l'envoi de quelques éléments légers au-delà de la Semois. La ligne de défense principale devait être Canal Albert-Meuse, et plus tard, du moins en premier temps, Anvers-Louvain-Wavre-Namur.

Pour ces autorités militaires, tant françaises que belges, les Chasseurs Ardennais devaient cependant rester à la frontière. d'abord comme force de dissuasion d'une attaque brusquée, ensuite pour assurer la destructions et obstructions et se livrer à

des combats retardateurs, et enfin, dans le cadre d'une action psychologique à usage interne que le général Van Overstraeten exposait ainsi : « faire sentir à la population luxembourgeoise que sa province n'est pas laissée ouverte à l'invasion, et que nous y organisons une défense directe en rapport avec nos possibilités dans le cadre de la défense générale du pays ».

Mais on tenait à tout prix à récupérer, pour la bataille principale, ceux que le Conseiller militaire du Roi dénommait « cette troupe d'élite » et l'Attaché militaire de France à Bruxelles, dans une note à son gouvernement de février 1940 « les meilleures troupes belges ». Il ne m'appartient pas, aujourd'hui, d'évoquer la dure période de mobilisation, ni la campagne de 1940 et ce qui a suivi. Je voudrais toutefois rappeler — car c'est là un fait haut de signification — que deux des trois officiers qui, le 15 septembre 1934, ont présenté au Roi nos drapeaux sont tombés au champ d'honneur, précisément en deux lieux qui illustrent la détermination des Chasseurs Ardennais : Bricart à Bodange et Dhuren à Vinkt.

Mais la plus éminente appréciation du comportement des Chasseurs Ardennais leur vint de leur commandant en chef. Il y a près de dix ans, recevant le conseil d'administration de notre Fraternelle et répondant à l'adresse de son président, le Roi Léopold prononçait une allocution dont je vous citerai deux extraits :



Le colonel e.r. Moigny, à la tête des Anciens.

« ... Léopold Ier déjà, et après lui tous les Membres de ma Famille, ont toujours éprouvé un grand attachement pour l'Armée ; aussi, est-ce toujours avec joie que je me retrouve au contact de ses populations fières, loyales et courageuses. »
« Ces belles qualités foncières ont trouvé leur plein épanouissement au sein des Unités de Chasseurs Ardennais, favorisé par un idéal commun de défense du sol ancestral... »

« ... La confiance que la Nation mettait en vous, vous l'avez pleinement justifiée. »
« Quand est venu le temps de l'épreuve, c'est jusqu'à la limite de vos forces que vous avez rempli votre mission de sacrifice. Il n'en faut d'autres preuves que le témoignage de vos frères d'armes, vos nombreuses distinctions honorifiques et la fierté avec laquelle vos successeurs continuent à porter le bécot vert et à maintenir vos traditions. »
« C'est en toute sincérité que je vous dis : Messieurs les Chasseurs Ardennais, je suis fier de vous... »

On me permettra de terminer sur ces paroles royales, après avoir seulement souligné que nous nous efforçons, dans nos unités et au travers de notre Fraternelle, d'assurer la continuité de l'esprit né, il y a quarante ans, à l'orée d'une forêt frissonnante.

Revue de presse

— Dans « L'Avenir du Luxembourg », Jo Motte avait intitulé son reportage « Ils sont venus, ils étaient tous là, à Arlon, les Chasseurs Ardennais ». En voici trois extraits :

« Ils sont venus, ils sont tous là, les paroles fredonnées par Charles Aznavour auraient pris de la grandeur dimanche matin, place Léopold, à Arlon. Ils étaient venus, en effet, tous les anciens Chasseurs Ardennais pour la célébration du 40e anniversaire de la remise des drapeaux aux régiments de Chasseurs Ardennais, remise qui eut lieu en 1934 sur la place de Waltzing par le roi Léopold III.

« Le chef-lieu avait vraiment prouvé qu'il est par excellence la ville des hommes au bécot vert. Le population était venue assister à la cérémonie, et les drapeaux vert et rouge à la hure étaient nombreux... »

« ... Certains auraient peut-être préféré une évocation plus haute en couleurs avec présentation des uniformes et du matériel de l'époque, une exposition, etc... La cérémonie de dimanche fut strictement au caractère militaire et en demeura d'autant plus dans la ligne de la discipline et de la fraternité du style... »

« ... Qui donc aurait été mieux qualifié qu'Albert Hubert, le président national de la Fraternelle des Chasseurs Ardennais, pour prononcer le parole immédiatement après cette évocation ? Il fut le mainteneur, celui qui a organisé, canalisé, orienté le culte du souvenir, l'esprit de fraternité de ses anciens compagnons d'Arion... »

— Dans « La Meuse-Luxembourg », de larges illustrations reproduites d'ailleurs dans ce bulletin, avec un compte rendu de notre ami Albert Trol.

— Dans « Le Peuple », un bel article d'un fidèle de nos manifestations, Joseph Barriert, de Rochefort :

« ... Messés sur les traitoirs, les anciens, coiffés du bécot vert, avaient répondu par centaines à l'appel de leur dynamique fraternelle.

« Ce fut au président de celle-ci, l'infatigable Albert Hubert, qu'incomba l'honneur de rappeler la cérémonie qui s'était déroulée le 15 septembre 1934, aux portes d'Arlon... »

« ... Les détachements des trois régiments de Chasseurs Ardennais, encadrant leurs drapeaux, défilèrent devant la tribune, suivis par quelque quatre cents à cinq cents anciens qui, sous le bécot vert fièrement arboré sur leur tête blanche ou dégarnie, avaient oublié leurs jambes de grand-père et retrouvé, miracle d'un jour, tout l'allant de leurs 20 ans... »

— Dans « La Dernière Heure », notre autre ami Paul Morgan a écrit, entre autres :

« ... Le moment le plus beau et aussi le plus émouvant arrive alors : aux accents de la célèbre marche de Wilmet, le défilé commence sur toute la diagonale de la place Léopold.

« D'abord, en un ordre impeccable, ceux qui ont pris la relève, c'est-à-dire les détachements des 1er, 2e et 3e Régiments, puis les anciens par rangs de trois, la grosse majorité coiffant leur vieux et légendaire bécot, marchant néanmoins avec aplomb devant le public. Ils étaient ainsi quelque 360, sortis des rangs des 700 présents, afin de prouver qu'à l'âge de 60, 65 et voire même 70 ans, un ancien Chasseur sait encore marcher au pas... ! »

— Enfin, un bon gantil « papier » d'ambiance dans l'hebdomadaire militaire « Vox » :

« Arlon, place Léopold, il est 11 heures en ce clair matin du 25 août. Je suis mêlé à la foule réunie pour assister à une cérémonie militaire haute en signification pour la ville d'Arlon et les trois régiments de Chasseurs Ardennais.

« Curieux et amusé, j'observe, j'écoute et sans bien vite l'âme des spectateurs. Ils vivent leur commémoration, celle du 40e anniversaire de la remise des drapeaux aux Chasseurs Ardennais. Ce sont pour la plupart des anciens du régiment. Parfois, ils ont un fils dans ses rangs, et la cérémonie a pour eux une signification profonde qui se lit sur leur visage grave et fier. Ils font partie d'une élite.

« L'Armée, c'est encore quelque chose de grand pour eux. Elle garde tout son sens à travers les jours qu'ils ont passé dans ce glorieux régiment.

« A l'arrivée des drapeaux, ils se retressent. Chez les Anciens, le salut rendu est une faveur : eux seuls peuvent rendre ce salut. Il n'y a pas à leur expliquer le sens du drapeau. Un film de souvenirs se déroule devant eux. Des yeux se voilent, ici et là une lèvre tremble. C'est une communion de fierté.

« — « Oui Madame, j'y étais le jour où le roi Léopold III a remis les trois drapeaux sur la place de Waltzing... Regardez comme maintenant nos soldats sont équipés ! C'était autre chose de notre temps... Ils sont beaux hein, Monsieur ! » « Que voulez-vous, ils sont jeunes, j'étais beau aussi alors. »



Discours de

M. Maurice BRASSEUR

Gouverneur

de la province de Luxembourg

Lorsque, le 15 septembre 1934, devant une foule considérable massée dans la plaine de Waltzing, Sa Majesté le Roi Léopold III remit leurs drapeaux aux futurs régiments de Chasseurs Ardennais, il prononça les paroles suivantes :

« En vous attribuant un poste d'honneur à la frontière, la Nation fonde sur vous les plus grands espoirs ; vous les justifierez, je n'en doute pas, par votre esprit de discipline, voire habileté tactique, vos capacités manœuvrières et par l'ardeur à vous préparer à la lourde mission qui peut vous incomber... »

A une époque où l'on conteste jusqu'aux principes les plus nobles, jusqu'aux valeurs les plus sacrées, des manifestations comme celle d'aujourd'hui témoignent qu'une élite encore nombreuse entend défendre des vertus d'honneur, de dignité, de fidélité, de discipline, qui font les peuples forts et les plus libres nations.

Traditionnellement, ces hautes qualités morales ont toujours été en honneur dans notre Armée, mais je peux affirmer ici qu'elles se sont développées avec une particulière vigueur dans les trois régiments de Chasseurs Ardennais, constitués aux Marches de notre pays pour la défense de son sol et la sauvegarde de ses libertés.

Le bon exemple, par bonheur, est aussi parfois contagieux et je n'en veux pour preuve que le témoignage de cette foule nombreuse que nous formons ici pour acclamer nos bécots verts et pour leur dire notre admiration, notre fierté, mais aussi notre reconnaissance.

Chasseurs Ardennais, la population du Luxembourg vous aime bien. Elle vous sait gré du passé glorieux fait de bravoure et de sacrifices que vous avez vécu et elle sait que vous êtes déterminés à agir de même s'il le fallait dans l'avenir.

Monsieur Hubert, l'éminent Président de la Fraternelle des Chasseurs Ardennais, qui entretient avec ferveur la flamme de ce passé toujours vivant, vient de nous en rappeler certains hauts faits.

Des noms comme Bodange, Charbrehez, Perwez, Vinkt, Deinze, Gottem sont autant de souvenirs que vous garderez et que nous garderons aussi.

Pourtant ce ne sont pas ces faits d'armes éclatants que je veux rappeler en cette occasion.

J'ai pensé, en effet, que parallèlement à ces traits d'héroïsme, il existait une autre forme d'exploits, peut-être plus obscure, mais aussi noble et aussi nécessaire : je veux parler de celle qui consiste à s'imposer, jour après jour, dans un esprit de grande fraternité, dans une tradition d'honneur et de fidélité, une discipline sévère, en sens élevé du devoir, une générosité simple mais efficace.

Je suis heureux de constater que telle forme d'héroïsme continuuel, l'allais dire d'héroïsme à petit feu, ne cesse de fleurir parmi nos Chasseurs Ardennais.

Aussi, vois-je avec bonheur poindre le jour où, à travers le slogan Armée-Nation, déjà mis en honneur dans cette émouvante Marche du Souvenir, les valeurs qui font les peuples forts et les Nations fières ne seront plus contestées par personne.

Chasseurs Ardennais, nous vous faisons confiance pour nous aider à réaliser cette noble mission.

« Ensuite, c'est le défilé : les trois bataillons en tête puis l'impressionnante suite des Anciens, tous coiffés du bécot vert, en compagnies serrées, à la tête haute, le pas sûr et cadencé. Ils sont nombreux, plus le mille. Si ce n'est la beauté et l'harmonie des uniformes des compagnies qui viennent d'ouvrir la marche, on pré-

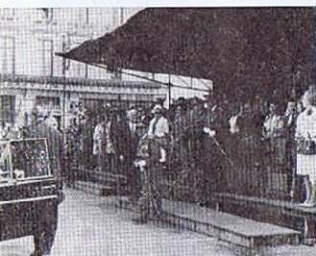
« férait ce défilé des Anciens, tant il y a d'âme dans ces regards. »
« La foule ne peut s'empêcher d'acclamer. Vrai- ment, cette cérémonie n'est pas comme les autres, car seuls les initiés peuvent l'apprécier à sa juste valeur. »



Les drapeaux des sections.

(Cliché « La Meuse-Luxembourg »).

DERNIÈRES
IMAGES
d'une
belle journée...



Le départ du Représentant du Roi.



« Ils » marchent au pas aussi bien qu'en leur jeune temps.

PHOTOS

Il existe de nombreuses photographies des cérémonies du 25 août. Elles doivent circuler dans les sections. On peut donc s'adresser à celles-ci ou au président de la section d'Arlon ou au trésorier national adjoint.

— NOTRE DISQUE —

Notre disque est en vente au prix de 100 F dans toutes nos sections.

Il a été réalisé par la musique FDI, sous la direction du capitaine Cardon, et la chorale de l'ISMA d'Arlon, les Rossignoles, dirigée par le CF Charles.

La première face comprend la Marche des Chasseurs Ardennais chantée (texte officiel et complet) et l'autre face, l'œuvre du lieutenant Cardon, « Les bérêts verts », devenue « Marche de la Fraternelle des Chasseurs Ardennais ».

LE DRAPEAU DE L'ARLENNE

Le drapeau de l'Ardenne que nous avons lancé il y a à peine dix-huit mois marche fort bien. Il faut que toutes les Administrations communales de la grande Ardenne, les écoles, les autres services publics, les campings, etc... l'adoptent.

Etant donné son succès, nous allons désormais présenter plusieurs formats et aussi deux formules, de manière à ce qu'on puisse soit le hisser à une hampe ou à un mât, soit le fixer à une façade.

Vu les hausses extraordinaires des prix des matières premières, nous ne pouvons donner maintenant les prix. De toutes façons, nous n'en faisons pas une opération commerciale, ne prenant aucun bénéfice.

S'ADRESSER DANS LES SECTIONS OU AU TRESORIER NATIONAL ADJOINT. (ADRESSES EN PAGE 2).

L'EMISSION DU TIMBRE SPECIAL CHASSEURS ARDENNAIS

(28 OCTOBRE 1974 — PREVENTES 26-27 OCTOBRE)

1. — Type d'oblitération

Nous avons annoncé, dans un précédent bulletin, que la Fraternelle des Chasseurs Ardennais avait obtenu l'émission d'un timbre spécial à 3 F, afin de commémorer le quarantième anniversaire de la remise à Arlon, le 15 septembre 1934, des drapeaux aux détachements de Chasseurs Ardennais d'Arlon, Bastogne et Vielsalm par S.M. le roi Léopold III. Le timbre sera de 24,5 mm de large sur 35,4 mm de haut, et sera imprimé en polychromie.

Cette émission aura lieu dans les bureaux de poste du pays, le 28 octobre. La prévente de ce timbre est prévue, par la Régie des Postes, le samedi 26 et le dimanche 27 octobre, en principe de 10 à 18 h, dans les localités ci-après. Les timbres utilisés sur le courrier et les souvenirs seront oblitérés d'une oblitération spéciale commémorative.

2. — Préventes

a) VIELSALM - organisée par la section régionale de la Fraternelle, en collaboration avec le Salm Phila Club et le 3e Chasseurs Ardennais.
Local : Athénée Royal, rue de l'Hôtel de Ville 3, 6690 Vielsalm.

b) BRUXELLES - organisée par la section du Brabant de la Fraternelle, avec la collaboration du Club Royal Philatélique des Invalides.
Local : Musée postal, 2-4, Petite rue des Minimes, 1000 Bruxelles (près de la place du Sablon).

c) DEINZE - organisée par le Postzegelclub « De Leiestreek », Regenbooglaan 57, 9800 Deinze.

Local :

Zaal OLYMPIA
Gaverse steenweg 128
9800 Deinze

d) Seront mis en vente, par souscription, 350 exemplaires avec texte néerlandais du feuillet or, moyennant virement, avant le 20 octobre, de 225 F pour envoi par courrier ordinaire, et de 243 F pour envoi par courrier recommandé, aux CCP suivants :

CCP 000-0999963-87
De Heer Carlos SANCTORUM
Voorzitter van de Postzegelclub
« De Leiestreek »
Regenbooglaan 57
9800 Deinze

— CCP 35 22 42
Fraternelle des Chasseurs Ardennais, section du Brabant.

A partir du 28 octobre, réclamez dans tous les bureaux de postes LE TIMBRE à 3 F « SANGLIER »



Les feuillets or en français (tirage limité) seront mis en vente via nos sections et répartis proportionnellement à leur importance.

3. — Que se passera-t-il dans ces préventes ?

Tout d'abord, un bureau de poste temporaire y fonctionnera; on pourra y expédier du courrier, y compris des recommandés, se munir des timbres à 3 F Chasseurs Ardennais et d'autres timbres, faire oblitérer des plis du cachet oblitérant spécial commémoratif dont question ci-avant (unilingue, sauf à Bruxelles - bilingue avec prédominance française ou néerlandaise au choix).

Les organisateurs mettront en vente les souvenirs philatéliques suivants :

a) Une CARTE MAXIMUM (CM) représentant le monument national de Martelange en couleurs, avec le timbre Ch A, appliqué sur le verso et oblitéré du 26 octobre 1974 (timbre commémoratif).
Prix : 15 F.

b) Une ENVELOPPE 1er JOUR ou First Day Cover (FDC) représentant notre sanglier de Martelange avec le timbre Ch A oblitéré du 26-10-1974.
Prix : 25 F.

c) Un très beau FEUILLET DE LUXE (FL) représentant le dessin stylisé du futur monument de Martelange plus timbre Ch A et oblitération commémorative.
Prix : 25 F.

On peut commander des souvenirs a, b et c en virant ou en versant les sommes indiquées ci-après à des des trois comptes de chèques postaux suivants :

— CCP 000-0999963-87
De Heer Carlos SANCTORUM
Voorzitter van de Postzegelclub
« De Leiestreek », Regenbooglaan 57, 9800 Deinze.

— 35 22 42
Fraternelle des Chasseurs Ardennais, section du Brabant.

— 38 72 30
Salm Phila Club, 6690 Vielsalm.

Prière de bien préciser les souvenirs commandés, en recourant aux abréviations.

Coût unitaire des divers souvenirs, port compris :

— Carte maximum (CM) :
21 F en port ordinaire;
39 F en pli recommandé.

— Enveloppe premier jour (FDC) :
21 F en port ordinaire;
39 F en pli recommandé.

— Feuille de luxe (FL) :
Pli ordinaire 37 F;
Pli recommandé 55 F.

En cas de commande de plusieurs exemplaires, tenir compte des indications suivantes: la CM pèse 5 grammes, la FDC 4 grammes, et le FL 14 grammes, enveloppe comprise.

L'expédition des souvenirs commandés par CCP sera effectuée, en principe, dans le courant du mois de novembre 1974.

Le timbre Chasseurs Ardennais doit constituer un puissant moyen de propagande pour la Fraternelle. Nous demandons à tous les Chasseurs Ardennais, à leurs familles, à leurs amis, aux sympathisants d'acheter ce timbre pour leur courrier futur.

Pour tous renseignements, Colonel BEM hre Jean Borgniet, 60, square des Latins, 1050 Bruxelles (joindre le timbre pour réponse SVP).

On peut aussi commander le timbre à 3 F en versant le montant voulu au CCP 000-0055630-49 du Service des Collectionneurs, Hôtel des Postes, 1000 Bruxelles.



3. CHASSEURS ARDENNAIS

LA REMISE DE COMMANDEMENT

Le lieutenant-colonel BERTRAND succède à la tête du 3 Ch A au lieutenant-colonel BEM DETREMBLEUR

Le vendredi 12 juillet 1974, à 11 heures, après trente mois de commandement, le lieutenant-colonel BEM Detrembleur fait ses adieux au 3^e Chasseurs Ardennais et en a remis le commandement au lieutenant-colonel Bertrand, au cours d'une prise d'armes dans le parc de Vielsalm, sous un soleil radieux.

Parmi les nombreuses personnalités et invités venus manifester leur sympathie au régiment et aux deux chefs de Corps, on reconnaissait: le général-major Hoyos, commandant de la 3^e circonscription militaire, le général-major Cauq, le général-major De Belder, commandant la 1^{re} Division, le général-major Gontier, commandant l'Ecole de Guerre, le général er. Champion, président d'honneur de la Fraternelle. Les attachés militaires de France, des Pays-Bas et du Canada reprenaient contact avec la 3 ChA et la ville de Vielsalm qui les avaient accueillis quinze jours plus tôt à l'occasion de l'arrivée de la Marche de Souvenir.

Dans la tribune, les anciens chefs de Corps: les colonels BEM Peterkenne et Camus, le colonel Derille, le lieutenant-colonel Bourbon se remémoraient des instants qui jadis, pour eux, furent paisiblement émouvants.

Monsieur Hubert, président national de la Fraternelle, conduisit une importante délégation où se détachaient sur les frondeuses du parc, les drapeaux des sections.

Après la traditionnelle revue des troupes, le colonel BEM Schiltz ouvrit la cérémonie par un geste plus que symbolique: la remise au Bataillon du challenge Fusilier d'Assaut 1973-1974. Un parcours parcourut les rangs des compagnies lorsque le lieutenant-colonel BEM Detrembleur reçut le trophée. Ce moment le fier et récompensait les efforts consentis pendant des mois d'instruction intense. Après la prestation de serment du sous-lieutenant médecin Tourbach, le lieutenant-colonel BEM Detrembleur s'adressa une dernière fois à ses troupes. Il exprima sa reconnaissance aux cadres du 3 ChA en soulignant la difficulté, la beauté de leur mission d'éducateurs et de chefs ainsi que la façon dont ils l'accomplissent. A ses Chasseurs Ardennais, il rappela les moments marquants de leur service militaire et les atouts qu'ils en ont retiré pour leur vie d'homme.

Il termina par ces mots: «J'ai rencontré auprès de vous, cadres et Chasseurs Ardennais, l'esprit d'équipe que j'espère y trouver. Ce commandement aura été pour moi une expérience privilégiée dans ma vie d'officier. Je vous en suis très reconnaissant».

Le lieutenant-colonel BEM Detrembleur passa ensuite une dernière fois son bataillon en revue. Fortement ému, il salua longuement le drapeau du 3 ChA et gagna la tribune. Par un vibrant «Résiste et Mords - Halten und beissen», le Régiment dit adieu à son 13^e Chef de Corps. Auparavant, en compagnie des Anciens, il était allé fleurir une fois encore le monument aux morts des 3/6 Chasseurs Ardennais.

Le nouveau

CHEF DE CORPS

Né à Liège en 1930 mais originaire d'Arion, le Lt Col Bertrand appartient à la 90^e Promotion «Toutes Armes» de l'ERM. A sa sortie de l'ERM, est désigné pour le 3 Ch A et est reconnu sous-lieutenant dans le parc de Vielsalm le 21 février 1953 lors de la remise de commandement du 3 Ch A entre le major Pairon et le major BEM Impens.



Est instructeur à l'EI de 1953 à 1955.

De 1955 à 1968 sert aux FBA respectivement au 1 Gr et au 1 Cy.

En juillet 1960, sert pendant trois mois dans une compagnie de Marche au Congo et au Burundi.

Après avoir réussi les épreuves de candidat-major, est désigné pour l'Ecole d'Infanterie qu'il rejoint le 6 janvier 1969.

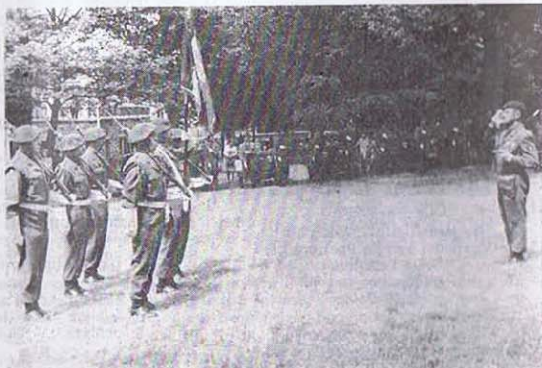
Est instructeur au cours candidat-major du 6 janvier 1969 au 2 août 1971 où il succède au colonel Stenuit.

Du 2 août 1971 au 2 juillet 1974, est directeur de l'Instruction et des Etudes de l'Ecole d'Infanterie.

A été nommé lieutenant-colonel le 26 juin 1974.

Reprend le commandement du 3 ChA le 12 juillet 1974 et y est reconnu comme Chef de Corps 21 ans après y avoir été reconnu sous-lieutenant.

Est marié et père de deux filles de 15 et 11 ans.



Ultime salut au Drapeau.

(Photo « Le Jour » - Verviers)

Le colonel BEM Schiltz présenta alors le lieutenant-colonel Bertrand et procéda à la reconnaissance officielle du nouveau chef de Corps.

Le lieutenant-colonel BEM Detrembleur revint un moment devant le front des troupes pour la remise du stick de commandement. La poignée de mains échangée à cette occasion exprima, mieux que des discours, les vœux de plein succès formulés par chacun à l'intention de lieutenant-colonel Bertrand.



Avant son départ, le lieutenant-colonel BEM Detrembleur reçoit, pour la première fois, le Challenge du Fusilier d'Assaut.

LE BREVET L'INFANTRIE LÉGÈRE AU 3 Ch A

Du 22 au 26 juillet, les Chasseurs Ardennais des 1^{re} et 3^e compagnies ont effectué à Marche-les-Dames un stage commando.

Ils y sont arrivés pleins d'entrain et d'optimisme car ils avaient subi à Vielsalm et à Hottin un entraînement sévère et adapté. La hauteur des rochers était quand même impressionnante.

Ils grimperont le rocher du Tarzan, le redescendront en rappel, se jetèrent dans le vide par un «death ride» vertigineux, firent connaissance avec la piste de cordes et son «swing» impressionnant. Ils durent vaincre les obstacles du «do or die» et leur appréhension du vide sur la piste du risque et celle du vertige, à 80 mètres au-dessus de la Meuse.

Ils apprirent les différentes manières de traverser une rivière et durent parcourir le dédale d'un ancien fort, point de départ d'une marche de 12 kilomètres.

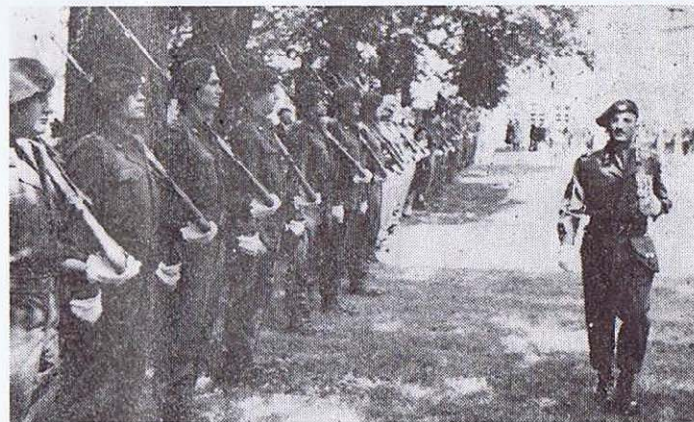
Le vendredi, leurs efforts étaient couronnés de succès après qu'ils eurent fourni une ultime performance dans un parcours individuel.

Le jour même de leur retour à Vielsalm, ils reçurent des mains du Chef de Corps l'insigne commando d'infanterie légère - le poignard dans une flamme - qui les distingue et leur rappellera la beauté de l'effort consenti et la joie de la victoire sur soi-même.



L'arrivée du Drapeau.

(Photo « Le Jour » - Verviers)



La dernière et mélancolique revue...

(Cliché « L'Avenir du Luxembourg »)



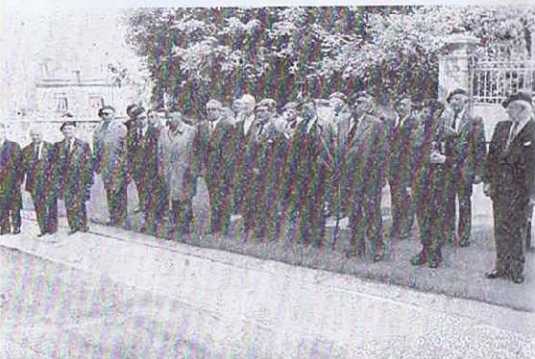
L'au-revoir du lieutenant-colonel Detrembleur à un sous-officier.

(Cliché « L'Avenir du Luxembourg »)



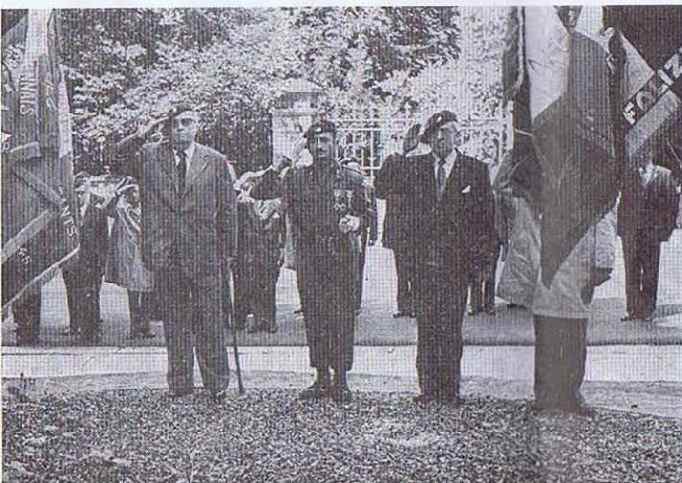
Le lieutenant-colonel Bertrand vient d'être reconnu en qualité de Chef de Corps du 3 Ch A par le colonel BEM Schiltz, un Alishuen, qui commença sa carrière militaire aux Chasseurs Ardennais.

(Photo « Le Jour » — Verviers,



Entouré d'un groupe d'Anciens, le lieutenant-colonel BEM Detrembleur rend un dernier hommage au monument aux morts des 3/6 Ch A.

(Photo « Le Jour » — Verviers)



Hommage aux morts des 3/6 Ch A.

PRISE D'ARMES A SAINT-HUBERT

Remise du Couteau de chasse

A l'issue de l'exercice de longue durée « Final Tonic » qui terminait le service militaire de la plupart des Chasseurs Ardennais du régiment, et qui consistait en une infiltration de nuit dans la région au sud-ouest de Saint-Hubert, une prise d'armes eut lieu sur la place de l'Abbaye de Saint-Hubert.

Le but de cette cérémonie était la remise du « Couteau de chasse d'honneur » offert par le Comte Arnoul de Briey au soldat milicien le plus méritant du régiment, c'est-à-dire « celui qui s'est le plus souvent distingué par ses qualités morales, son allant, son esprit d'équipe, sa loyauté et son dévouement », ainsi que le rappela dans son discours le chef de Corps, le lieutenant-colonel Bertrand. C'est le Chasseur Ardennais Meyer, de la 3e Cie qui mérita cette distinction.



Le comte A. de Briey remet le couteau de chasse au soldat milicien Meyer.

La manifestation était présidée par le colonel Melchior, commandant de la Province du Luxembourg et commandant de l'Ecole d'Infanterie. Parmi les invités on pouvait remarquer MM. Labrousse, Bourgmestre de Saint-Hubert et Président du Conseil provincial du Luxembourg, Landenne, commissaire d'Arrondissement à Neufchâteau, le colonel de Gendarmerie Deféche, commandant du Groupe Territorial de la Province du Luxembourg, le comte Arnoul de Briey.

Après avoir remercié les autorités, le lieutenant-colonel Bertrand rappela aux Chasseurs Ardennais les grandes étapes de leur année de service, souligna les exigences de celui-ci et les remercia pour la façon dont ils avaient remplis leurs différentes missions.

Puis ce fut la remise du Couteau de Chasse d'Honneur par le Comte Arnoul de Briey au Chasseur Meyer, en présence des parents de celui-ci émus et fiers. Dans son allocution, le Comte de Briey dit l'importance du service militaire dans la vie d'un homme: «souvent c'est au cours du service que l'homme prend un chemin décisif dans l'existence, le bon ou le mauvais. C'est dire la responsabilité morale considérable qu'ont les officiers et sous-officiers. Dès lors, j'affirme que quand le service militaire est bien accompli, dans une unité comme les Chasseurs Ardennais, il est positivement essentiel à la formation d'un homme». Il poursuivit par: «Dans quelques jours, vous serez à nouveau des civils qui conserveront les mêmes devoirs civiques envers l'humanité qu'à l'armée...».

C'est en exhortant les Chasseurs à cultiver les valeurs morales honorées dans cette manifestation que le Comte de Briey acheva son discours.

Les sous-lieutenants de réserve Vliegen et Fontaine prêtèrent ensuite serment.

Un défilé termina la prise d'armes, qui fut suivie d'un vin d'honneur à l'Hôtel de Ville.

UN DÉTACHEMENT DU 3 Ch A

A LA

MARCHE DE NIMEGUE

Histoire de rester «en jambes», un détachement du 3 ChA prit le départ, le 15 juillet dernier, de la célèbre Marche de Nimègue. Histoire aussi de comparer avec la Marche du Souvenir...

Les circonstances atmosphériques, aussi tristes sur les rives du Waal que sur les crêtes ardennaises constituèrent le premier dénominateur commun. Belle occasion d'appliquer la devise des Chasseurs Ardennais, d'autant plus que pour quantité de personnes, le bérêt vert à la Hure est aujourd'hui un label de marcheur confirmé et intrépide!

A grand renfort de chansons de marche et d'esprit d'entraide, le détachement parcourut les interminables kilomètres du plat pays.

A la réception offerte par la délégation belge, des Chasseurs Ardennais en tenue de 1940 formaient la haie d'honneur. Leur allure autant que leur uniforme firent impression.

Quand la troisième étape se termina sans abandon, il était évident que le groupe défilerait au complet au terme de l'épreuve.

Pour le défilé final, il faisait, comme diraient nos amis du 7e BCA, «grand beau temps». Le style grandiose de l'entrée dans la ville fit oublier les douleurs musculaires et cloches aux pieds. Le détachement complet, en tête de la délégation belge, parcourut les quatre kilomètres du défilé sous les applaudissements nourris. La musique entraînante, les vivats d'une foule extraordinairement dense, les fleurs distribuées avec générosité firent de ces minutes un moment inoubliable.

On épingle la médaille au ruban orange avec une fierté légitime. Et, dans le village de toile de Heumelseord, on s'endormit ce soir-là profondément. Sommeil coupé par des rêves où les kilomètres de béton succédaient à des kilomètres de macadam avec, çà et là, quelques kilomètres de pavés...

FTX «FINAL TONIC»

Le 3 ChA a exécuté les 21 et 22 août le FTX «Final Tonic», exercice qui précède la démobilisation des miliciens de la levée de septembre 73.

Cet exercice, qui s'est déroulé entre la frontière française (région de Villerzie-Renne) et la rivière Lhomme a consisté en une infiltration frontale de deux compagnies la nuit du 21/22 août 74 pour rejoindre une zone de regroupement en vue d'une action sur des points de passage sur la Lhomme. Le peloton éclaireurs renforcé d'un peloton fusiliers a joué ennemi et tendait un écran de contre-infiltration.

Cet exercice s'est clôturé par une prise d'armes sur la place de l'Abbaye de Saint-Hubert.

La garde aux Palais royaux

par le

3^e CHASSEURS

ARDENNAIS



La 3e compagnie, commandée par le capitaine Paquay, a assuré cette année du 31 juillet au 15 août la garde aux Palais royaux de Bruxelles et de Laeken.

Le chef de Corps, le lieutenant-colonel J.J. Bertrand, accompagné de l'adjudant de corps, l'adjudant-chef Vandenneersch, ont assisté le 31 juillet à la relève de la garde au Palais Royal de Bruxelles.

Un public nombreux était présent, parmi lequel on remarquait le lieutenant-colonel BEM Detrembleur, ancien chef de Corps et une importante délégation de la section Régionale du Brabant de la Fraternité conduite par le président national, M. Hubert. De nombreux civils, tant belges qu'étrangers, étaient présents et ont assisté à cette relève.

Après la relève, les visiteurs prirent le drink de l'amitié à la Maison du Luxembourg Belge et le Maltrank d'Arlon aidant, l'atmosphère fut très joyeuse.

Durant leurs périodes de loisirs, les Chasseurs Ardennais, outre la natation et le bowling, eurent l'occasion de rendre visite aux bases de Fiorennes, Bierset et Beauvechain, ainsi qu'à la base navale d'Ostende.

Les portes du nouveau complexe de la RTT à Woluwe leur furent aussi ouvertes.

Pendant ces quinze jours, les Chasseurs Ardennais firent preuve de leur habituelle belle tenue.

*





ARMÉE- NATION

L'équipe de soutien logistique du 3 ChA lors du « Jeu sans frontières » à Bouillon.

(Cliché « L'Avenir du Luxembourg »)

LA VIE AU BATAILLON

Nominations

- au grade de sous-lieutenant de réserve: ASL Gudenkauf J. le 21 février 74; ASL Lentz G. le 1 mai 74; ASL Malice F. le 1 mai 74.
- au grade de sergent de réserve: CSOR De Bruyne H. le 1 juillet 74.
- au grade de caporal-chef, le 1 juillet 74, les caporaux VC: Dupuis L.; Yerna T.; Nicolas J.

Rappels

- Le major de réserve Seghers A. a effectué un rappel d'avancement de 11 jours au 3 ChA du 20 au 31 mai 74.
- Le capitaine de réserve Deneve a été rappelé sous les armes pour effectuer une prestation de perfectionnement pour OR, exercice de tir le 25 mai à Bourg-Léopold.
- Le sous-lieutenant de réserve Vertus C. a effectué un rappel d'avancement de 24 jours au 3 ChA du 6 au 29 mai 74.
- Les sous-lieutenants de réserve Beelmans D. et Defet J. ont effectué un rappel d'avancement de 24 jours au 3 ChA du 1 au 24 août 74.
- Le sous-lieutenant de réserve Olivier J. a effectué un rappel d'avancement de 8 jours au 3 ChA du 1 au 8 août 74.
- Le sous-lieutenant de réserve Pauly J. a effectué une prestation volontaire de 48 heures au 3 ChA les 21 et 22 août 74 pour participer à l'exer-

Commissionnements

- au grade de sous-lieutenant de réserve:

- COR Med. Tourbach le 1 Juin 74;
- COR Fontaine le 1 août 74;
- COR Vliegen le 1 août 74.
- au grade de sergent de réserve: Cpl Mievis le 1 mai 74; Cpl Tandeck R. le 25 juin 74; Langhor J. le 25 juin 74; Spoden H. le 25 juin 74.

Prestation de serment

- le 12 juillet 74: le SLt Med Tourbach;
- le 22 août 74: les SLt Fontaine et Vliegen.

Passages

- Le lieutenant-colonel J.J. Bertrand est passé de l'EI au 3 ChA le 2 juillet 74 pour en être le commandant à la date du 12 juillet 74.
- Le lieutenant-colonel BEM P. Detrembleur est passé à JS3 à la date du 15 juillet 74.
- Le major BEM R. Brisy passe au 3 ChA à la date du 2 septembre 74.
- Le major E. Engels passe à l'EI à la date du 16 septembre 74.
- Le commandant P. Godichal passe au 3C Gpt à la date du 2 septembre 74.
- Le commandant W. Dewulf passe au 2Ch à la date du 9 septembre 74.

Distinctions honorifiques

- Par arrêté royal du 6 avril 74.
- La Croix Militaire de 2e classe a été décernée au commandant P. Godichal;
- La Décoration Militaire de 1re classe a été décernée aux 1Sergent-Majors J. Huybrechts et H. Meyer.

- La Décoration Militaire de 2e classe a été décernée au caporal Chatelier.

Officier de réserve en prestation volontaire d'encadrement

En prestation volontaire d'encadrement d'un an à la date du 21 février 74, le sous-lieutenant J. Gudenkauf.

Résultats de cours

Le sergent Hold a réussi le cours pour sous-officier assistant EPS (129e session du 13 mai 74 au 21 juin 74).

Mariage

Le sergent Martin a épousé le 2 juillet 74 Mlle Béatrice Kalka.

MARCHE DU SOUVENIR 1974

LEGENDES DES CLICHES DE LA PAGE CI-CONTRE.

Le vétéran placide et inusable...

Hommage au monument Cady à Bastogne.

Fraternisation.

Un peloton de Bérés verts.

Un des détachements américains.

Aux côtés du lieutenant-colonel BEM Detrembleur, le lieutenant général Debêche, chef d'état-major de la Force aérienne, un fidèle de la MSA.

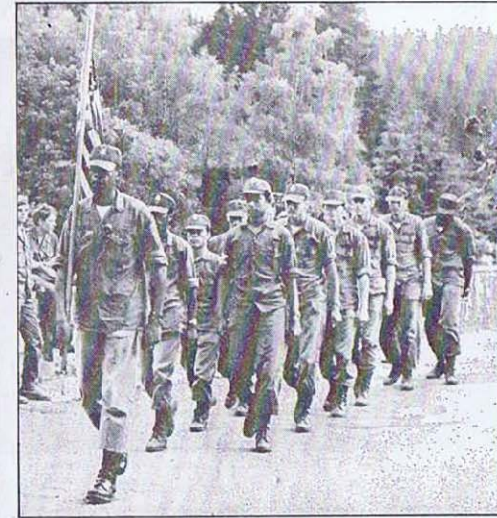
Les généraux Hoyos et Dirix. Le premier a accompli pour la troisième fois la marche en entier.

Le général Renson à la tête de l'Ecole Royale Militaire.

Le lieutenant général Roman, chef d'état-major de la Force terrestre et Madame Roman qui firent, sous la pluie battante, toute la troisième étape.

(Photos SID — Montage hebdomadaire militaire « VOX »).

LA VIII^e MARCHE DU SOUVENIR ET DE L'AMITIE





Hommage au monument Patton à Arlon.

(Cliché « L'Avenir du Luxembourg »)



C'est parti d'Arlon... bras dessus, bras dessous.

(Cliché « L'Avenir du Luxembourg »)



Un coin bucolique du côté de Lischert.

(Cliché « L'Avenir du Luxembourg »)



Malgré la pluie, la MSA a connu cette année encore un magnifique succès de foule: la participation tant militaire que civile a augmenté considérablement, au point que plus de 10.000 personnes ont pris le départ. C'est aussi bien à l'atmosphère amicale et sportive qui y règne, qu'à la beauté des paysages traversés que la MSA doit son succès.

La guerre au macadam entreprise l'an dernier s'est poursuivie cette année et les tronçons communs ont été augmentés. Les cérémonies, traditionnelles, restent émouvantes: elles servent le rapprochement entre l'armée et la nation et entre les peuples; elle affirment le souvenir et l'amitié.

Cette année, les villes de Bastogne et Vielsalm accueillent les marcheurs avec des fleurs, distribuées par les jeunes filles des écoles.



Image de la MSA 1974: le camp de Houffalize sous la pluie.

Quelques chiffres.

Il y avait plus de 10.000 marcheurs inscrits: 10.350, compte tenu des 600 orienteurs de l'ADEPS.

La répartition civils-militaires s'est pratiquement équilibrée avec 4.750 civils pour 5.000 militaires.

Il y avait 640 étrangers représentant 17 pays: Pays-Bas, France, Grèce, Argentine, Grande-Bretagne, Suisse, Allemagne, Norvège, Luxembourg, Italie, Japon, USA, Autriche, Yougoslavie, Espagne, Canada, Pakistan.

Les détachements militaires venaient du Grand-Duché de Luxembourg, de Hollande, France, RFA, Grande-Bretagne, Italie, Etats-Unis, Canada.

En comprenant le personnel, neuf mille personnes ont logé dans les 5 camps et y ont été nourries.

Plus de 1.000 femmes ont participé à la Marche.

Personnalités

Il y en a eu beaucoup comme à l'accoutumée; parmi elles, ont fait la marche tout entier: le général Hoyos, le général Van Besouw (Pays-Bas), l'Air Commodore Pickard (Grande-Bretagne), le député Van Damme de Bruges.

Le ministre Olivier, a fait, en compagnie de M. Charles Hanin, la dernière étape.

Les lieutenants généraux Roman et Debèche, ont marché respectivement la troisième et la deuxième étape. Le général Renson, accompagnait ses élèves de l'Ecole Royale Militaire sur le trajet Martelange-Bastogne.



Revue des troupes à Chabrehez par les ministres Olivier et Hanin.

Le général Van Wanzele a fait les deux premières et le général Dirix la première étape.

Nos anciens chefs de corps, les colonels Borboux et Derille ont fait toute la marche, ainsi que le lieutenant-colonel Detrembleur et notre nouveau chef de corps, le lieutenant-colonel Bertrand. Le lieutenant-colonel Magon, Commandant du 1 ChA a fait toute la marche à la tête de la délégation (Ndlr: la plus imposante) de son Bataillon, ainsi que le major Kileste, son commandant en second.

Cette année, les quatre vétérans de la MSA, les seuls qui les aient fait toutes, le lieutenant-colonel Borboux, les commandants de réserve Verreck et Claeys et l'adjudant-chef pensionné Flaman ont été fêtés à Mont-le-Soie, leur millième km de Marche du Souvenir.



Main dans la main... ça marche!

(Cliché « L'Avenir du Luxembourg »)

D'autres noms.

Notre secrétaire national Victor Robert était bien entendu au poste, c'est sa septième marche. Notre vice-président national Jean Goffart a accompli toute la marche lui aussi, accompagné de sa fille et de ses petits-enfants.

Quant au doyen de la MSA, c'était à nouveau M. Honoré De Zutter, d'Eeklo, qui cette année a fêté ses 80 ans.

Notre doyenne était Mme Thomsin, (76 ans), de Jupille.

La cadette était Mieke Vandamme née le 18 juin 1963 de Maaseik.

Notons encore qu'un petit garçon de 6 ans, Pierre Clément a fait tous les jours une partie de l'étape. Un futur cadet de la MSA.

Les cérémonies.

Elles se sont déroulées devant les monuments du 10e de Ligne à Arlon, des Chasseurs Ardennais à Bodange, Martelange, Bastogne, Chabrehez et Rochelival, des Américains au Mardasson, des Allemands à Recogne, des



Le défilé final ouvert par le 1 Ch A.

(Cliché « L'Avenir du Luxembourg »)



Les « vedettes » et, parmi eux, les ministres Olivier et Hanin.
(Cliché « L'Avenir du Luxembourg »)

LES QUATRE GRANDS DE LA MSA



Hoyos et le président national de la Fraternelle.

Notre cliché — imparfait, parce que réalisé à partir d'une photo couleur — représente de g. à d., le colonel Derille, ancien cdt du 3 Ch A et attaché militaire à Bonn, qui a fait sept MSA; un membre des Macrâles; M. Pol Pirson, leur président et les quatre héros du jour: Cdt (R) Max Verreck, adj.-chef, e.r. Georges Flaman, ancien de Chabrehez; Lt-col. Servais Borboux, ancien Cdt du 3 Ch A et fondateur de la MSA et le Cpn (R) Claeys.

A.H.

Anglais et des Français à Houffalize, sans oublier les maquisards, à la Chapelle du Bois Saint Jean, en présence du comte Ch. de Limbourg Strum.

Lors du défilé final étaient présents: le ministre Olivier, le sénateur Hanin, les lieutenants généraux Breckx et Gits. Le général Hoyos, le général Gerits, le général e.r. Champion, l'Air Commodore Pickard, le général Van Besouw, les attachés militaires de France, des Pays-Bas, de Grand-Bretagne et du Canada, le Colonel Melchior.

Egalement, le député-bourgmestre Remacle, le député permanent Bock, le président national de la Fraternelle des Chasseurs Ardennais M. Hubert, le bourgmestre de Vinkt, M. Van Nevel, venu accueillir ses deux enfants qui avaient fait toute la marche.

Beaucoup d'autres encore, on ne peut les citer tous.

Terminons en disant qu'un fanion était décerné cette année au détachement militaire qui avait fait le plus montre d'allant et de tenue. C'est le Peloton Ecclaireur du 1er Régiment des Guides qui l'emporta.

La MSA 74 est dans les souvenirs, « les cloches » se sont tuées!

Vive la MSA 75!

Ils sont quatre, comme les Mousquetaires, à avoir accompli intégralement les huit Marches du Souvenir.

Le dimanche 30 juin, on célébra au champagne, en cours de marche, à Mont-le-Sole (Grand-Halleux) — et ce à l'initiative des Macrâles du Val de Salm — le millièmètre parcouru par ces recordmen.

Les « coupables » cueillis à l'orée de la forêt, arrivèrent au lieu-dit encadrés solidement par des macrâles à cheval. Ils étaient attendus par Mme la générale

LES « VIEUX MARCHEURS »

Comme les années précédentes, un certain nombre d'anciens Chasseurs Ardennais de 1940, et aussi plus jeunes, ont effectué les quatre étapes de la MSA. Voici ceux qui ont été recensés par notre secrétaire national. Ceux qui auraient été omis sont priés de se faire connaître. Entre parenthèses, le nombre de participations:

G. Flaman (8), V. Robert (7), Larsimont (6), M. Géoné (5), Ed. Michel (5), R. Laurant (4), J. Didier (2), F. Quiot (2) et J. Goffart (1).

Chasseurs Ardennais d'après-guerre: J. Tenmerman (4) et S. Mercier (3).

Ajoutons que la charmante fille de notre secrétaire national, Monique Robert en était à sa 6e marche et la tout aussi charmante fille du bourgmestre de Vinkt, Greta Van Nevel, accompagnée cette fois de son frère, à la troisième.

Enfin, M. et Mme Piedbœuf se sont dévoués sans compter, comme les années précédentes, aux postes de secours, principalement pour soigner les pieds endoloris.



Les roses de Bastogne...

(Cliché « L'Avenir du Luxembourg »)

LA TV-RADIO ET LES CHASSEURS ARDENNAIS

Comme à l'habitude, pouvons-nous écrire, Radio-Télé-Luxembourg a diffusé un excellent reportage de notre cérémonie du 25 août, et certains ont eu le privilège de le voir en couleurs. Nous tenons à remercier, une fois de plus, cette station de l'intérêt qu'elle nous porte et de sa fidélité.

La RTB, bien sûr, nous a ignorés, et ce n'est pas pour nous surprendre. Ah! S'il y avait eu deux ou trois constatateurs chevelus, barbues et débrillés, en se serait précipité!

Tenant compte du fait — hélas! devenu traditionnel parce que nos gouvernements n'ont pas l'élémentaire courage de nettoyer ces écuries d'Auclès, dont les prolétaires sont nourris et abreuvés par la collectivité — qui seule la contestation gauchissante trouve place sur les ondes et petits écrans officiels belges, c'est maintenant un honneur que de ne pas y figurer. Au reste, cela ne peut guère nous gêner puisque dans les milieux patriotiques, on ne regarde pas, on n'écoute pas la RTB. Qu'est-ce que cela deviendra avec la nouvelle orientation des émissions qu'on nous annonce, et qui seraient désormais de nature « minoritaire »? A la base de ce mot, il y a un moins...

Nous devons toutefois rapporter que la station régionale « Voix du Luxembourg » a diffusé une séquence spéciale à la veille de notre émission, émission à laquelle ont participé nos amis Joseph Schmitz et Albert Giot, président et vice-président de la section d'Arden.

LA PRESSE ET NOUS

Un certain nombre de nos titres se sont également étonnés d'abstentions dans la presse, à propos de notre grande manifestation. Il faut cependant prendre garde aux formules actuelles. Nous vivons à l'ère de la régionalisation et aussi des restrictions dans la presse: la plupart des journaux ont maintenant des pages régionales, et par exemple, l'édition bruxelloise de « La Dernière Heure » n'a pas repris le compte rendu de Paul Mergen qui a paru dans la page « Namur-Luxembourg ».

Que l'Agence Belga, une fois de plus, ait failli à sa mission d'information n'est pas pour nous étonner, depuis qu'elle a changé de direction. Que « Le Soir » nous ait ignorés tient au fait que ce quotidien recrute l'essentiel de ses lecteurs dans l'arrondissement de Bruxelles, et à d'autres raisons.

« La Libre Belgique » n'a jamais ménagé, depuis quarante ans, sa très vive sympathie aux Chasseurs Ardennais. Une malencontreuse circonstance a fait que son reporter n'était pas présent parmi nous le 25 août: il s'est « rattrapé » en publiant un excellent article dans le numéro du 16 septembre, où l'auteur a analysé les conditions stratégiques dans lesquelles les Chasseurs Ardennais se sont trouvés en 1940, et leur a rendu un vil hommage.

« Quoi qu'il en soit, dans le cadre des « ordres reçus, les Chasseurs Ardennais se comportèrent admirablement. Leur esprit « Résiste et Mords » persiste, et des centaines d'anciens, fidèles au souvenir, ont participé à la commémoration de septembre 1934 ».

LA BELGIQUE ET BRUXELLES, VUES DE L'ETRANGER

Il y a quelques mois, le grand journal britannique « The Times » a publié un supplément au sujet de la Belgique. Il n'était guère élogieux à notre égard: on y lisait notamment un article signalant que

« La réputation de la Belgique se situe très bas dans les autres pays européens. Il est possible que la cause ne doit pas être recherchée uniquement dans les querelles linguistiques, la lamentable conduite des automobilistes belges, l'attachement aveugle au confort. L'aspect déplorable de Bruxelles, souffrant des atteintes d'agents immobiliers inconscients, doit aussi être rangé parmi les facteurs négatifs... »

« Le visiteur en conclut qu'en Belgique, seul compte l'argent ».



LES ANCIENS TOUJOURS JEUNES

L'histoire que nous allons raconter est absolument vraie car elle a eu plusieurs témoins. Les faits nous ont été rapportés par le nouveau secrétaire de la section d'Arden, Alphonse Collette; ils se passent à l'Ecole d'Infanterie, le dimanche 25 août vers 15 h 30, à l'issue du repas.

Un ancien de 1940 comptant environ soixante-cinq printemps et muni d'une canne se dirigeait vers la sortie principale de l'Ecole, avenue du 10e de Ligne, en empruntant les escaliers d'honneur. Un jeune 1er sergent-major de l'E l'interrogea quant à sa destination. « Eh bien! Voilà, répond l'ancien; j'ai bien bu, j'ai bien mangé, et maintenant, je vais en ville voir de vieilles connaissances ».

A quoi notre ISM lui fait remarquer que toutes les portes sont fermées côté 10e de Ligne, et qu'il devrait passer par le corps de garde, chemin de Seymerich. Sur quoi, l'ancien rétorque: « Jeune homme, quand vous aurez fait le mur aussi souvent que moi, vous zurez le droit de parler! » Et il s'en va vers les anciens bâtiments.

Notre jeune sergent-major sort, lui, du côté réglementaire, et quand il arrive avenue du 10e de Ligne, il voit l'ancien à cent mètres devant lui; il avait fait le mur, comme autrefois!

Le président de la section d'Arden, Joseph Schmitz, souhaiterait beaucoup connaître le nom de ce « jeune » acrobate.

COMMÉMORER ENCORE LA GUERRE

Telle est la question que posait récemment, dans « La Libre Belgique », notre membre d'honneur Daniel Ryelandt ancien chef de maquis ardennais. Voici aussi deux extraits de sa réponse:

« ...Tout le monde aujourd'hui — au moins dans notre pays — est farouchement hostile à la guerre et se hâte à son idée. Mais ce sentiment manque, chez certains, d'une base — et d'une justification bien fondées. Il se confond souvent avec un antimilitarisme un peu puéril et une idéologie pacifiste que est pleine de dangers... »

« ...Il faut affirmer qu'une guerre peut être juste — dans le cas de celui qui défend son sol et que, dans le monde actuel, il est héros indispensable — d'en préparer les moyens. Il faut affirmer que dans les deux guerres mondiales que les plus âgés d'entre nous ont connues, la position de la Belgique et la participation des Belges ont été parfaitement légitimes... »

LE PRESIDENT DU... TOUR DE FRANCE

M. Valéry Giscard d'Estaing est un président jeune et dynamique qui déploie, tous azimuts, une activité légitime et parfois un tantinet démagogique et chauviniste. Témoin, ce télégramme au brave Pouyou, deuxième du Tour de France: « Si les Français avaient eu à désigner, par un vote, le vainqueur de la dure épreuve à laquelle vous venez de participer, nul doute que — dès le premier tour, leurs suffrages unanimes — vous auriez porté à la première place ».

L'an prochain, on placera tous les Français premiers ex-aequo! Les étrangers ne concourront, après eux, que pour les autres places! En outre, lors du futur scrutin pour la présidence de la République, l'élu sera celui des candidats qui aura gagné un Tour de France!

UN « CHASSEUR » A LA TETE DES CHASSEURS

On adère apparemment l'humour à la direction de l'Infanterie puisque, aussi bien, le lieutenant-colonel Luc Chasseur, au nom prédestiné, vient d'être placé à la tête du 2e... Chasseurs à Pied. Amusant et sympathique, bien sûr.

Notre amical salut du chasseur Chasseur et à son excellent prédécesseur, le lieutenant-colonel Walem.

LES LOIS TIREES AU SORT

Originaux Suédois: leur constitution prévoit qu'en cas de parité de voix au parlement pour l'adoption d'un projet de loi, les deux camps sont départagés par le tirage au sort. Et comme, actuellement gouvernement et opposition se partagent également les sièges, on a eu recours à diverses reprises à cette curieuse procédure. Pourquoi ne pas y recourir en Belgique, pour résoudre nos problèmes réputés insolubles?

OBJECTIF 1980

Il y a tout de même des gens qui pensent à tout. C'est ainsi que nous avons reçu une proposition d'adhésion à un « Comité 1980 » (membre d'honneur: 5.000 FB... Une paille!) qui se veut « groupe d'impulsion et de réflexion » et qui a l'intention de commémorer — excusez du peu! — le millénaire du Royaume de Belgique romain, le millénaire de Bruxelles, le millénaire de la Principauté de Liège, le 150e anniversaire de la Belgique moderne, le 30e anniversaire du plan Schuman, le 150e anniversaire du Royaume néerlandais, le 130e anniversaire de la Toison d'Or, le 5e centenaire de la généralité des Pays d'En-Bas et de la naissance de Marguerite d'Autriche, le 4e centenaire de la séparation des Pays-Bas, le 3e centenaire d'un illustre compositeur dont nous, belgiens, nous ne connaissons même pas le nom et qui s'appelle Laeliet, le centenaire du mouvement littéraire « La Jeune Belgique », le centenaire de la naissance du roi Baudouin et le 20e anniversaire de la naissance du prince Philippe.

Il faudrait encore y ajouter le centenaire de l'invention de la bicyclette qui est née en 1880; ainsi, la manifestation principale pourrait être constituée par le roi Eddy défilant dans les artères principales de la capitale, sur un vélo centenaire. Et derrière tous ces grands projets, il y a la chasse à des décorations.

LA NOUVELLE GRILLE DES PROGRAMMES

Un hebdomadaire satirique a établi un programme type des gauchistes de la RTB. En voici une courte partie:

« RTB. Premier programme (483,9 m), 6 h 35. »

« Au saut du lit: « Debout les damnés de la terre ». - 6 h 45: deux minutes de silence à la mémoire de Ravachol (1859-1892). - 6 h 47: « Venceremos! Companeros! par les chœurs du maquis de Valparaiso. - 6 h 55: cinq minutes de silence à la mémoire de Rosa Luxembourg. - 7 h 00: Informations: les grèves en Belgique. - 7 h 32: Dix minutes de silence à la mémoire de Che Chevara, présentés par Nicole Gauchy. - 7 h 42: Chants de guerre de l'Armée Rouge japonaise. - 7 h 57: Prévisions météorologiques: le temps à Pékin. - 8 h: Informations: le monde entier. - 8 h 05: Quinze minutes de silence en mémoire des combattants de la « Bande à Bonnot, présentation Willy Estherzon. - à la technique J. de Selys. - 8 h 20: Libération ouverte; un poète mal connu: Mao Tsé Tung. » etc...

IL AURAIT RESISTE!

Les accidents routiers ne se comptent plus sur la RN 4, à l'entrée de Martelange, et ce, en dépit de la répétition de recommandations de tous ordres pour limiter la vitesse: les gros transports continuent de descendre à pleine vitesse sur Martelange, et pour se retourner, ils affectionnent apparemment la butte sur laquelle est construit notre monument national.

A la mi-juillet, un accident très grave a mis, à nouveau, en émoi l'agglomération de Martelange, un gros camion-remorque transportant plus de 45.000 litres de gaz butane s'était couché à hauteur de notre monument et avait, longtemps, menacé d'exploser. C'était le jour des Fastes du 3 Ch. A. à Vielsalm. Certains nous ont interrogés sur le point de savoir ce qu'il serait advenu de notre Sanglier si la redoutable éventualité évoquée plus haut s'était produite. Quelle question! « Il » aurait résisté, bien sûr. Tout seul peut-être, mais indéfectiblement.



1er CHASSEURS ARDENNAIS

REMISE



DE COMMANDEMENT



Lt Col BEM MAGON



Lt Col BEM CHABOTIER

— 30 août 74 —

(Cliché « L'Avenir du Luxembourg »)



L'adieu au Drapeau que le lieutenant-colonel BEM Magon servit à trois reprises en qualité de candidat-officier, de commandant de compagnie et de chef de Corps. (Cliché « L'Avenir du Luxembourg »).

Le lieutenant-colonel Breveté d'Etat-Major CHABOTIER

Le lieutenant-colonel BEM CHABOTIER est né à Jemelle en 1931. Il a fait ses études primaires et secondaires à l'athénée royal de Ciney. En 1950 il entre à l'Ecole royale Militaire, 90e Promotion toutes armes. Est nommé sous-lieutenant en 1952. Il part ensuite aux USA pour y effectuer un stage d'officier d'infanterie US à Fort Benning (Georgie). Du 1952 à 1960, il est instructeur à l'Ecole d'infanterie à Arlon où il est chargé de la formation des candidats officiers de réserve et des officiers d'active de l'infanterie. En 1961, il est nommé capitaine et commande une compagnie au 2e Bataillon de Carabiniers cyclistes à Arnberg (RFA) de 1961 à 1964. En 1964, il est admis à l'Ecole de Guerre et est Breveté d'Etat-Major en 1966. De 1966 à 1970 il est Adjoint G3 officier opérations à l'Etat-Major 1 (BE) Corps à Weiden (RFA). Depuis 1970 il est chargé de cours à la chaire Etat-Major puis devient professeur de tactique générale à l'Ecole de Guerre. En juin 1973 il est promu au grade de lieutenant-colonel. Le 30 août 1974, il a la joie et l'honneur de reprendre le commandement de plus beau bataillon de l'armée belge.



Le commandant de Brigade précède à la reconnaissance du nouveau Chef de Corps.

Un nouveau Chef de Corps

Le 30 août, s'est déroulée à SPICH, dans la cour d'honneur du Quartier colonel BEM DESCHEPPER, et selon le cérémonial traditionnel, la remise de commandement du 1^{er} Chasseurs Ardennais.

De nombreuses personnalités civiles et militaires assistaient à cette cérémonie présidée par le général-major DE BELDER, commandant de la 1^{re} Division, qui passa les troupes en revue.

On notait la présence du colonel breveté d'Etat-Major STEPHANY, commandant la 7^e Brigade d'Infanterie Blindée, du colonel MARQUET, directeur de l'Infanterie, des Para-commandos et de la Police Militaire, de MM. HUBERT, président national de la Fraternelle des Chasseurs Ardennais et VANDENBRANDE, Président de la Fraternelle du 20^e de Ligne et des anciens Chefs de Corps du 1 ChA. Au cours de la réception qui suivit, des allocutions furent prononcées notamment par le colonel BEM STEPHANY et le président HUBERT.

Ci-après des extraits du discours prononcé lors de la prise d'armes par le lieutenant-colonel BEM Magon.

Je voudrais pendant ces dernières minutes de mon commandement vous laisser un dernier message.

Officiers, Sous-Officiers, Caporaux et Volontaires de carrière, dans notre société qui s'abandonne de plus en plus au matérialisme et au « chacun pour soi », à une époque où notre jeunesse entre à l'armée pour effectuer son service militaire, peu ou mal informée, mal conseillée et le plus souvent mal disposée vis à vis du service militaire, elle doit trouver dans notre Régiment, un esprit et une âme et non une administration, des chefs durs, droits capables, disponibles, rayonnant la foi et non des fonctionnaires.

Je vous demande donc, non seulement, de rester tels que vous êtes c'est-à-dire des hommes dévoués, enthousiastes, disponibles, disciplinés, aimant leur métier par dessus tout mais de continuer à consentir l'effort et les sacrifices nécessaires pour vous améliorer et devenir encore meilleurs.

Faites en sorte que notre bataillon ne devienne jamais une administration sans âme dont vous seriez les fonctionnaires.

Chers miliciens, ayant eu le plaisir et le privilège pendant mes 22 mois de commandement de voir se succéder plusieurs classes, j'ai pu me rendre compte de l'excellente manière de servir, de l'enthousiasme, du désir de bien faire, de la générosité dans l'effort qui animaient la plupart d'entre vous.

Je puis de ce fait et sans crainte de me tromper attester de la valeur et de l'idéal élevé de la jeunesse actuelle et vous dire qu'il est réellement réconfortant de voir qu'aujourd'hui il existe encore des jeunes gens comme vous.

Je vous demande de continuer à servir dans le même esprit de discipline, de participation et de collaboration que celui qui vous anime aujourd'hui, et de faire face aux difficultés qui se dressent devant vous avec cette volonté de vaincre qui vous caractérise. De cette façon vous ne subirez pas le service militaire mais vous le mettrez à profit pour entraîner votre volonté, votre esprit d'initiative et de décision, et acquérir ainsi les qualités morales et physiques qui vous permettront d'aborder demain avec un maximum d'atouts votre vie d'hommes et de citoyens au sein de la société.

MERCI au lieutenant-colonel BEM MAGON

La première fois que j'ai rencontré le lieutenant-colonel BEM MAGON, c'était, il y a environ 25 ans, le 8 août 1949 quand il est passé au 1 Ch A en qualité de candidat officier de l'active.

Le 1^{er} septembre 1950, il a été admis à l'Ecole de Préparation à la Sous-Lieutenance puis je l'ai perdu de vue pendant plusieurs années.

En juillet 1966, le Capitaine Breveté d'Etat-Major MAGON revient au 1 Ch A pour y commander la Cia Sp.

En 1967 il devient S3 à la 7 Bde Int BI puis G3 à la 1 Div en 1969.

Le 26 septembre 1972 il est nommé au grade de lieutenant-colonel et revient au 1 Ch A (jamais deux sans trois) pour y reprendre le commandement le 10 novembre 1972.

Le temps passe vite, très vite, trop vite ! Vingt-deux mois viennent de s'écouler sans que l'on puisse s'en apercevoir à l'horloge du temps !

Avant sa reprise de commandement déjà, nous étions à cette époque à l'EI et à la veille de sa promotion, il m'assura son appui total pour notre Fraternelle. C'est ce qu'il fit sans cesse, sans relâche, en assistant à toutes nos cérémonies, en accédant et en accordant toujours avec le sourire les demandes et desirs quelques fois bien « farfelus » de votre serviteur.

Sans lui notre Section aurait continué son existence, bien sûr, mais elle n'aurait certainement pas prospéré comme elle le fait encore s'il avait montré la moindre réticence.

Chasseurs Ardennais, mes camarades, nous ne saurons jamais assez le remercier pour tout ce qu'il a fait pour le 1 Ch A, pour la Fraternelle et pour tous les Chasseurs Ardennais.

Mon Colonel, vous savez aussi bien que moi que les mots sont parfois bien pauvres lorsqu'il s'agit d'exprimer des remerciements.

J'ose quand même espérer que vous trouverez en ces quelques lignes l'expression des sentiments les plus reconnaissants de la Section 1 Ch A de la Fraternelle et l'hommage de gratitude de TOUS les BERETS VERTS envers celui qui fut et restera, comme ses prédécesseurs, leur fervent défenseur.

Merci, mon Colonel, vous avez bien mérité de notre Fraternelle.

Nous vous souhaitons plein succès dans la poursuite de votre brillante carrière et dans les missions que, nous n'en doutons pas, vous assumerez toujours avec beaucoup d'autorité, de dynamisme, de doigté et de compréhension.

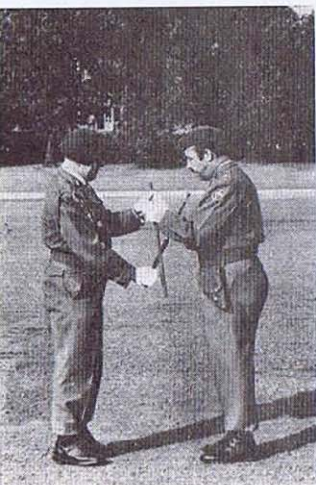
M. LEURIS

La première adresse du nouveau Chef de Corps

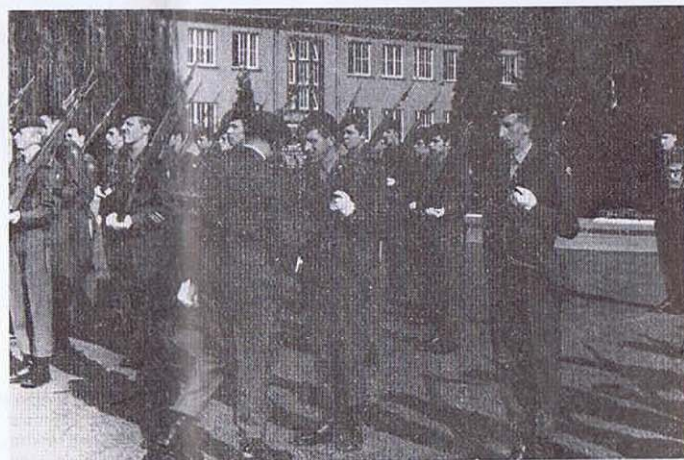
« Chasseurs Ardennais du 1er Régiment. Il est des tâches que l'on accepte avec orgueil et que l'on assume avec fierté. Vous commander est certainement une de celles-là et, au moment de l'entreprendre, je suis fort conscient de l'honneur qui m'est fait. Aussi, je m'engage à garder haut le renom du 1er Chasseurs Ardennais en cultivant les vertus traditionnelles de bravoure, de ténacité et de loyauté des Bécrets verts. Cet objectif élevé, je ne pourrai l'atteindre seul. Je réclame donc votre franche collaboration et fais appel à votre dévouement. Ensemble, efforçons-nous de servir un idéal commun et de bâtir un avenir aussi pur que possible. Le vrai bonheur se découvre dans l'accomplissement du devoir.



Revue des troupes par le général-major De Belder, commandant le 1re Division.



Le lieutenant-colonel BEM Magon remet le stick de commandement à son second, le major Kilesto.



L'au-revoir à un commandant de compagnie.



Le nouveau chef de corps défile pour la première fois à la tête de son régiment.

(Cliché « L'Avenir du Luxembourg »).

Le dernier message de l'ancien Chef de Corps

« Officiers, Sous-Officiers, Caporaux et Chasseurs du 1er Régiment de Chasseurs Ardennais.

« Appelé à d'autres fonctions, je tiens à vous remercier tous très sincèrement et du plus profond de cœur, de l'aide totale, de l'esprit de coopération, de la discipline et aussi de l'affection que vous m'avez témoignés pendant ces 22 mois de commandement.

« Ensemble, nous avons vécu des périodes exaltantes et des moments pénibles.

« Ensemble, nous avons œuvré pour l'honneur de notre beau Régiment en accomplissant tous les jours, modestement, avec cœur, ténacité, enthousiasme, générosité et bonne humeur notre tâche de fantassin, la plus belle qui soit.

« Je suis fier d'avoir eu le privilège et l'honneur de pouvoir vous commander.

« A votre tête, j'ai vraiment vécu la plus belle période de ma carrière d'officier.

« Je vous en suis infiniment reconnaissant.

« Je formule pour vous tous, vos familles et notre Régiment des vœux très ardents de bonheur, de succès et de prospérité.

« Je vous demande de réporter sur mon successeur, le Lieutenant-Colonel breveté d'Etat-Major CHABOTIER, toute la confiance, le dévouement, la coopération et la sympathie que vous m'avez toujours témoignés.

« VIVE LE 1er CHASSEURS ARDENNAIS.

TENNIS

Le 1 Ch A a remporté, le 5 juin, la demi-finale de tennis qui s'est disputée à Euskirchen contre le 2^e Lanciers. 4 à 2.

Une photo de l'équipe :

Milicien Stas, 1er Sergent-Major Colbrant, Lt-Col. BEM Magon, Adjt-Chef Doyen, COR Troch, ce dernier étant résève.

A noter une équipe de double Magon-Doyen totalisant plus de cent ans, l'adjudant-chef Doyen ayant atteint 56 printemps.

Un nouvel Adjudant de Corps

Le 21 juin, s'est déroulée la cérémonie de changement d'adjudant de Corps au 1er Chasseurs Ardennais. Le Chef de Corps (Lieutenant-Colonel BEM MAGON) a rendu hommage à l'adjudant-chef DOYEN qui quitte le Corps.

Il est entré au service actif le 18 mai 1937.

Nommé sergent en décembre 1939, il participe à la campagne des 18 jours et est fait prisonnier.

Libéré en juin 1940, il se met au service de son pays en servant dans la résistance et sera emprisonné pendant deux ans comme prisonnier politique.

Il reprend du service actif en octobre 1944.

De décembre 1948 à décembre 1960, il sert de manière exemplaire dans les rangs de la Force Publique au Congo.

Dès janvier 1961, au retour au pays, il est affecté au 1er Chasseurs Ardennais qu'il ne quittera plus et dont il devient l'adjudant de Corps en 1968.

Telle est, fortement résumée, la splendide carrière de ce sous-officier d'élite.

Mais l'adjudant-chef DOYEN n'est pas seulement un sous-officier exemplaire, il était aussi et surtout l'ami de tous, celui qui prodiguait les encouragements, stimulait les uns, secourait les autres, établissant une justice impartiale, exaltant l'esprit du devoir, toujours prêt à donner l'exemple des plus belles vertus militaires.



Sous l'œil intéressé du lieutenant-colonel BEM Magon, l'ancien et le nouveau se congratulent. Le nouvel adjudant de Corps est l'adjudant chef R. Fiévet.



L'équipe de tennis.

La vie au 1 Ch A

DISTINCTIONS HONORIFIQUES

— La Croix d'Officier de l'Ordre de la Couronne au Lt Col. BEM Magon;
— Les Palmes d'Or de l'Ordre de la Couronne à l'Adjt Chenot et au 1er Sgt Major Dumont.
Nous les félicitons vivement.

MARIAGES

Slt Pauwels avec Mlle Christelle Vanbrabant; Sgt Drevers avec Mlle Myrtille Dillien; Hubert Becker avec Mlle Anne-Marie Didderen; Alain Garcet avec Mlle Martine Dewolf; Philippe Demars avec Mlle Françoise Burion.

Tous nos vœux de bonheur les accompagnent.

NAISSANCES

Jean-François chez M. et Mme Pierre Honnay-Delveau.

Pierre Honnay est un ancien employé de la 1re compagnie. Adresse: rue du Centre 10, 6673 Cherain.

Nous souhaitons la bienvenue à Jean-François et félicitons les heureux parents.

ACTE DE PROBITÉ

Deprez (Cie EMS) et Vanlaercken (2 Cie) travaillant au Centre Info (Section ISC 1 Ch A) avaient trouvé un portefeuille contenant une certaine somme d'argent. Ils l'ont remis à son propriétaire. Nous les félicitons vivement.

MISE A LA PENSION

L'Adjudant-chef Doyen et l'Adjudant Acton sont actuellement en congé de trois mois préalable à la pension. Ils seront définitivement admis à la retraite le 1er octobre 1974.

DIPLOME DE BON CHAUFFEUR

Fryns, Vanneste, Greuze, Laurent, Goblet.

BREVET MILITAIRE

Burgeon et Messiaen.

INSIGNE DE BON CHAUFFEUR

Hancisse, Desmedt, Berteaux, Perrier, Loiseau, Schreck, Debraeckelaer, Terve, Mahieux, Belgeonne, Ranskin, Hostyn, Trammoy, Greuze, Balthazar, Goblet, Baugnee, Schereilnick.

NOMINATIONS

Au grade de sergent: Flore, Vortman, Riga, Mambour, Meunier, Dagan, Arnould, Poskin, Menne.

Au grade de caporal: Creve, Duchesne, Fromont.

COMMISSIONNEMENT

Au grade de sous-lieutenant: Docteur Lecoq, Cor Crepin, Kolp, Van Pel, Delvaux, Bourion.

Au grade de caporal: Adam, Buffaert, Cools, Crets, Niessen, Volvert, Philippe, De Bolle, Massi.

CHEVRON D'ANCIENNETÉ

Un premier chevron au Cpl Bonmariage. Un deuxième chevron au Cpl Fery et au Sgt Robette.

Souvenir tragique...



Les officiers, sous-officiers, volontaires de carrière, les miliciens et deux pelotons en armes du 1er Chasseurs Ardennais sont allés se recueillir devant le monument qui rappelle les heures tragiques du 3 août 1973 où sept jeunes Chasseurs Ardennais furent tués en service commandé. Le chef de Corps et le cadre de la 3e Compagnie déposèrent des fleurs au pied du mémorial. Le lieutenant-colonel BEM Magon fit présenter les armes pendant que la musique jouait la Brobançonne et la marche des Chasseurs Ardennais.

(Cliché « L'Avenir du Luxembourg »)

ARRIVEES

Capt de Tandt de la 16 Cie Atk; A2C Res Martin de la Cie QG 1 Div.; Sgt Leveque du 2 Cy.

PASSAGES

Lt Ameye au 2 Cy; 1 Sgt Roufousse au 4 Gp Esc ASV (Gend); Cpl Labbe au CA St Med; Capt Legat et Lt Casin à l'EG; Sgt Lebliec à la Cie Ecole Para-Cdo; Sgt Collard à la 7 Cie Rav Tpt; 1 Sgt Maj. Adam à la Cie QG 7 Bde Inf. Bl.; Slt Van Malder à la 16 Cie Atk; Sgt Smets au 12 Lt.

TOMBOLA CITE DE L'ESPOIR-VIVAT

Comme chaque année, M. le Ministre de la Défense Nationale a accepté de patronner l'organisation d'une tombola au profit de l'ASBL « VIVAT » et de l'ASBL « CITE DE L'ESPOIR », home spécialisé dans la rééducation de l'enfance handicapée profonde.

Les bénéfices sont répartis par moitié entre les deux œuvres.

Les buts de cette opération philanthropique sont:

— La construction par VIVAT d'un home pour handicapés adultes, enfants de militaires et de membres de la Gendarmerie, à Nivelles dont le coût est de l'ordre de vingt millions de francs et qui sortira de terre dans quelques mois.

— La construction, l'aménagement et l'embellissement des locaux de la CITE DE L'ESPOIR, à Andrimont, œuvre ouverte aux enfants des trois régimes linguistiques.

La campagne de vente est ouverte et se terminera en octobre 74.

Prix du billet 10 FB. Prix du carnet 100 FB.

Le tirage aura lieu le 15 décembre 74.

Comme chaque année il y a des lots pour une somme de un million de FB.

— Gros lot une voiture OPEL Kadet et 1.500 lots de valeur.

— Pour les lots de couvertures: une voiture SIMCA 1000 LS; une YAMAHA; et 30 prix de valeur.

ATTENTION! Les lots non réclamés pour le 31 mars 75 deviennent la propriété des œuvres bénéficiaires.

La liste des numéros gagnants peut être obtenue sur simple demande après le tirage soit à la CITE DE L'ESPOIR, 4821 Andrimont, soit chez l'Officier ISC 1 Ch A, 4090 BPS 14 RFA.

Pour l'achat des carnets: CCP 778.84 LA CITE DE L'ESPOIR ANDRIMONT,

ou

CCP 822303 FRATERNELLE DES CHASSEURS ARDENNAIS 4090 BPS 14.

SUCCÈS SPORTIFS

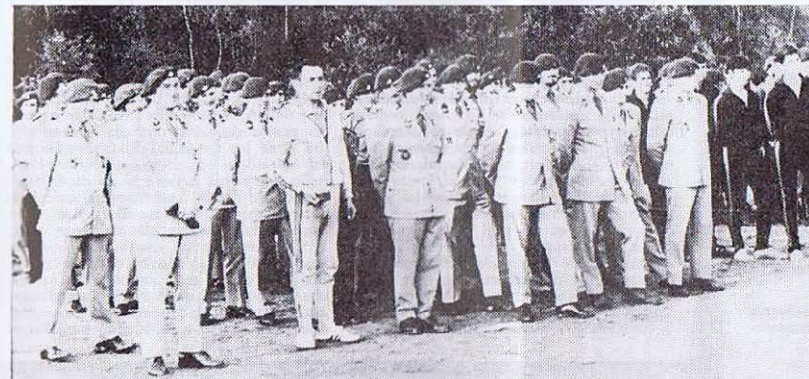
**LE 1^e CHASSEURS ARDENNAIS A REMPORTÉ
LE CHALLENGE OMNISPORTS
organisé par la 7^e Brigade d'Infanterie Blindée
et a enlevé la Coupe Omnisports
ainsi que les plaquettes pour la meilleure équipe**

- au cross d'orientation
- à la marche des 20 km
- au Volley Ball Vétérans
- au relais 10 x 500 m



Le challenge « Omnisports » est remis par le colonel BEM Stephany, commandant la 7^e Brigade d'Infanterie blindée au nouveau Chef de Corps du 1 Ch A, le lieutenant-colonel BEM Chabotier.

(Cliché « L'Avenir du Luxembourg »)



Une partie des équipiers du 1 Ch A.

(Cliché « L'Avenir du Luxembourg »)

Le 10 septembre, la 7^e Brigade d'Infanterie Blindée a organisé le challenge cité ci-dessus qui comprenait les disciplines suivantes:

- Cross d'orientation de 9 km (unique ment à la carte et à la boussole);
- Mini-football pour vétérans;
- Mini-football pour jeune;
- Volley-ball pour vétérans;
- Volley-ball pour jeunes;
- Lancement de grenades;
- Marche de 20 km à parcourir en moins de 3 heures 10 minutes;
- Cross de masse de 5 km;
- Relais de 10 x 500 m.

Le record de la marche a été réalisé par les Chasseurs Ardennais qui sont arrivés groupés en deux heures zéro minutes et vingt secondes. Soit 10 km/h.

Le suspense a duré jusqu'à la dernière minute, car le jury avait fort à faire vu le nombre de concurrents. Ce n'est qu'à la proclamation des résultats que nos Bénévoles apprirent leurs succès.

Tres belles victoires où la devise « Réussite et Mords », a, une fois de plus, été appliquée par les jeunes Chasseurs Ardennais.

Photos: le commandant de la 7^e Brigade d'Infanterie Blindée, le Colonel BEM Stephany remet la coupe « Omnisports » au lieutenant-colonel BEM Chabotier, Chef de Corps du 1 Ch A.

Une partie des équipiers du 1 Ch A avec leur Chef de Corps à leur tête.

Il est à remarquer que ce dernier a participé à la compétition de Volley « vétérans » avec le 53 (Major Cauvin), le 54 (Capitaine Dumont).

Quant au Commandant en second (Major Kileste) il était gardien de but au mini-football vétérans. Blessé au pied au cours du match, il a été remplacé par le caporal Hollogne (dit « le major »). Tous ont œuvré pour la victoire, depuis le soldat milicien jusqu'au Chef de Corps.

Conseil d'administration

Au moment où ce bulletin sera distribué, le Conseil d'administration de la Fraternelle se sera réuni à Libramont le 28 septembre pour :

- Faire le bilan et tirer les conclusions sur le congrès national de Namur et de la journée commémorative d'Arлон.
- Examiner la situation de la Fraternelle dans son ensemble et par section à un mois de la clôture de l'exercice social.
- Faire le point en ce qui concerne le bulletin plus particulièrement sous l'aspect des hausses de coûts;
- S'occuper de l'état de dossier de réédification du Monument national de Martelange; de l'émission et des préventes de notre timbre commémoratif; du drapeau de l'Ardenne.

Bulletins de santé

Plusieurs de nos dirigeants et anciens chefs ont été éprouvés par des ennuis de santé ces derniers mois :

- Le colonel BEM Hre J. Borgniet a subi une intervention chirurgicale qui s'est déroulée le mieux du monde. Il a retrouvé tout son allant, ce qui n'est pas peu dire;
- A la veille des fastes du 3 ChA, le colonel e.r. A. Lalière a été victime d'une thrombose cérébrale dont il se rétablit progressivement;
- Le président du Brabant et vice-président national, Jean Goffart, qui avait fait toute la Marche du Souvenir, a subi un infarctus. Lui aussi est sur la voie du rétablissement.
- Le général R. Lecoq, ancien commandant du 1er Chasseurs Ardennais en 1940 et qui est octogénaire, a été l'objet d'une double intervention chirurgicale. Il est également en bonne convalescence.
- Faut-il ajouter que nous formons des vœux ardents pour le retour à la santé des précités.

Hommages de reconnaissance

- La plaque de l'honneur de la Fraternelle, gravée à leur nom, a été remise aux personnalités suivantes :
- Général-major G. Hoyos, commandant la 3e Circonscription Militaire (le jour de l'arrivée de la MSA à Vielsalm);
- M. Jean Javaux, bourgmestre de Martelange (lors de l'arrivée de la première étape);
- Lieutenant-colonel BEM P. Detrembleur, lors de la remise de commandement du 3 ChA;
- Lieutenant-colonel BEM O. Magon, lors de la remise du commandement du 1 ChA.

SOUTIEN DU BULLETIN

Versements reçus depuis le début de l'année sociale (1er novembre 1973)

Report des numéros précédents	310.580 F
Jan Verwée, Deinze	1.000 F
Général Champion	500 F
Anonyme	500 F
Jean Lemaire, Mouscron	200 F
Abbé Nackaert, Bougnies	200 F
Van der Eeken, Bruxelles	200 F
Genette, Bressoux	100 F
René Gillard, Arlon	100 F
Victor Robert, Linkebeek	100 F
G. Recloux, Nivelles	50 F

Total 313.530 F

Notre camarade Droeshaut a récolté 13 abonnements de soutien.

Un cordial merci à tous ceux qui nous apportent une contribution.

Albert THEODORE

à nouveau bourgmestre de Florenville

Quelques jours avant nos cérémonies du 25 août, nous avons appris que notre ami Albert Théodore, vice-président du Conseil provincial, avait été nommé par le Roi bourgmestre de Florenville.

Il avait déjà exercé ces fonctions durant de longues années et nous nous réjouissons qu'il les ait retrouvées.

Albert Théodore, fut durant l'occupation, le plus proche collaborateur de notre regretté Georges Quinot.

On a célébré dignement sa désignation à Arlon, et l'on a même parlé de tenir un congrès national à Florenville et d'y inaugurer un drapeau.

LA RÉÉDIFICATION DE NOTRE MONUMENT NATIONAL

Bien qu'il ait fallu procéder à une réadjudication, M. Jean Defraigne, ministre des Travaux publics, nous a donné l'assurance écrite que la réédification du monument national de Martelange serait terminée pour le 1er mai 1975.

Il a répété cette promesse à M. Louis Olivier, ministre des Classes moyennes, qui est intervenu auprès de son collègue à plusieurs reprises. Espérons...

Hyménées

- Le 3 août, se sont unis dans le mariage M. Luc Fanard, docteur en médecine et Mlle Chantal Godet, fille du colonel BEM e.r. Louis Godet, chef de peloton aux 3 et 6 ChA en 1940 et commandant du 1 ChA en 1963-1965, et de Madame Godet.
- Toujours à Bruxelles, le 31 août, M. Jacques Grimonster, licencié en science dentaire et fils de notre trésorier national-adjoint et de Mme Charles Grimonster, a épousé Mlle Sabine Le Jeune, également licenciée en science dentaire.
- Une belle équipe de brides en perspective. Proficiat !

IN MEMORIAM

— J.J. MICHEL :

Qui ne le connaissait dans les milieux patriotiques ? Il cumulait un nombre considérable de mandats, il était toujours sur la brèche à 84 ans : président-fondateur des « Invalides Prévoyants » et des « Enfants de la Patrie », président de la « Fondation Président J.J. Michel », président du « Comité de la Flamme », vice-président-administrateur-délégué de la FNC, vice-président de l'ONAC, etc.

Il aimait bien les Chasseurs Ardennais, et nous avions organisé avec lui un office religieux à la mémoire du général E. Velghe qui était conseiller des « Enfants de la Patrie ».

En prévision de la commémoration de notre 40e Anniversaire, il avait encore adressé un chaleureux et amical message à notre président national, écrivant notamment : « Je te connais depuis de longues années et je sais, si besoin en était de te le confirmer, que tu es un très grand Président. »

« C'est avec un réel plaisir que j'ai pris connaissance de l'action que tu continues de mener aux Chasseurs Ardennais, et permets-moi de t'en féliciter chaleureusement. Ils représentent sans aucun doute, et au point de vue national, un des plus beaux fleurons du

» patriotisme et du civisme en Belgique ». Hélas ! le président J.J. Michel devait être hospitalisé le 4 août et il est décédé à l'âge de 84 ans.

Comme nous l'avons écrit dans un message adressé aux « Enfants de la Patrie », il « restera un modèle pour tous ceux qui, après lui, auront le courage de reprendre le flambeau ».

Nous adressons nos sentiments les plus fraternels de sympathie à tous ceux que sa disparition a si durement affectés, et particulièrement à la FNC, aux Enfants de la Patrie et aux Invalides Prévoyants.

— Eugène OLIMAR :

Il était né à Toernich-lez-Arlon et était devenu instituteur à Vielsalm. En 1940, il était officier adjoint au commandant du III / 6 ChA, le major Le Roi, disparu dans les camps de concentration. Il avait milité dans les rangs du SS ChA et avait été arrêté avec nous en février 1944, pour être notre camarade de captivité à St-Léonard (Liège) et à Louvain, puis être envoyé dans un Oflag alors que nous retournions à la citadelle de Liège.

On l'entrevoit parfois lors d'une manifestation à Vielsalm. Il avait défilé dans nos rangs le 21 juillet 1973. Il avait une bonne bouille de type portugais, et était un sympathique compagnon. Il est décédé à Vielsalm le 15 juillet à 68 ans.

DANS NOS SECTIONS

ARLON

In Memoriam

Il n'est hélas pas de chronique sans salut à ceux qui disparaissent. Et les années passent...

Nous nous inclinons devant la mémoire des deux camarades Lecoq et Turbang, tous deux militaires de carrière et habitant à Bonnert.

Nous a aussi quittés René Altenhoven, négociant, rue de Diekirch à Arlon.

Nous que toutes les familles endeuillées trouvent ici l'assurance de la part que nous prenons à leurs peines.

Samedi 31 août, une messe a été célébrée à l'église St. Donat à Arlon à la mémoire de notre président Raymond Reuter, décédé le 1er septembre 1973.

Nous ne sommes pas près d'oublier ce grand ami qui fut aussi un guide. Les familles et les Béréts Verts accompagnés de leurs drapeaux qui ont assisté à l'office à St. Donat ont eu également leurs pensées tournées vers tous les camarades disparus et notamment vers ceux qui se dévouèrent au sein du Comité: les amis Tay, Théobert, Legat, Pay, Maréchal, Wéron, Conter...

Cérémonies

Le président J. Schmitz et le vice-président A. Giot avec délégation et drapeaux ont assisté au départ de la Marche du Souvenir et à l'arrivée de la 1re étape à Martelange.

Le vice-président avec drapeau était à Vielsalm pour saluer le chef de Corps qui s'en allait et celui qui arrivait. Joseph Maquet portait le drapeau fédéral à la remise de commandement à Spicich et il représentait en même temps le comité.

A noter aussi la présence du président et du vice-président à la cérémonie

alors qu'il rentrait de vacances.

Nous renouvelons nos condoléances à sa famille.

— Le docteur Charles-Hubert LECLERCQ :

Né à Visé en 1907, le docteur Leclercq est mort à Bastogne le 16 juillet dernier. Il était arrivé dans la capitale de l'Ardenne en 1934 comme médecin militaire du 2 ChA. Pendant la mobilisation, il était au 1 / 4 ChA. Il avait quitté l'armée en 1946 pour se consacrer à sa clientèle civile.

Il était d'abord sympathique, enjoué. Nous adressons nos sentiments de sympathie à sa famille.

— Georges SAUERWEIN :

La section du Brabant annonce par ailleurs le décès de son membre, survenu à Ethebeek le 27 juillet.

Né à Arlon en 1913, il avait été un bon joueur de football à la Jeunesse Arlonnaise et sergent au 1 ChA.

Durant l'occupation, il gérait pour compte de l'actuel président national qui dirigeait, en dehors de ses occupations professionnelles, le Service Social du Chasseur Ardennais dans la province du Luxembourg, un bureau clandestin dont la mission principale était la constitution et la tenue à jour d'un fichier par com-

nie de remise de képis et de ceinturons aux nouveaux gradés de réserve de la M.P. le 27 août à Arlon, Grand-Place.

Au Comité

Notre ami Dechambre a été durement frappé par le décès accidentel de son fils qui était sapeur-pompier professionnel au corps régional d'Arлон. De nombreux anciens avaient tenu à apporter le témoignage de leur sympathie à la famille durement éprouvée en assistant à l'office funèbre célébré à l'église St. Donat.

Pierre Raemdonck qui anima durant de longues années les séances récréatives et les organisations sociales de la section s'est retiré du Comité pour raisons de santé.

Il a été nommé membre d'honneur et encore une fois nous le remercions pour tout ce qu'il a fait et notamment à l'occasion des fêtes de St. Nicolas... au temps où nous étions encore assez jeunes pour avoir des enfants qui croyaient au Grand Saint.

Robert Debière était bien connu pour sa serviabilité, sa compétence, son dévouement, sa discrétion. Notre ami, à son grand regret, a dû abandonner ses fonctions de secrétaire où il œuvra longtemps. Une petite manifestation de sympathie sera organisée prochainement en l'honneur de ce collaborateur d'élite.

Un comité ne fonctionne pas sans secrétaire. Pour remplacer Robert Debière, un volontaire s'est présenté: Alphonse Collette, 1er sergent-major à l'Ecole d'Infanterie et qui a déjà prouvé son dévouement, comme nous le disons d'autre part.

LE 25 AOUT A ARLON

On décrit suffisamment en un autre endroit de ce bulletin le succès triomphal qui fut remporté à Arlon lors de

l'anniversaire de la remise de nos drapeaux.

Il convient cependant de souligner les dévouements qui permirent, au soir du 25 août 1974, de recevoir beaucoup de félicitations.

Le président Schmitz parcourut toutes les rues de la ville pendant plusieurs jours, pas à cheval (ils sont trop rares) mais au moins à pied et en voiture. Il œuvra en compagnie d'Albert Giot et de Fernand Crochet au sein du Comité d'organisation. Mais au fond, c'était leur travail à tous les trois.

Et ils n'auraient rien pu faire sans des collaborateurs dont le dévouement fut total.

Malgré le danger d'oublier des noms, citons les membres du comité: Brack, Crombez, Dechambre, Grimonster, Lambinot, Maquet, Raemdonck, Reumont, Ströbbe et aussi les dévoués de toujours Auguste Decker (qui imprima gratuitement les 800 tickets du repas) Popot Desloges (qui mit à neuf les lions de nos drapeaux), Flaman, Rollin, Rossignon.

Nous parlions du repas. A ce propos, inclinons-nous devant le travail extraordinaire accompli par les camarades Severin et Clementz, sans oublier le nouveau secrétaire Collette qui avec son épouse et sa fille assura le service des boissons (ce qui chez les Béréts Verts en fête est loin d'être synonyme de chômage!).

Mais il faut bien dire que tout ce dévouement aurait été inutile si, avec l'autorisation du Colonel Melchior, nous n'avions pas eu l'appui inconditionnel de deux très grands chefs de restaurants, l'adjutant Lavallée et le 1er sergent-major Moreel et de tout leur personnel qui nous prouva que l'Armée est restée une grande famille.

BERTRIX

25 AOUT ARLON: 40e ANNIVERSAIRE
25 AOUT BERTRIX: KERMESE LOCALE.

Est-ce pour cette raison que seulement 34 membres avaient rallié Arlon: le président Kleis et le vice-président Didier étant retenus pour des raisons familiales: la direction du voyage en car avait été confiée au toujours dévoué porte-drapeau Giltaine, qui fut parfait et dès à mission tant pour l'aller qu'au retour, malgré un nombre important de petits verres; les derniers étant offerts par les amis d'Ochamps dans leur « Riviera » ardennaise.

Ochamps

Pourquoi toujours Ochamps parce que c'est dans cette charmante localité que se trouve une grande partie des activités de la section de Bertrix se déroulent et dès à présent, je peux vous annoncer qu'au printemps prochain, une nouvelle réunion familiale aura lieu dans le cadre magnifique du domaine de Ronfay.

Cotisations

Enfin les dernières cotisations viennent de rentrer, je déplore cependant une quinzaine de refus pour Bertrix 7; Aubry 2; Bouillon 6.

Banquet annuel

En 1975 le banquet annuel sera remplacé par une fête de la bière et de la choucroute: les renseignements dans le prochain bulletin.

Décoration : Médaille du Mérite

Suite à des demandes de membres à s'élever qu'à Bertrix on ne reçoit plus de décorations; on voit la raison: pour recevoir la médaille du Mérite de la Fraternelle il ne suffit pas de payer sa cotisation ou de faire un voyage en car; il faut être membre de la Fraternelle depuis 10 ans au moins et donner la preuve d'une activité au profit de sa section; exemple: recruter au moins 10 nouveaux membres... assister à toutes les festivités et de toujours répondre: présent à l'appel de notre Président national.

BRABANT

Le 31 juillet, à l'occasion de la relève de la garde aux Palais par le 3^e Chasseur Ardennais, une délégation de la section avec drapeau est venue saluer et faire honneur à nos jeunes confrères.

Le président national, M. Albert Hubert, était également accouru. (Ndlr: si l'on peut dire). Une courte mais très amicale rencontre réunit ensuite actifs et anciens à la Maison du Luxembourg. Le colonel Bertrand, nouveau chef de corps du 3^e Ch A, nous a fait l'honneur d'y assister.

DECES

M. Alphonse Decruyenaere

Nous avons la grande tristesse de faire part du décès de notre collègue dévoué, le capitaine-commandant en retraite Alphonse Decruyenaere, le 3 juillet dernier, après une longue et pénible maladie. Hospitalisé depuis de longs mois, notre camarade fit preuve d'un courage magnifique dans la plus grande adversité. Respectant, à notre grand regret, la volonté du défunt, nous ne pûmes faire sonloge funèbre lors de la bénédiction donnée, le 3 juillet, en l'église Saint-Marc, à Jecle. Seul le Drapeau national recourant son cercueil rappelait son attachement à la Patrie. Nous fûmes cependant admis dans l'intimité de la famille pour adresser un dernier adieu à notre camarade trop tôt disparu. Parmi ses qualités, nous retiendrons: une grande modestie, des avis pondérés, son fin sourire et son attachement à la Fraternelle. Nous réitérons à la famille et à Mlle Jacqueline Decruyenaere en particulier, qui fut chaque jour à son chevet, nos plus fraternelles condoléances.

M. Georges Sauerwein, ancien sous-officier à la 4/1 Ch A, membre effectif de la Son, décédé à Etterbeek le 27 juillet 1974. Nous avons représenté la Son à ses obsèques, avec le drapeau porté par René Laurant, M. Albert Hubert, président national, qui avait connu le défunt dans la Résistance, était également présent.

Mme Joseph Collin, épouse de notre membre effectif, décédée à Bruxelles le 11 juin 1974.

Nous réitérons aux familles endeuillées nos fraternelles condoléances.

EREZEE

BANQUET ANNUEL

Le samedi 30 mars dernier, la section de la Fraternelle a organisé son banquet 22^e édition à l'Hôtel «Les Mélanges», à Erezée. Comme l'année précédente, une bonne cinquantaine de camarades se sont retrouvés dans une atmosphère exceptionnelle. Le rire fut le thème principal

de la soirée. Quant au manipulateur-illusionniste, Luc Epsom, il nous assura non pas le rire mais bien le fou-rire avec ses numéros classiques et humoristiques ainsi que des bonnes histoires. Merci à tous et nos félicitations au restaurateur. A l'année prochaine sans faute.

DECES

Pendant le premier semestre 1974, nous avons eu à déplorer deux décès dans la Fraternelle. Il s'agit des camarades Jules Louis de Magoster-Beffe et Jules Dupont de Scry-Terwagne. Le président ainsi qu'une délégation sont rendus aux obsèques. La section présente à nouveau aux deux familles ses condoléances sincères et émues.

REUNION GENERALE ANNUELLE

Afin de ne plus être surpris par le mauvais temps comme ce fut le cas lors de la réunion de novembre dernier, nous avançons notre soirée d'un mois. Celle-ci aura lieu le vendredi 25 octobre à 20 h et comme d'habitude chez Lomré.

En espérant cette fois que nous aurons la chance d'être mieux favorisés par le temps et que nous aurons ainsi la joie de nous retrouver plus nombreux. A bientôt.

HOUFFALIZE

LE CURE EN BERET VERT



Lors d'une prise d'armes à Gouvy, l'abbé Berlin, omonnier au 2^e Ch A en 1940, actuellement curé à Steinbach.

MARIAGES

Les suivants nous ont été annoncés:

- Mlle Jeanine Batter, fille de M. Joseph Batter, de Wandebourcy, et M. Jean-Marie Guillaume, de Tavigny;
- M. Louis Despas, fils de notre délégué Victor Despas, de Havelange, et Mlle Violaine Bertrand, de Liège;
- Mlle Annie Godfried, fille de notre délégué M. Marcel Godfried, de Opont, et M. Daniel Gerard, de Naomé;

- Mlle Jeannine André, fille de M. Victor André, de Gouvy, et M. Michel Havelange, d'Ayvalle;
- Mlle Jacqueline Renquin, fille de M. René Renquin, de Taverneux, et M. Albert Grets, de Bruxelles.

Toutes nos félicitations aux heureux parents et nos meilleurs vœux de bonheur aux jeunes époux.

DECES

Nous avons eu à déplorer à nouveau la perte de six de nos membres. Il s'agit des camarades: Raymond Tinant, de Marche-en-Famenne; Albert Dury, de Louette Saint-Pierre; Auguste Breyer, de Mont-le-Ban; Albert Mathieu, de Rienne; Louis Gerardin, de Chenogne-Sibret; Michel Majet, de Latoré-Vresse.

Aux familles endeuillées, nous réitérons nos fraternelles condoléances.

HUY

LE «SOUPER DES RETROUVAILLES»

Le troisième «Souper des retrouvailles» aura lieu le samedi 19 octobre 1974 à l'Institut Technique provincial 6 avenue Delchambre à Huy.

Tous les membres de la section doivent être présents! Occasion unique de joindre l'agréable plaisir de se retrouver aux délices d'une bonne table et dans une ambiance sympathique.

Nous étions 95 l'an dernier cette année nous serons... 150 ?

Faites un effort, sortez de vos pantoufles! Nous avons en instance de nombreuses inscriptions 74 depuis le 20 octobre 1973.

Dès réception de notre circulaire qui sera lancée dans la deuxième quinzaine de septembre, ne tardez pas à vous inscrire si vous voulez une place assise...

Et vous pourrez danser, chanter, violon, en résumé vivre une soirée que vous n'oublierez pas, et déjà retenir vos places pour 1975.

Qu'on se le dise: A Huy, le samedi 19 octobre 1974: «Souper des retrouvailles». Dès à présent retez la date.

RAPPEL

Prière instante aux amis et membres de la section de ne pas attendre la quittance pour payer la cotisation 1974, un versement ou virement au C.C.P. 718 009 et la carte de membre est envoyée dans les 8 jours.

Nouveaux Nos de téléphone:

ANSELME: (085) 21 25 43

DESSAMBRE: (085) 21 46 88

DISTINCTION HONORIFIQUE

Le toujours jeune et un tantinet moustachu Chasseur Ardennais Robert Barthelemy vient de recevoir la Médaille de 2^e classe de l'Union Professionnelle des coiffeurs.

Figaro, Figaro! Durant 25 ans, que de barbus et de poilus tondu!

Toutes nos félicitations à Robert, déjà Laurent du Travail depuis 1967, et à sa souriante épouse qui, depuis 30 ans révolus, est son aimable compagne.

DISTINCTION HONORIFIQUE

Le Chasseur Ardennais Edouard Michel, employé à la SNCB vient de recevoir la Croix Civique de 2^e classe décernée après 35 ans de bons services.

Tres chaleureuses félicitations à Edouard et Mme Michel. Notre sympathique porte-drapeau, connu de tous, vétéran Ch A de 1933-34, vétéran de la Marche du Souvenir, vétéran de la Marche de la Gendarmerie et présent partout, à toutes les manifestations est toujours, dans tous ses déplacements, accompagné de son épouse qui veille avec un soin jaloux à l'entretien de notre drapeau: le plus beau de tous, n'est-ce pas Madame Michel!

Qu'il nous soit permis ici, de vous féliciter et de vous remercier Madame, pour votre gentillesse et votre dévouement à notre Fraternelle, et aussi d'être fiers avec vous de cette Croix Civique si bien méritée accordée à Edouard.

HYMENEES

Mlle Claudine Toussaint, fille de notre ami Sabin, a épousé Roger Duchesne, beaux-frères de notre autre ami Ch. Klein. Chalouresses félicitations... et beaucoup de petits chasseurs...

Huy, fille de Meuse, Huy aux jolies filles, Huy aux vieilles traditions: on y vend encore la jarretelle de la mariée!

Merci Claudine d'avoir d'aussi jolies jambes et d'aussi longues jarretelles. Notre secrétaire-trésorier... que l'on croirait assés en est resté parti... nous espérons qu'à l'issue des vacances son émotion sera un peu atténuée.

Le commandant e.r. Albert Crelot et Madame ont aussi «marié» un de leurs enfants. Cet événement... préparé de longue date, avec minutie, tendresse, amour s'est déroulé à Tavier en Condrez, et les échos recueillis font augurer d'une ère de grand bonheur.

Nos souhaits fleuris aux jeunes mariés rayonnants ont mis, paraît-il, une larme à l'œil de notre vieil ami Albert... au point d'en oublier de tirer sur sa pipe!

UN «GESTE DE CHASSEUR ARDENNAIS».

Partout, chaque jour, il n'est question que d'inflation, d'érosion monétaire, de dévaluation. Le monde entier est devenu pauvre: les Ministres, les Députés, les Sociétés, les Maîtres... sauf les citoyens puisque leurs impôts vont augmenter. La commune de Marchin, pauvre comme toutes les autres... ne pouvait se payer un Drapeau de l'Ardenne. Pensez donc, pauvre Budget! Que faire? Pris de pitié, un Marchinois, Chasseur Ardennais naturellement, à généreusement offert de ses deniers un Drapeau de l'Ardenne à la commune de Marchin! Allons, debout, tous les Marchinois Ch. Ardennais pour aller crier «Bravo» au Chasseur Ardennais Jean Haubourdin de Marchin et chanter avec lui: «Flotte petit drapeau, flotte, flotte bien haut...»

LIEGE-VERVIERS

Notre ami, Antoine Gaspard chef de T13 au 3^e Ch.Ard en 1940 et Mme, nous ont avisés du mariage de leur fils Jacques avec Mademoiselle Josiane Pierre.

Notre dévoué porte-drapeau, Aristide Polleur et Madame ont également eu la joie de nous faire part du mariage de leur fils Félix avec Mademoiselle Georgette Marielich.

Au nom du comité et des membres de notre section, nous avons transmis nos plus sincères et fraternelles félicitations aux jeunes époux et aux heureux parents.

NEUFCHATEAU-LIBRAMONT

Naissance

Alexis Roblain de Maisoncelle a le plaisir de nous annoncer la naissance de Viviane. Double promotion pour lui puisqu'il est une nouvelle fois et grand-père et parrain. Vive Parrain!

Mariages

Fernand Lejeune de Neuvillers nous fait part du mariage de sa fille Maryse avec Jean-Claude Lejeune de Chiny.

Joseph Lamouline de Neuvillers nous a annoncé le mariage de son fils Gui avec Mademoiselle Ducamp de Saint-Hubert.

Madame Toussaint-Draux va célébrer le mariage de son fils Pierrot avec Liliane Dumoulin de Moorslede.

Nos vœux de bonheur à ces nouveaux ménages.

Décès

En quelques jours, la section fut cruellement éprouvée.

Le 18 juillet, mourait à Neuvillers notre ami Claude Victor, croix de guerre 1940, blessé lors du bombardement de Belgrade. Depuis plus de 25 ans, il exerçait à Recogne les fonctions de garde-champêtre.

Le 20 juillet, Poncin Félix d'Assenois nous quittait. Il était agent principal des postes à Marbehan.

Le 6 août, le délégué de Bras nous apprendit le décès de Schul Léon. Il a travaillé longtemps à la scierie de son village et était le frère de Joseph Schul un autre Chasseur Ardennais récemment décédé.

La section s'est associée au deuil des familles en participant aux funérailles. Chaque fois, une délégation en beret vert a rendu les honneurs à ces anciens.

Madame veuve Lamouline de Saint-Médard a eu la grande douleur de perdre son fils décédé tragiquement dans un accident d'auto.

Que notre amitié soit un réconfort pour toutes ces familles éprouvées.

Nomination

Jean Mouzon, fils de notre distingué président en garnison à Altenrath (F.B.A.) a été promu au grade de lieutenant. Félicitations au Lieutenant Mouzon, membre de notre section et à ses parents.

Recrutement

Dix anciens ChA et quatre membres protecteurs de Les Fossés-Assenois ont rejoint nos rangs. Merci au délégué local Georges Lemaire! Bienvenue à tous nos nouveaux membres d'Assenois, Neufchâteau, Longlier, Libramont, Saint-Pierre...

Cérémonies

Notre Président et le porte-drapeau étaient présents au monument de Bodange lors de la Marche du Souvenir.

Le 22 août, une délégation d'Anciens conduite par le président Mouzon a eu le privilège d'assister à une prise d'armes du 3^e ChA sur la place de l'Abbaye à Saint-Hubert. Il s'agissait de fêter la fin de l'exercice «Final Tonic», la démobilisation du bataillon, la prestation de serment de deux officiers et la remise du couteau de chasse au Chasseur Ardennais Meyer jugé le plus méritant.

De la tribune, le spectacle était ravissant et rajeunissant. Au moment du défilé, la mascotte qui s'était intéressée à la cérémonie en respectant le silence a décidé de choisir la liberté en se débarrassant adroitement des harnais et en fonçant intrépidement dans la foule. Et quelques Chasseurs ont chassé dans les rues de Saint-Hubert jusqu'à la capture... «Elle aura quatre jours» murmura un sous-officier.

Un vin d'honneur offert par l'Administration communale clôture cette belle cérémonie. Parmi les personnalités, on reconnaissait le Colonel Melchior, Commandant militaire de la province, le Colonel Bertrand commandant le 3^e ChA, le Colonel Déléché de la gendarmerie. Le Bourgmestre Monsieur Labouche entouré du Conseil communal nous annonça que désormais, le drapeau ardennais flotterait à l'hôtel de ville à côté des emblèmes national, régional, provincial et communal.

Merci au 3^e ChA pour son invitation, à la troupe pour sa belle démonstration et à l'administration communale de Saint-Hubert pour sa réception agrémente de sonneries de cors de chasse.

LE 25 AOUT

65 inscrits pour le voyage! 56 participations au repas... Et d'autres nous ont rejoints en voiture. Et ne nous appartiennent pas de retracer l'histoire de la journée. Elle constituait un sommet. La moisson en a empêché beaucoup de nous accompagner. Nous avons pensé à eux qui peinaient sous le soleil enfin généreux. Ambiance des grands jours! Atmosphère sympathique au possible! Les années de souffrances communes ont créé des liens d'amitié qu'une fraternelle doit entretenir. Au retour, arrêts à Léglise et à Neufchâteau où nous fûmes accueillis par des sonneries de clairon. Quatre membres absents à l'appel lors du rassemblement, au grand étonnement d'E. Déléché, d'ailleurs... Des patrouilles partent à la recherche des délinquants. Et ce fut le secrétaire de Saint-Hubert qui les trouva, atabiles dans une fruterie. La bière avait creusé l'appétit de ces vieux marceassins et l'odeur de la pomme de terre aidant...

A la fin de cette journée, notre président régional a manifesté sa grande satisfaction. Nous lui avons témoigné notre contentement.

Tout va bien à Neufchâteau-Librarment!

Recommandations

Nous recommandons vivement aux membres qui nous écrivent de tenir compte des remarques suivantes:

- Affranchir suffisamment leurs pli. Cela signifie notamment respecter les prescriptions en matière de formats standard et en ce qui concerne le poids maximum de 20 g pour une lettre standard timbrée à 4,50 F

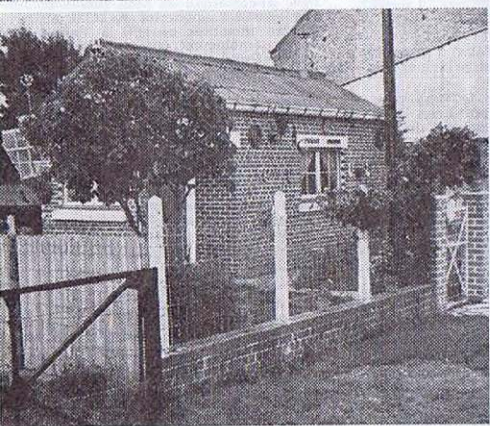
Quand ils le peuvent, de joindre un timbre pour la réponse. Cela ne vaut évidemment pas pour les dirigeants régionaux et locaux, ni pour ceux qui écrivent en faveur d'autres camarades.

- Ne pas abuser des plis recommandés qui obligent bien souvent d'aller faire file à la poste pour les retirer. En cas de recours à cette formule, personnaliser le pli, c'est-à-dire indiquer le NOM du destinataire, et ne pas se limiter à «Président national», «Secrétaire national»

Nous demandons aussi à tous de se référer aux adresses des dirigeants de sections figurant en page 2 et de verser leurs cotisations au CCP de leur section, tandis que ce qui concerne le bulletin doit être versé au CCP particulier de celui-ci et non à celui de la trésorerie nationale.



Le poste d'alerte de Sterpenich avec, au centre, son meilleur gardien, Carlo. (Cliché « La Dernière Heure »)



L'ancien corps de garde, joliment aménagé en chalet. (Cliché « La Dernière Heure »)

M. Paul Mergen, d'Arlon a bien voulu nous transmettre une photo datant de 1939 et qui représente le corps de garde du poste d'alerte de Sterpenich. C'est là qu'un factionnaire supplémentaire... et non prévu au TO existait : le chien Carlo de la maison voisine occupée par M. Mergen père. Il ne rentrait plus chez lui et partageait vraiment la vie des Bérés Verts qui se succédaient. Parfois, il allait à la caserne Léopold en compagnie de la garde descendante et revenait à Sterpenich ensuite. Un jour il connut une mésaventure cuisante pour un berger allemand : le commandant Philippart qui passait dans la cour de Léopold aperçut Carlo et

illico presto le fit mettre au cachot pour 24 heures. Quelques jours auparavant, le chien sentinelle avait stoppé l'officier qui, étant de ronde, voulait prendre le poste de Sterpenich à revers en passant par les prés.

On voit d'ailleurs Carlo sur notre photo en compagnie de ses amis Chasseurs.

Le corps de garde est resté intact comme avant 1940. Mieux M. Paul Mergen l'a coquettement garni et c'est devenu un charmant petit chalet.

C'est aussi un lieu de promenade pour les Anciens qui aiment revivre leurs heures de jeunesse quand ils étaient « Debout sur la Frontière ».

UNE FORMULE ORIGINALE : Le week-end vacances roulotte

HIPPOSALM propose des vacances de rêve, en pleine nature, loin du bruit, de la vitesse, des foules, avec, pour moyen de locomotion, une roulotte tirée par un cheval.

Vous pourrez découvrir les beautés de l'Ardenne, et plus particulièrement le nord de la Province de Luxembourg, pays de collines boisées, de villages charmants, en parcourant 15 à 20 km par jour, et cela, en une ou deux semaines.

Lieu de départ des roulettes : La leux, située dans une vaste clairière de « Ferme de Mont-le-Soye » à Grand-Halleux, à 7 km de Vielsalm, 15 km de Coë

et 30 km de la Baraque Fraiture.

Les amateurs de sport équestre trouveront à la Ferme de Mont-le-Soye des chevaux de selle pour promenades en forêt.

Les roulettes peuvent être louées pour 2, 3 ou 4 personnes maximum, exception faite pour un couple et 3 enfants, s'il est possible d'après l'âge des enfants, d'en faire dormir deux dans le même lit.

Renseignements à : S.P.R.L. HIPPOSALM, Ferme de Mont-le-Soye, à Grand-Halleux (6698), tél. (080) 21 52 28 — (080) 21 97 30 ou (080) 21 64 43.



CITATIONS A MEDITER

On peut évidemment en trouver beaucoup ; en voici deux. La première est de Charles Péguy :

« Il ne dépend pas de nous, il ne dépend pas même de notre peuple que l'événement se déclenche ; pour maintenir la paix, il faut être au moins deux.
« Il ne dépend pas de nous que l'événement se déclenche, mais il dépend de nous d'y faire face.

Peut-être, nous objectera-t-on qu'il s'agit là d'un « socialiste humanitaire » devenu plus tard un « revancharde », encore qu'il ait trouvé une mort glorieuse en août 1914.

Mais en voici une autre : il s'agit d'une personnalité que nul ne pourrait contester dans les milieux les plus pacifistes, puisque le texte qui suit émane du mahatma Gandhi, l'apôtre de la non-violence :

« Il est déjà noble de défendre son bien, son honneur et sa religion à la pointe de l'épée.
« Il est plus noble encore de les défendre sans chercher à faire du mal au malfaiteur. Mais il est vil, antihumain et déshonorant d'abandonner son poste et, pour sauver sa peau, de laisser son bien, son honneur et sa religion à la merci du malfaiteur ».

LES PARAPLUIES

Récemment, à l'occasion de ses Fastes, un de nos chefs de Corps soulignait fort bien le caractère pénible des critiques que l'on formule actuellement, de tous côtés, à l'encontre de l'Armée, et leur profonde injustice. Il observait qu'en fait, rien n'était changé sous le soleil, et que déjà le maréchal de Saxe relevait ceci : « Nous autres, on ne pense à nous que quand il pleut ».

Lors de deux guerres au moins, en attendant d'éprouver combien nous étions nus devant un ennemi qui avait appliqué à la lettre la maxime de Bismarck : « C'est en temps de paix qu'il faut forger les canons ».

LA LEÇON DE L'HISTOIRE

Beaucoup sont d'avis qu'actuellement, il n'existe plus aucune menace de guerre et que dès lors, on pourrait supprimer les armées. L'amiral français de Joybert rappelle, à ce propos, les leçons de l'Histoire, et voici un extrait de ce qu'il répondait dernièrement à un journaliste qui l'interrogeait :

« ...prenez l'histoire du monde, elle n'est pas bien vieille : 6 à 8.000 ans, au maximum. Les empires égyptien, aztèque, chinois ou mongole n'étaient pas menacés. Patit à petit, ils se sont écroulés d'eux-mêmes. Le plus robuste, l'empire romain, n'a tenu qu'aussi longtemps que les légions faisaient leur métier aux limites...
« ...quand un super-puissance, dans les 6.000 années de l'Histoire que nous connaissons, a-t-elle estimé qu'elle avait atteint les limites de son empire ?

LA PERMANENCE

Un éminent technologue américain, dit prophète des médias, était récemment interviewé par l'hebdomadaire « La Point », et on lui posait la question de savoir qui gouverne vraiment. Voici sa réponse :

« Aucune importance : Les administrations, la bureaucratie. Il y a longtemps qu'elles le font, d'ailleurs : Les fonctions gouvernementales sont devenues de simples postes de relations publiques, des « services ». Elles cessent progressivement d'être des centres de décision.
« Chez nous, on dit plus simplement : « Les ministres passent, les fonctionnaires restent ».

LES UNITÉS DE CHASSEURS ARDENNAIS DANS LA CAMPAGNE DE BELGIQUE 10 mai - 28 mai 1940

(suite et fin)

par le général e. r. Lucien CHAMPION

IV

La bataille de la Lys

Mais l'Escaut lui-même doit être abandonné, et l'Armée belge se retire sur la Lys et le canal de dérivation. La vont se livrer les derniers combats. Depuis le 20 mai, les Allemands sont à Abbeville, à l'embouchure de la Somme (10). Sur le flanc sud de cette avance foudroyante, la ligne française court de la Ligne Maginot, à hauteur de Longuyon, à l'Aisne (par Le Chesne et Rethel), suit le cours du canal de l'Aisne à l'Oise pour, ensuite, être jalonnée sur la Somme par Péronne et Lens. Sur le flanc nord, les 6e et 4e Armées allemandes et les groupements blindés de pointe pressent durement la 1re Armée française et les débris de la 9e, assommée dans les premiers jours sur la Meuse, ainsi que le Corps expéditionnaire britannique. Bientôt, l'ensemble de ces unités alliées se verront enserrées dans l'espace réduit délimité par Gravelines, Dunkerque, Ypres, Lille, Béthune.

*

LA 2 D CHA SUR LA LYS

Du 24 au 27 mai, la 2 D ChA va résister avec énergie, à Göttem comme à Deynze, d'abord à hauteur de la Lys, puis en arrière de Deynze sur le canal de dérivation et sur une bretelle nord, où le 5 ChA rétablit la ligne jusqu'au sud de Vinkt (après la trouée de Meygem, créée par la défection de certaines unités de la 4 DD) ; enfin, dans la profondeur de ses positions, une percée ennemie vers Dentergem (11).

Le 24, le dispositif de la 2 D ChA sur la Lys alligne, du nord au sud, le 5 ChA dans le sous-secteur de Deynze, le 6 ChA dans le sous-secteur de Göttem devant la boucle de Machelen, et le 4 ChA en défense de l'axe Olsene-Dentergem. Dès ce jour-là, une attaque de bataillon (le I/3996 bas-saxon) est lancée en vue d'enlever Göttem par surprise et de pousser jusqu'à Dentergem. Mais privée de pionniers et d'appui d'artillerie (non encore déployée) cette opération échoue sous les feux ajustés de notre artillerie et de nos unités en ligne.

A la tombée du jour, le bataillon ennemi ainsi aventuré se retire sur la rive est de la Lys, et son chef écrira dans son rap-

port : « ...les courageux Bas-Saxons, hommes éprouvés, mettent en vain tout leur honneur à avancer. Le feu destructeur des Belges époussé chaque mouvement du terrain, et l'attaque allemande reste aux lisières est de Göttem, sous une grêle d'obus belges... ».

L'offensive ennemie, dirigée cette fois d'un échelon de Corps d'Armée, reprend le 25, sur tout le front de la 2 D ChA. Mais si quelques infiltrations parviennent à grand-peine à se maintenir à l'ouest de la Lys, elle pétie devant le 4 ChA à Pont-hoek, devant le 6 ChA à Göttem où le III/6 ChA repousse quatre attaques dans la journée, devant le 5 ChA à Deynze. Il faut la percée de Meygem (déjà signalée ci-dessus), plus au nord, pour forcer le 5 ChA à se retirer sur le canal de dérivation, puis à se rabattre en angle droit, en « bretelle » de couverture du flanc gauche de la Division, et pour donner la main à la 1 D ChA qui vient de bloquer la pénétration ennemie sur l'alignement Vinkt-Lotenhulle (12).

Le dimanche 26 mai, l'approche allemande reprend, cette fois méthodiquement et tous moyens déployés. La masse de ses feux d'accompagnement lui permet de disloquer la droite du 4 ChA et de progresser en direction de Dentergem. Au sud de Göttem, un bataillon ennemi parvient à s'infiltrer pour prendre à revers le premier échelon du 4 ChA, cependant que d'autres éléments vont se heurter, dans la profondeur de la défense, à une résistance à outrance. Parvenu, au prix de lourdes pertes, jusqu'à Mandelbeek (au sud-est de Dentergem), le commandant de ce groupement d'assaut fait rapport en ces termes : « ...Toutes les Compagnies du bataillon sont disloquées par l'artillerie, le terrain difficile, la résistance tenace de l'adversaire. Plus aucune unité constituée. Il ne reste que des pelotons et des groupes isolés... ».

Le 27, l'ennemi a décidé d'en finir. Il achève la dislocation du 4 ChA et presse durement les 6 et 5 ChA qui s'arc-boutent au terrain jusqu'à l'ordre de retraite générale sur la position Thieit-Aerseele.

LE BN MOTO/VII CA A LA RESCOURSSE

Nous avons laissé le Bn Mo alors qu'il venait de rentrer en réserve de son Corps organique. Pas pour longtemps car, dans l'effritement progressif de l'armée pendant les quatre jours de la bataille de la Lys, sa cohésion et sa mobilité le désignent pour les dernières tâches « impossibles », en ces endroits où le front va craquer (13).

Le 21 mai, il passe ainsi aux ordres de la 1 D ChA pour participer à l'organisation du centre anti-chars de Roulers-Izegem.

(12) Voir à ce propos l'album des cartes journalières dressées par le Service Historique de l'Armée, pour chacune des journées de la campagne de mai 1940.

(11) Cf. relation du Commandant de la 2 D ChA, parue dans les bulletins de la Fraternelle ChA (numéros 1, 2 et 3 de 1954).

puis du III CA pour une mission analogue à Ypres, face à l'Est.

Le 24, il faut faire face à l'ouest et au sud, car la menace s'étend à ces directions sur l'alignement Ypres-Dixmude. Bientôt, le bataillon est aspiré dans le secteur du IV CA pour participer à la défense d'une position qui s'étend de Menin à Moorsele.

Le 25, après une journée particulièrement éprouvante, il sera à Poelcapelle, à la disposition du I CA. Dans la confusion des ordres et des contre-ordres qui sont comme les derniers soubresauts de notre résistance touchée à mort, le Bn Mo/VII CA se bat sur la bretelle Zonnebeke-Langemark jusqu'au 28 à l'aube... Jusqu'au moment où, vers 5 heures, lui parvient l'ordre fatal : « Le feu doit cesser. Les troupes stationneront sur place ».

Et pendant que le bataillon se rassemble, quelques heures plus tard, dans les ruines de Paschendale, pour les survivants de cette unité d'élite, « le grand visage muet de l'Ardenne se greffe, comme une morsure, au fond des poitrines » (14).

LA 1 D CHA DANS LA REGION DE VINKT

Il n'y a pas vingt-quatre heures que la 1 D ChA peut goûter un repos relatif sur l'alignement Lotenhulle-Vinkt, quand lui parvient, le 25 mai à 8 heures 30, l'ordre d'alerte qui lui impose de s'installer défensivement à la lisière de ses cantonnements.

Une brèche s'est ouverte dans les positions du canal de dérivation (c'est la percée de Meygem), et l'ennemi s'y rue. En rase campagne, sans plus de fortifications que lors des combats retardateurs du 19, les 1er et 3e régiments vont briser cet élan. Pendant près de trois jours, disposant cette fois de la dizaine de groupes d'artillerie qui se trouvaient dans le secteur, la 1 D ChA va repousser tous les assauts. Un moment, l'adversaire prendra pied dans le village de Vinkt. Aussitôt, une contre-attaque sera montée qui devra déboucher, par surprise, à la nuit. Mais entre-temps, le 1 ChA aura rassemblé quelques pelotons de soutien. D'initiative, ils seront lancés en avant, à la grenade, et Vinkt sera repris cependant que le « coup de balai » réalisé du nord au sud par le 3 ChA donnera de l'air à sa défense et renforcera sa garnison.

Les journées des 26 et 27 mai verront se développer des conditions de combat de plus en plus difficiles, du fait de l'effritement des positions belges et de certains retraités par ordre effectués en conséquence, spécialement vers le sud, mais également au nord du secteur de Lotenhulle-Vinkt que la 1 D ChA tient toujours le 27 au soir.

(14) Cf. « Face au devoir », par Albert Morsomme.

Replacée alors aux ordres directs du GQG (ou l'on dira qu'elle restait la seule division encore apte à pouvoir réagir comme une grande unité constituée), il lui est ordonné de se porter à hauteur de la route Bruges-Tournai, son centre au carrefour de Hille, pour protéger l'écoulement de l'armée vers de nouvelles positions. Les 1er et 3e régiments rompent donc le contact pendant que le 2e ChA mènera un dur combat d'arrière-garde.

«... Or le jour se lève... Pour la première fois, en ces dix-huit jours de malheur, on dans la grisaille d'une pluie menaçante (15).

« Par toutes les routes qui conduisent à l'Yser, l'armée démembrée, se traîne, alourdie de fatigue accumulée, de la défaite aussi dont on ne peut plus exorciser les signes. Péle-mêle, dans un piétinement de hordes, acres de sueur et de cuir mouillé, dans les relents d'essence et d'huile, les unités vident le dernier champ de bataille... Il y a de tout et parfois du pire dans cette cohue anonyme... comme ces troupeaux d'anomes sournois, poussés aux reins depuis la première heure par la honte de la

(15) Extrait du livre de l'auteur : « Avant que le souvenir ne s'en perde ». Editeur Pierre De Méyère, 91 rue de Brabant, 1030 Bruxelles.



20. D'ARTILLERIE

JOURNÉE PORTE OUVERTE ET FASTES

Ndr: cet article nous est parvenu au moment où nous avions « bouclé » la copie du précédent numéro.

Le mercredi 22 mai, le 20 A, notre régiment d'artillerie de 1940, célébrait ses fastes régimentaires, placés sous le signe de la commémoration des combats du canal Albert en mai 1940 et un hommage aux 41 officiers, sous-officiers et artilleurs qui sous l'étendard du 20 A donnèrent leur vie pour la Patrie.

Le mardi 21, le Chef de Corps avait accueilli les familles à qui à l'issue d'un service religieux à la mémoire des morts, un repas spécial a été servi.

Le jour J a débuté par une démonstration de mise en batterie du matériel, où les parents ont pu juger du savoir-faire de leur « gamain ».

A 10 h 30 s'est ouverte la cérémonie des fastes.

Mise en place du bataillon sous le commandement de l'adjudant de Corps, l'adjudant-chef Michel, membre de notre Fraternelle.

Après la prise du commandement par le lieutenant-colonel Leblanc Chef de Corps, a lieu la présentation de l'Etendard du bataillon porté par le commandant Zarziki, également membre de notre Fraternelle.

panique ou de leur désertion morale. Et encore, toujours ordonnés ceux-là et se voulant débout du fond de leur résistance ce fourbe, ces hommes qui ressentaient encore que la dignité humaine inclut le sacrifice. Et la foule perdue des civils mourant comme le soldat au hasard des bombardements, dans l'irréparable désordre qui achève une défaite...

«... 28 mai, 6 heures. Diffusé le long des colonnes, l'ordre sage et fatal est bientôt connu de tous. Cet ordre surhumain qui arrêta non pas le déferlement d'une guerre planétaire, mais une campagne trop brève dont hélas ! nos armes ne pouvaient se remettre sans répit et sans changer de formes comme de points d'application.

« Jusqu'au bout, les unités de Chasseurs Ardennais restèrent fidèles à leur esprit, et leur discipline les haussa au-dessus de toutes les dissolutions de l'heure, au-dessus même de leur licenciement forcé, dans ce secteur de regroupement que plusieurs bataillons n'atteindront d'ailleurs pas, l'ennemi s'étant assuré de les détenir en captivité en les dirigeant sans désespérer sur les routes de l'exil.

« A Vinkt, pendant ce temps-là, il y eut suffisamment de haine, exaspérée par notre résistance, pour qu'y soit pétri de sang-froid le massacre de plus de quatre-vingts martyrs: parmi les prisonniers et parmi la population civile,

autochtones et réfugiés, notables, vieillards, femmes et enfants.

« On ne se bat pas côte-à-côte d'un même cœur, impunément. Ceux d'entre nous qui échapperont aux camps de prisonniers, à quelque moment que ce soit, se retrouveront bientôt pour de nouvelles tâches, un peu partout, mais particulièrement dans cette guerre de l'ombre où tant de Belges vont s'engager, à partir de maquis organisés au plus profond de nos forêts d'Ardenne... ».

Aujourd'hui, une « Marche du Souvenir » qui se veut, par ailleurs, un grand espoir de paix rassemble, chaque année, depuis 1967, « anciens » et « jeunes » Chasseurs Ardennais avec tous ceux, nationaux ou étrangers, qui tiennent à s'y associer dans la quiétude de nos vallons luxembourgeois. Ses quatre étapes mènent d'Arion, berceau des ChA, jusqu'à Vielsalm, où le 3 ChA tient toujours garnison. Les témoignages des combats de 1940 les jalonnent, avec ceux des épreuves de l'offensive allemande de décembre 1944: de l'hommage de Bodange au commandant Bricart et à ses hommes, jusqu'aux ardoises gravées de Rochelival, en passant par le monument national des Chasseurs Ardennais à Martelange, par le cimetière allemand de Recogne, par le « Mardasson » des Américains à Bastogne, proche de la pierre dédiée au caporal Cady, par le mémorial de Chabrehez...

L. CHAMPION

La Chanson-marche des Chasseurs Ardennais

Notre ami Jean Goffart a remis à la mode au sein de la section du Brabant, et ailleurs aussi, avec ses talents incomparables d'animateur, la « Chanson-Marche des Chasseurs Ardennais », créée, pensons-nous, en 1938 ou 1939 par Raymond Massari pour la musique et Julien Escarmelle pour les paroles (la partition musicale peut être obtenue par les intéressés). Il y a longtemps que nous cherchons à la placer dans ce bulletin. La voici enfin :

1.
Gardiens vigilants des frontières,
Montant la garde sans répit
C'est nous qui veillons sur la terre
De nos aïeux le jour, la nuit
Dans les grands bois de l'Ardenne
Nous sommes enracinés
Tout pareils à nos vieux chênes
Dans nos abris bétonnés
Ou sur nos vélos
Filant l'arme au dos

Refrain

Nous avons à nos tuniques
Et sur notre vert béret
Une Hure symbolique de Sanglier des forêts
Luxembourg pour ta défense
Nous sommes prêts désormais
Et compte sur ta vaillance
De tes Chasseurs Ardennais

Les Ardennais sont joyeux drilles,
Quand nous partons en permission,
On va rejoindre sa famille
Ou bien quelque joli tendron.
Nous aimons aussi la danse,
Dans les bals, il faut nous voir,
Et parfois on fait bonbance,
Sans oublier son devoir.
Cigarette au bec,
On chante, on boit sec.

3.
Chasseurs, sur vous la Nation fonde
De grands espoirs, a dit le Roi.
Paroles nobles et profondes,
Qu'on se rappelle avec émoi.
Si notre mission est dure,
Nous y sommes préparés,
Tous les gars portant la Hure,
Attendent en rangs serrés.
Sans faiblir jamais
Chasseurs Ardennais !

au refrain

au refrain

Ndr pour les profanes : cette chanson est totalement différente de la Marche officielle des Chasseurs Ardennais.

FOURNITURES

On peut se procurer les objets suivants, en s'adressant à sa section :

	Prix de vente
Insignes grand format	20 F
Insignes petit format	20 F
Bérets verts (préciser peinture) munis de la hure	125 F
Disque (Marche des Chasseurs Ardennais et Marche de la Fraternelle)	100 F
Hure dorée montée sur épingle (réduction de la hure de béret)	15 F
Décalcomanies (5 couleurs)	10 F
Autocollants (5 couleurs)	20 F
Drapeau de l'Ardenne	Demander prix selon modèle

Pour les titulaires de notre médaille du mérite :

Décoration petit module	100 F
Fixe-ruban (diminutif de boutonnière) :	
— ordinaire	15 F
— avec hure dorée, argentée ou bronzée selon le grade	30 F

N.B. : Les sections passent leurs commandes exclusivement auprès du Trésorier national-adjoint. Ce dernier ne répond pas à des demandes individuelles mais les transmet aux sections. On a donc intérêt à s'adresser directement à celles-ci.

REPEANDEZ LE DRAPEAU
DE L'ARDENNE



LES PEUPLES INGOUVERNABLES

On a publié un petit livre posthume du président Pompidou, composé de réflexions politiques : il est intitulé « Le noué gordien ». Un passage a trait à la difficulté de gouverner. Chacun ferait bien de méditer les deux extraits que nous en donnons, car les observations de M. Pompidou valent certainement aussi pour les Belges qu'on a souvent qualifiés d'ingouvernables, d'indécrottables.

« Gouverner, c'est contraindre. Contraindre les individus à se plier à des règles dont chacun, à tout moment, va contre l'intérêt immédiat de tel ou tel. Les contraindre à payer des impôts, à donner à l'armée un temps de leur jeunesse et, parfois, leur vie. Les contraindre à obéir à des autorités administratives dont le poids leur apparaît aussi lourd que les motivations incompréhensibles. Les contraindre à accepter la loi de la majorité qui veut que le citoyen puisse critiquer, mais non contester la légitimité du pouvoir contre lequel il s'est personnellement opposé. Gouverner, c'est faire prévaloir sans cesse l'intérêt général contre les intérêts particuliers, alors que l'intérêt général est toujours difficile à définir et prête à discussion, tandis que l'intérêt particulier est ressenti comme une évidence et s'impose à chacun sans qu'il y ait place pour la doute. Gouverner, c'est, en somme, conduire les hommes collectivement dans des voies et vers des objectifs qui ne leur sont ni naturels, ni clairement perceptibles, ni conformes à leurs aspirations immédiates... »

«... On comprend donc que les peuples bien gouvernés, disons les peuples faciles à bien gouverner, soient en général, des peuples qui pensent peu », suivant le mot d'André Siegfried. On comprend aussi que plus un peuple est, par nature, individualiste et pénétré des droits de l'individu, plus il est rebelle à la notion de gouvernement. Il suffit de regarder vivre les Français pour prendre conscience de leur inaptitude naturelle profonde à accepter d'être gouvernés... »

De Gaulle y allait plus... vertement pour qualifier ses compatriotes : « Tous des veaux », s'écrie-t-il un jour. Et quand quelqu'un lui dit, un jour, qu'il allait faire la chasse non aux abus, mais aux « cons » (il paraît qu'on peut écrire le mot en toutes lettres, maintenant), De Gaulle répondit : « Vaste programme »

LE MINISTRE A L'ARMÉE

La démocratie est vraiment admirable quand elle fonctionne comme il se doit, c'est-à-dire quand elle bannit les privilèges ; à cet égard, les pays nordiques sont souvent des modèles.

Ainsi en Finlande, un milicien avait été nommé ministre de l'Education nationale, et il interrompit, de ce fait, ses activités militaires. Il vient d'être remplacé au sein du gouvernement, et s'est trouvé immédiatement obligé de réintégrer l'armée pour y terminer son temps de milice.

Ce n'est pas chez nous qu'on verrait une chose pareille !

LES FAMILLES ANEANTIES PAR LA GUERRE

A propos de l'écho paru dans notre précédent numéro, au sujet des pertes effroyables subies par certaines familles françaises durant la première guerre mondiale, un ancien du 10e de Ligne, notre camarade G. Recloux, de Nivelles, nous signale avoir connu en 1914-1918 une dame française, qui était l'amie de sa marraine de guerre, qui avait eu à l'adopter la mort de ses sept frères et de son oncle qui était général, tous les huit ayant été tués dans les combats de la guerre.

Les droits moraux et matériels des Combattants

A propos de « SURPRENANTS LOGICIENS »

Un droit de réponse et notre... contre-attaque

Dans notre no 97, page 29, sous le titre « Surprenants logiciens », nous nous étions étonnés du comportement d'une commission de pensions de réparation (CPR), dans le cas d'un de nos camarades que nous nous étions efforcés de défendre. Nous avons reçu du commissaire rapporteur de ladite commission une lettre recommandée qui nous a été délivrée le 14 juin, jour même où nous nous apprêtions à partir en vacances et alors que, pour cette raison, notre bulletin n° 93 était « bouclé » et prêt au tirage.

On lira ci-après la prose de notre correspondant, officier subalterne retraité auquel nous conservons l'anonymat puisque, aussi bien, nous n'avons cité, jusqu'ici, aucun nom dans cette affaire. Bien entendu, si l'on désire que son nom, tel celui de M. Prudhomme, passe à la postérité grâce à notre bulletin, nous l'imprimerons en lettres grasses dans notre prochain numéro. Entre-temps, nous vous laissons le soin de déguster dans son intégralité son texte, sauf un très court membre de phrase que nous rapportons dans une question de détail qui a fait l'objet d'une correspondance, mais dont il n'était pas fait mention dans notre article.

Nos lecteurs prendront certainement plaisir à ce morceau de bravoure, écrit dans un style d'un autre âge, que l'on pourrait qualifier d'« héroïco-comico-flamboyant ». Nous ignorons dans quelle arme l'auteur a servi, mais de toute façon, il écrit avec un sabre de cavalerie.

Conformément à la loi, le vous prie de publier le présent « DROIT DE REPONSE » dans le plus prochain numéro de votre périodique, l'article cité en référence étant mensonger et diffamatoire.

En effet, la décision initiale de la C.P.R., intéressant le camarade « fort handicapé » cité dans votre article, mentionnait : gasterite : 8 % et rhumatisme articulaire : 0 %. CONTRAIREMENT à vos déclarations, cette dernière affection N'A PAS ETE RECONNUE IMPUTABLE AUX FAITS DE GUERRE.

Suite à la demande de révision pour aggravation introduite par ce camarade « fort handicapé », la décision médico-légale du P.E.M. du 23 août 1973 stipulait que l'affectation gastro-bulbite devait être maintenue à 8 %. Le Tableau des Invalidités porte : gastro-bulbite : 10 % modifiés par le médecin expert en 8 %, suivis du paragraphe de ce praticien. L'aggravation du rhumatisme articulaire, lèzè à 10 %, NE PEUT ETRE LEGALEMENT RETENUE parce que l'imputabilité de cette affection N'A PAS ETE ADMISE (cf : décision reprise à l'alinéa 2 ci-dessus).

La décision proposée par le Commissaire rapporteur est donc PARFAITEMENT LEGALE. Vous avez, à tort, préjugé des intentions de l'expert en déclarant qu'il voulait, selon toute vraisemblance, rectifier « l'injustice fâcheuse » de l'estimation précédente. La Commission, dans sa décision, a accépté EXACTEMENT la taxation fixée par l'OML, taxation qu'elle ne pouvait d'ailleurs modifier en aucune façon, n'étant pas légalement compétente pour ce faire. LE COMMISSAIRE RAPporteur N'A COMMIS AUCUN FAUX.

Vos observations, faites par écrit, avant la parution, ont été examinées par la Commission. Ces remarques restèrent la même caractère calomnieux que l'article incriminé et n'étaient pas davantage fondées.

Je me dois, dès lors, d'attirer très sérieusement votre attention sur la gravité de votre comportement, quel résultat nous soit ou non. Qu'il laisse son sabre au fourreau car :

vous avec l'ambition de traiter, mais est, au surplus, un son caractère diffamatoire, susceptible d'entraîner à votre charge des poursuites pénales que je me réserve le droit d'entreprendre après avoir consulté tous les autres membres de la Commission dont vous mettez outrageusement l'intégrité en cause.

Le tout, sans préjudice à d'autres mesures d'ordre administratif ou disciplinaire à prendre à votre égard.

Ceci étant précisé, veuillez noter que je n'ai — pas plus d'ailleurs que la Commission au sein de laquelle j'exerce mes fonctions — de leçon à recevoir de vous et que, la question de fond étant tranchée, je vous laisse vos propos malveillants pour votre propre compte en déplorant encore une fois que, avant d'émettre un jugement aussi téméraire qu'insolent, vous n'ayez pas jugé opportun d'approfondir l'étude du dossier en cause.

En conséquence, je pense que, quels que soient vos titres... afin d'éviter de continuer à induire plus longtemps vos affidés en erreur, vous pourriez utilement prendre, au sein de la Fraternelle que vous présidez, le repos définitif que vous me suggérez...

Nous invitons notre fougueux correspondant à rengainer son sabre car il est sérieusement ébréché, et nous allons démontrer qu'il a en bien tort de se lancer à corps perdu dans cette affaire.

Voyons les faits : ils sont, dit-on, plus puissants qu'un lord-maire, c'est-à-dire aussi qu'un commissaire rapporteur.

Nous avons affirmé qu'un faux en écriture avait été commis, lorsqu'on a modifié la taxation de l'OML en date du 23 août 1973 qui accordait à notre camarade 10 % pour gastro-bulbite, affection reconnue, et en ramenant ce taux à 8 %. Nous étions parfaitement fondés de le faire puisque, aussi bien, la copie officielle du protocole d'examen médical en possession de l'intéressé, et qui nous avait été transmise, était parfaitement conforme à ce taux de 10 % mentionné exclusivement, sans ratification ni surcharge.

Mais la lettre du commissaire rapporteur du 11 juin nous a mis la puce à l'oreille quand elle signalait, en son troisième alinéa, que les 10 % auraient été « modifiés » par le médecin expert en 8 % suivis du paragraphe de ce praticien. C'est bien la première fois qu'il était question de cette surcharge, et le document en possession du requérant ne la contient pas.

Nous avons procédé à une enquête, et nous avons appris avec la plus extrême surprise ce qui suit :

- L'expert de l'OML a bien attribué 10 % à notre camarade, en date du 23 août 1973, et il en est resté là. Mais le commissaire rapporteur, sans avertir l'intéressé et, selon toutes apparences, de sa propre initiative, a renvoyé le dossier à l'OML au début d'octobre 1973, d'où il a été rétransmis à Liège où fonctionnait l'expert en question, le 24 octobre : ce dernier, alors, effectivement, a surchargé le taux de 10 % en 8 %, ainsi que le souhaitait le commissaire rapporteur, et il a apposé son paraphe. Le dossier est rentré au siège central de l'OML le 3 décembre, qui l'a renvoyé à la CPR le 4 décembre.
- Ainsi donc, il n'y a plus effectivement de faux en écriture, mais cela signifie-t-il que notre correspondant peut triompher ? Qu'il laisse son sabre au fourreau car :

- Le requérant avait reçu du commissaire rapporteur une convocation datée du 4 janvier 1974, signalant que son dossier serait examiné le 6 février 1974 à 14 heures. La conclusion du commissaire rapporteur était qu'il n'y avait pas de différence de 10 % par rapport au taux ancien ; il n'était fait aucune mention d'une nouvelle intervention de l'OML.

- Informé des conclusions du commissaire rapporteur, je lui ai écrit, en date du 22 janvier 1974, une lettre des plus courtoises dans laquelle je disais penser qu'il avait commis une erreur dans ses conclusions car l'OML, reconnaissant à l'intéressé désormais 10 % — et je me basais, pour cela, sur le protocole du 23 août 1973 — il ne fallait pas une différence de 10 % par rapport au taux ancien, et que le seuil minimum étant atteint, notre camarade pouvait, dès lors, prétendre à sa pension de 10 %.

Que me répond le secrétaire de la CPR en date du 23 janvier 1974, au nom du commissaire rapporteur ?

« L'Office médico-légal reconnaît actuellement 8 %, et non 10 % pour gasterite (voir protocole du 23 août 1973) ». Il n'y a donc pas lieu à révision... »

Donc, on se garde bien de mentionner le renvoi à l'OML et la modification en surcharge du taux, à l'insu du requérant ; mais on se réfère exclusivement au protocole du 23 août qui mentionnait 10 %.

Bien sûr, le 25 janvier 1974, donc exactement deux jours après avoir reçu ma lettre du 23 août, le commissaire rapporteur envoyait à notre camarade un pli recommandé avec de nouvelles conclusions où il écrivait :

« Il résulte de l'expertise médicale que vous avez subi, que le degré d'invalidité reconnue est insuffisant pour vous ouvrir le droit à pension de réparation. » 8 % + 0 %.

Toujours pas la moindre allusion à une modification du taux proposé par l'expert, le 23 août.

Ce n'est pas fini. Le 30 janvier, j'envoyais une longue lettre à la CPR, au nom de notre camarade. J'y écrivais notamment :

« La taxation fixée par l'expert de l'OML et approuvée par le médecin inspecteur, qui figure en page 4 du H... du 23 août 1973, mentionne 10 % imputables pour la gastro-bulbite. »

Et je soulignais que la commission n'avait pas le droit de modifier elle-même cette taxation.

Il est tout à fait ridicule de qualifier cette lettre de calomnieuse. Bien mieux, j'écrivais aussi :

« Tout au plus, la CPR pourrait s'offenser qu'il y a lieu à renvoi à l'Office médico-légal... ».

J'insistais sur le fait que le protocole d'examen médical reçu par l'intéressé, et daté du 23 août 1973, mentionne clairement, nettement, en deux endroits, pour la taxation, 10 %. C'est-à-dire : « Taux actuel : 10 %. Reste imputable : 10 % ». Le tout au paragraphe par le médecin inspecteur.

La décision de CPR du 6 février 1974 ne fait pas la moindre allusion aux observations formulées dans ma lettre, qui tenaient lieu, pour le requérant, de conclusions écrites ; aucune de mes remarques n'était réfutée.

Il y a, de toute évidence, irrégularité de procédure et possibilité d'annulation en Conseil d'Etat, si la CPR ne réforme pas la décision de CPR.

En outre, pour dresser le tableau des invalidités dans ladite décision, il est fait

exclusivement référence au PEM du 23 août 1973, sans mentionner le renvoi à l'OML. Le rapport spécial joint contient la phrase suivante :

« L'expertise médicale du 23 août 1973 » (doc R/III a) estime qu'il y a lieu de « maintenir ces taux... ».

C'est faux, puisque le protocole en date du 23 août donnait 10 %.

..

Pour nous, il y a en cette affaire :

- Violation des droits de la défense. Le commissaire rapporteur n'avait pas le droit de renvoyer le dossier à l'OML, sans avertir l'intéressé : il devait, en tout cas, faire part à celui-ci de la modification de taux, au reste discutable à divers égards, faite par l'expert. Il est évident que nous aurions modifié notre système de défense si nous avions eu connaissance de ce changement. Enfin, on devait répondre à nos arguments.

- Erreur et omission volontaire d'une référence au renvoi à l'OML, et d'une surcharge de la part du médecin expert. Il est frappant que jamais, dans aucun document transmis au requérant, il n'ait été fait été du renvoi et de la surcharge.

- Excès de pouvoir de la part du commissaire rapporteur, en ce sens qu'il est uniquement chargé de l'instruction des dossiers, et qu'en l'espèce, le renvoi éventuel à l'OML était un problème de fond pour lequel il ne pouvait prendre initiative sans avoir consulté la commission.

- Attitude singulière du médecin expert qui accepte une surcharge de taxation antérieure sans autre justification, d'autant qu'il s'est placé en contrevention avec les instructions de l'OML où on nous a affirmé que l'on ne donnait plus de taux de 7, 8 ou 9 % quand il ne s'agissait pas d'instructions impératives du barème officiel des invalidités.

- Faute de procédure, aussi, de l'expert en question qui devait établir, le cas échéant, un nouveau protocole d'expertise, et non pas surcharger le premier.

A propos dudit expert, nous nous devons de souligner ce qui n'est sans doute qu'une pure coïncidence, mais une coïncidence quand même, car ce médecin — qui est décidément un curieux... compère — est réputé à l'OML pour sa négligence et pour sa sévérité à l'égard des invalides. Nous avons eu avec lui, exactement à l'époque, un grave conflit à propos, toujours, d'un Chasseur Ardennais : il a fait preuve de la plus extrême mauvaise volonté, attitude qui contrastait d'ailleurs avec la parfaite rectitude et la distinguée compréhension du président de l'OML et du médecin inspecteur. Voici, en deux mots, de quoi il s'agit.

Nous avons constaté à l'occasion d'une demande en révision qu'un de nos camarades de la région de Houffalize avait été victime d'une erreur de numéro de barème qui lui privait d'une pension d'invalidité, à laquelle il avait droit depuis 1943. La CAPR a admis la demande en révision et usant d'un pouvoir discrétionnaire et exceptionnel, elle a fait rétroagir la décision à 1943, tant l'erreur était évidente et lourde de conséquences pour notre camarade.

Le dossier a immédiatement été remis à l'OML pour la révision dite « quinquennale » qui devait rendre définitive la pension de notre camarade. Il a été envoyé au médecin en cause dans les deux affaires. Ce médecin a tout fait pour essayer, par un autre moyen, de retirer quand même sa pension à notre camarade, et comme il n'était pas suivi par le médecin inspecteur de l'OML, il a conservé pendant près d'un an le dossier qui lui avait été remis le 24 janvier 1973, et en présence de nos rappels répétés à l'Office médico-légal, nous avons reçu de son pré-

sident une lettre du 23 novembre 1973 où il était écrit notamment :

« Si le dossier de votre protégé n'était pas terminé pour le début de la semaine prochaine, j'irai personnellement le chercher chez l'expert afin de le faire terminer par un autre médecin. J'espère bien ne pas avoir en arriver à cette extrémité. »

Et c'est signé : professeur Ch. De Muylder, président de l'OML.

Pour que l'affaire aboutisse, il a fallu confier le dossier à un autre expert qui a immédiatement statué dans le sens qui s'imposait.

Intéressant, n'est-ce pas ?

..

Ajoutons que dans sa lettre virulente que nous reproduisons, notre commissaire rapporteur continue à faire montre de partialité et d'absence d'objectivité, ce qui aggrave son cas et le résume pour l'exercice de telles fonctions.

- Bien sûr, on n'est pas obligé de rencontrer tous les arguments des parties, mais ici, nous avions eu recours à un seul argument : l'OML a donné 10 % ; vous écrivez 8 % ; vous n'en avez pas le droit. Il est évident et simple de répondre : l'OML a changé.

- Dans ladite lettre, l'intéressé donne à entendre que c'est le 23 août que le médecin expert a surchargé le pourcentage, alors qu'il sait très bien que ce n'est pas vrai : il est prisonnier de ses silences précédents où il a caché le renvoi.

- Il bafoille et se contredit lui-même, quand il écrit que le rhumatisme articulaire n'a pas été reconnu imputable aux faits de guerre. Tout d'abord, c'est faux, et dans notre lettre du 30 janvier, nous attirons l'attention sur le fait que la mention de l'Office médico-légal n'était pas correcte ; lui-même d'ailleurs, rédacteur de la décision du 6 février 1974, il écrit dans le tableau des invalidités que les affections 1 et 3 (cette dernière étant le rhumatisme articulaire) sont reconnues administrativement.

- Enfin, au plan moral qui est plus élevé, je trouve scandaleux qu'un ancien officier qui se prévaut, de surcroît, du titre fort honorable de prisonnier politique, s'acharne sur un prisonnier de guerre de cinq ans, en s'efforçant de l'empêcher d'obtenir une maigre pension d'invalidité de 10 % qui lui permettrait, au moins, de bénéficier des soins médicaux et pharmaceutiques, de la réduction sur les chemins de fer, etc. ; qu'il cherche à le moquer, à le ridiculiser en plaçant au moins deux fois entre guillemets les mots « fort handicapé ».

Pour le surplus, ses menaces d'action judiciaire ne méritent qu'un haussement d'épaules, tandis que celles de sanctions administratives ou disciplinaires sont risibles et grotesques. Nous prend-il pour un trouffion de troisième classe ?

Pour nous, la règle de conduite est claire. Notre camarade est, dans ce cas, victime de l'arbitraire, de la hargne et de la méconnaissance des lois et règlements. Nous l'aiderons jusqu'au bout à obtenir justice. Il nous étonnerait d'ailleurs que la CAPR ne désavoue pas une CPR qui a eu le tort de suivre son commissaire rapporteur dans ses errements.

A.H.

Rentes de déportés et réfractaires

Au 1er juillet 1974, l'Etat belge versait encore 14.202 rentes à des déportés de la guerre 1914-1918 et 7.073 à des déportés de 1940-45. Il y avait, en outre, 4.531 rentes pour des réfractaires au travail obligatoire ou à la Wehrmacht 1940-45.

Pour la deuxième guerre, 4.685 rentes de déportés et réfractaires ont été refusées faute de l'introduction d'une demande de reconnaissance et + 1.000 parcs que la demande a été introduite en dehors des délais.

Pensions de survie et statuts de reconnaissance nationale

Réponse ministérielle à une question parlementaire :

Suivant la règle formulée par l'article 7, § 1er, de l'arrêté royal n° 254 du 12 mars 1936 unifiant le régime des pensions des veuves et des orphelins du personnel civil de l'Etat et du personnel assimilé, les traitements et les services qui entrent dans la composition des pensions de retraite sont pris comme bases des pensions de survie.

Il est toutefois fait abstraction (Ibid., § 2) :

- De la moitié de la partie du traitement excédant celui d'inspecteur général de ministère ;
- Du bénéfice des bonifications de temps accordées dans le régime des pensions de retraite du chef d'emprisonnement ou de déportation pendant la guerre, du chef de présence réelle aux armées mises sur pied de guerre ou du chef de services coloniaux, le tout sous réserve de l'application de l'article 24, § 2, qui prévoit, en matière de pensions de veuve et d'orphelin, les droits provenant de versements antérieurs au profit des caisses dissoutes, y compris les caisses de l'armée et de la gendarmerie.

Les bénéficiaires d'un statut de reconnaissance nationale ne peuvent, dès lors, plus faire valider que la durée réelle de leurs services militaires et assimilés, de leur captivité ou de leur déportation pour motif patriotique. (Ndlr : et non plus le double).

En ce qui concerne les bonifications d'ancienneté prises en compte pour la détermination du traitement, elles peuvent exercer une influence favorable sur le montant de la pension de survie puisque celle-ci est établie, comme la pension de retraite d'ailleurs, sur base des traitements bonifiés.

ONIG et prêts aux invalides de guerre

Le Moniteur belge du 6 août 1974 a publié deux arrêtés royaux datés du 12 avril (ou marche à l'essai) au MB) concernant les prêts consentis par l'ONIG aux invalides de guerre.

Le premier arrêté, qui produit ses effets au... 20 novembre 1969, modifie l'article royal de 28-4-1969 en ce qui concerne la prise en charge par l'Etat d'une partie des prêts hypothécaires spéciaux pour l'achat ou la construction de maisons modestes pour des invalides de guerre. La remise qui était égale « au quotient du double des intérêts perçus pour l'œuvre nationale à charge de ses emprunteurs divisé par le taux d'intérêt normal » devient « égale à la moitié des intérêts » etc., ce qui est un rien plus simple.

Le second arrêté a trait à la conclusion de contrats d'assurance-vie au profit de certains invalides de guerre — comme on se borne à supprimer divers alinéas, tout cela est assez incompréhensible pour la plupart, et l'ONIG ferait bien de fournir une explication à ses protégés. Il y a d'ailleurs anomalie : à l'article 3 de l'arrêté, on supprime les alinéas 2 et 3, or, il n'y en a que deux dans l'arrêté primitif.

En matière de prêts aux invalides l'ONIG devrait avant tout soit mettre fin aux tracasseries de la Caisse d'Espagne pour délivrer des contrats d'assurance-vie, dans le but essentiel de taxer les invalides de surpimes, soit organiser elle-même son propre service d'assurance-vie.

Sursitaires et dispensés définitivement du service militaire

Voici la répartition par catégories des sursis et dispenses définitives du service militaire en 1972, en application des lois de milice et selon la répartition suivante; les chiffres pour 1973 ne sont pas encore disponibles mais ils seront probablement peu différents :

Sursis

- 1) Premiers appelés d'une famille de cinq enfants : 326;
- 2) Etudiants de l'enseignement moyen, technique et professionnel et jeunes gens sous contrat d'apprentissage : 75.802;
- 3) Etudiants de l'enseignement universitaire ou assimilé : 29.456;
- 4) Etudiants en médecine, ingénieurs civils des mines et sciences nucléaires : 4.503;
- 5) Etudiants en médecine (études de spécialisation) : 511;
- 6) Etudiants de l'enseignement ecclésiastique et missions : 197;
- 7) Soutiens de famille : 4.117;
- 8) Indispensables à l'exploitation agricole, industrielle ou commerciale familiale : 1.108;
- 9) Un frère déjà sous les armes : 174;
- 10) Résidents à l'étranger : 2.134.

Total : 113.333

Dispense définitive

- 1) Premier appelé d'une famille comptant au moins six enfants en vie : 2.716;
- 2) Trois services de frères ou assimilés : 680;
- 3) Soutien de famille ayant épuisé les recours à cinq sursis : 1.370;
- 4) Résidents à l'étranger depuis cinq ans au moins après l'âge de 18 ans : 308;
- 5) Marins ou mineurs depuis deux ans au moins et n'ayant plus droit à des sursis : marins, 183; mineurs 33.

Total : 5.290

NDLR : Comme eût dit une grand-mère, il y en a plus dehors que dedans !

Valorisation des services militaires pour les pensions

Les services militaires effectifs interviennent dans la détermination du droit à la pension de retraite à charge du Trésor public et dans le calcul de celle-ci, pour le temps de la présence réelle au corps à partir de l'âge de dix-neuf ans révolus.

En vue du calcul — mais non de l'établissement du droit — le temps de présence réelle au corps, passé aux armées mises sur pied de guerre, est compté double ou triple d'après les règles établies pour l'obtention de la pension militaire d'ancienneté.

L'âge ci-dessus de dix-neuf ans est toutefois remplacé par celui de seize ans en ce qui concerne les services militaires effectifs rendus durant la campagne 1914-1918 (art. 6 litt. B de la loi du 21 juillet 1944 sur les pensions civiles et ecclésiastiques, modifié par l'article 1er de la loi du 3 juin 1920, Moniteur belge du 11 juin suivant). L'article 9 de la loi du 14 juillet 1951 (Moniteur belge n° 210 du 29 juillet suivant) a également ramené de dix-neuf à seize ans l'âge minimum à partir duquel les services militaires de la guerre 1940-1945 sont admissibles en matière de pension de retraite à charge de l'Etat.

Les services militaires de temps de paix aussi bien que du temps de guerre sont admis dans le calcul de la pension civile de retraite — et leur durée simple pour l'établissement du droit — qu'ils aient été accomplis avant l'entrée en fonction dans les emplois conférant des titres à une telle pension ou au cours de la carrière.

BIBLIOGRAPHIE

LA CONTRIBUTION DU GRAND-DUCHÉ DU LUXEMBOURG au combat pour la liberté

Henri KOCH-KENT — Sie boten
Trotz — Luxemburger im Freiheits-
kampf 1939-1945 — Imprimerie
Hermann - mars 1974, 600 F - CCP
27 960 Luxembourg, 414 pp.

Henri Koch-Kent, journaliste, écrivain, ancien de Grande-Bretagne, a déjà écrit plusieurs ouvrages dont « 10 mai 1940 en Luxembourg », que nous avons recensé en son temps et où il résumait brillamment les assertions calomnieuses d'un certain colonel français Ordioni, à propos du comportement de la population luxembourgeoise en mai 1940.

La partie principale du livre (320 pp) est écrite en allemand, avec une postface et des annexes dont la plupart sont en français. On y trouve des informations extrêmement intéressantes au sujet de la participation du Grand-Duché de Luxembourg à la dernière guerre.

« Ils ont relevé le défi » : telle est la traduction libre du titre avec, en sous-titre, « Les Luxembourgeois dans le combat pour la liberté ».

Successivement, on peut lire l'histoire de l'invasion du Luxembourg, des mesures brutales prises par l'autorité occupante, l'annexion au 3e Reich, l'instauration du travail obligatoire dès octobre 1941, et enfin, l'incorporation de force, dans l'armée allemande, des jeunes Luxembourgeois dès 1942.

Voici, par exemple, une donnée peu connue et qui donne une idée de l'esprit de résistance qui animait nos voisins et amis : sur douze mille recrues appelées pour la Wehrmacht, il y eut plus de trois mille cinq cents réfractaires et déserteurs. Beaucoup (environ un millier) passèrent en Belgique, nécessairement par notre Luxembourg, et nombre de ces jeunes Luxembourgeois s'installèrent dans nos maquis ardennais, surtout de l'AS : il y a d'ailleurs un chapitre intitulé « Maquis belge », où l'on retrouve des tas de noms connus dans la résistance de notre Luxembourg.

Les pensions de guerre fortement augmentées en... Allemagne fédérale

Les pensions versées aux quelque 2,3 millions de victimes de la guerre vivant actuellement en Allemagne fédérale avaient déjà été revalorisées de 11,4 pc. au 1er janvier 1974. Elles ont été à nouveau augmentées de 11,2 pc. depuis le 1er octobre. Une nouvelle majoration est prévue pour juillet 1975.

Voilà au moins des revalorisations substantielles qui nous changent des 0,5-1,2 ou 2,5 pc. de nos gouvernants.

Ajoutons que les pensions versées en RFA aux victimes de la guerre atteindront cette année près de 10 milliards de DM, soit ± 150 milliards de FB ou le quart de notre budget global.

Moins d'une centaine, parmi ceux qui réussirent à gagner la Grande-Bretagne, furent admis à revêtir un uniforme allié, la plupart au sein de la Brigade Piron ; les conditions de cette incorporation furent, du reste, à la base de nombreux conflits entre les militaires luxembourgeois et leur gouvernement car nos amis sont, au moins, aussi rouspéteurs que les Belges. Il faut encore ajouter quelque trois cents incorporés de force dans la Wehrmacht et qui, ayant été faits prisonniers, sont passés dans les Forces alliées où ils furent d'excellents soldats.

Pour la petite histoire, signalons une chose que nous avions oubliée. Peu après être entré en fonction, c'est-à-dire dès janvier 1941, le sinistre gauleiter Simon célesta de germaniser de force tous les noms patronymiques au Grand-Duché. Et ainsi, ceux qui ne s'appelaient pas déjà Muller, Wagner, Krier, Barthel, Kirsch ou Kayser se virent conférer d'autres noms. Par exemple : Brasseur = Brauer, Dieu-donné = Dietz, Henrion = Hennig, P... = Hohman, Poncelet = Ponz.

L'auteur a eu de nombreux démêlés avec les autorités luxembourgeoises et belges, du fait qu'on lui a refusé l'accès aux archives 1939/1945 de l'Etat grand-ducal, et qu'on ne l'a pas autorisé à consulter la documentation officielle belge sur la participation des Luxembourgeois dans nos Forces armées. En revanche, tous les documents britanniques ont été mis à sa disposition, ce qui nous vaut la publication de documents inédits sur... les Forces belges de Grande-Bretagne.

Nous ne prendrons certainement pas position sur la question, ne disposant pas de tous les éléments d'appréciation voulus. On peut cependant regretter qu'un historien ne puisse accéder à tous les documents.

Il reste que le nouvel ouvrage de Henri Koch-Kent représente une contribution capitale à l'histoire du Luxembourg et du monde libre, dans des aspects qui gagnent à être connus.

A.H.

DECALCOMANIES ET AUTOCOLLANTS

Nous avons vendu déjà plusieurs milliers de nos décalcomanies « Ré-siste et mords ».

Le prix de vente demeure inchangé : 10 F l'unité dans les sections.

Nous y avons ajouté un modèle autocollant qui résiste remarquablement à l'extérieur, entre autres sur les carrosseries et vitres de voitures; le format est un peu plus petit que celui de la décalcomanie.

Prix de vente unitaire : 20 F.

ACHETEZ ET PROPAGEZ
LE
DRAPEAU DE L'ARDENNE